Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, et l'abus des enterremens, et embaumemens précipités ... / Traduite, et commentée par Jacques Jean Bruhier.

Contributors

Winslow, Jacques-Bénigne, 1669-1760
Bruhier, Jacques-Jean, -1756

Publication/Creation

Paris : Debure, Snr, [1746]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/vuagyt2x

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
https://wellcomecollection.org

~~I~~ 2#
53384/A
2# 10r–
R Prune

WINSLOW, J B

(Additional material
at end)
Imprint of Debure
~~Duplicate~~

DISSERTATION

SUR

L'INCERTITUDE

DES SIGNES

DE LA MORT,

ET

L'ABUS DES ENTERREMENS,

& embaumemens précipités.

DISSERTATION

SUR

L'INCERTITUDE

DES SIGNES

DE LA MORT,

ET

L'ART DES ENTERREMENTS,

Et autres pièces.

libris Leonoris nicolai Leveville
causar: patroni

DISSERTATION
SUR
L'INCERTITUDE
DES SIGNES
DE LA MORT,
ET
L'ABUS DES ENTERREMENS,
& embaumemens précipités:

Par M. Jacques Benigne-Winslow, Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris, de l'Academie Roiale des Sciences, &c.

Traduite, & Commentée par Jacques-Jean BRUHIER, Docteur en Medecine.

A PARIS,

Chez DEBURE l'Aîné, Libraire, Quai des Augustins, à S. Paul.

M. D. C C. X L I I.

Avec Approbation & Permission du Roi.

304572

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A MESSIEURS

DE

L'ACADEMIE ROYALE

DES SCIENCES.

MESSIEURS,

*L'*OUVRAGE *que j'ai l'honneur de vous offrir vous appartient par trop de raiſons, pour que je puiſſe regarder*

l'hommage que je vous en fais autrement que comme une reſtitution. Ce qu'il contient de meilleur eſt d'un de vos plus célébres Academiciens. D'ailleurs j'eſtime que tout ce qui eſt vrai, tout ce qui eſt utile, appartient de droit à une Compagnie qui n'a d'autre point de vûë que le bien Public, & dont la premiere loi eſt de n'avoir égard qu'à la vérité clairement connuë.

Voilà, MESSIEURS, les principaux motifs de ma dédicace. Car ils ne ſont pas les ſeuls. L'honneur d'être connu de Vous y entre pour quelque choſe. Mon amour propre

trouveroit fort ſon compte dans votre approbation. Ce n'eſt pas cependant que je brigue votre protection pour cet Ouvrage. S'il eſt bon, il n'en a pas beſoin ; &, s'il ne l'eſt pas, il y auroit de la folie à me flatter qu'une Compagnie dont le nom ſeul fait l'éloge, tant en France que dans les païs étrangers, voulût compromettre une réputation ſi juſtement méritée ; je dis plus : il y auroit de l'indécence à le demander.

Vous voiés, MESSIEURS, que je ne parle pas le langage des Epîtres dédicatoires. Vous trouverés bon que je m'écarte encore des routes ordinaires,

en ne vous ennuiant pas du récit de vos propres vertus. *Ce que je pourrois dire à l'avantage de votre Compagnie n'ajouteroit rien à l'idée qu'en ont ceux qui la connoiſſent, & pourroit faire tort à celle que quelques perſonnes auroient pû concevoir de moi. Le parti le plus prudent eſt donc d'admirer, & de me taire. Je crois même que c'eſt une des meilleures preuves que je puiſſe vous donner du reſpect avec lequel je ſuis,*

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur, BRUHIER.

Avertiſſement.

AVERTISSEMENT.

CEux qui meſurent le cas qu'ils doivent faire des Ouvrages, à la grandeur, & au poids des volumes, traiteront certainement celui-ci de bagatelle ; mais ceux qui décident de leur mérite par l'importance du ſujet qu'ils traitent, lui donneront, ſans balancer, la préference ſur beaucoup d'autres plus étendus. Ce n'eſt point l'envie d'être affiché qui m'a déter-

miné à traduire celui-ci; d'autant plus que je ne penſois pas, en commençant, à lui donner tant d'étenduë. Mais ayant trouvé dans la Bibliotheque d'un de mes amis divers traités ſur les Funérailles des Anciens, je crus devoir les lire, pour tâcher d'y découvrir des éclairciſſemens. J'en ai extrait ce qui avoit directement rapport au ſujet de la Theſe, & j'ai cru que Lecteur ne me ſauroit pas le mauvais gré, ſi je lui faiſois une deſcription ſuccinte des coutumes que preſque tous les Peuples ont obſervées, ou obſervent, au ſu-

jet des Sepultures. Mais même dans l'état où j'ai mis cet Ouvrage, je conviens que ce ſeroit acquerir à trop bon marché le titre d'Auteur ; auſſi n'ai-je conſulté que l'avantage que le Public peut retirer de ſa lecture.

Il y a peu de jours que je ne connoiſſois point celui qui y a donné lieu. Etant allé chez M. WINSLOVV pour un autre ſujet, la converſation tomba ſur la Theſe qu'il avoit fait ſoutenir au mois d'Avril MDCCXL, dans les Ecoles de la Faculté de Médecine, ſur la queſtion *An Mortis incertæ ſigna minus in-*

certa à Chirurgicis, quam ab aliis experimentis ? c'eſt-à-dire, *ſi les expériences de Chirurgie ſont plus propres que toutes autres, à découvrir des marques moins incertaines d'une mort douteuſe.* Il m'ajouta, que des perſonnes reſpectables, non ſeulement ſouhaitoient qu'une Traduction rendît cet Ouvrage plus commun, & le mît à la portée de tout le monde, mais même qu'on avoit engagé une perſonne à le mettre en François. J'ai vu cette Traduction, me dit M. Winſlow ; mais on ſent à la lecture qu'elle ne vient pas d'un homme du métier.

Lecture prise de la These, il ne me fut point difficile d'entrer dans les vûës d'humanité, qui fait le caractere essentiel de M. Winslovv. Charmé d'ailleurs de trouver une occasion si aisée de me rendre utile au Public, & d'obliger une personne aussi estimable, & dont les bontés pour moi méritent une reconnoissance proportionée à l'honneur qu'elles me font, j'offris de traduire ; ma proposition fut acceptée, & je crus ne pouvoir mieux faire, que de me mettre sur le champ au travail.

Voilà ce qui a donné naiſſance à cette Brochure ; il ne me reſte plus qu'un mot à dire ſur ſon exécution.

On trouvera dans ſa langue originale la Theſe, dépouillée de ſa forme Scholaſtique, & la Traduction enſuite. Outre qu'il étoit juſte que M. Winſlovv tirât de ſon ouvrage l'honneur qui lui eſt dû ſi légitimement, on ne veut pas priver ceux qui ſavent le Latin du plaiſir de le connoître en lui-même, & de la ſatisfaction que procure une lecture, où l'on trouve réuni le double

mérite d'un ſtile également précis, & concis. Le ſeul changement qu'il y ait ſur l'édition qui s'en eſt faite pour l'uſage des Ecoles, eſt, qu'on a renvoyé au bas des pages les citations, qui n'y étoient ſéparées du texte que par le moïen de deux crochets ; & qu'on a imprimé les paſſages en caracteres différens.

La réflexion que j'ai faite, que ma Traduction étoit plutôt en faveur de ceux qui ne ſont pas au fait de la Médecine, que de ceux qui y ſont, m'a déterminé à donner en abrégé, l'explication de quel-

ques termes d'Art, qui pourroient embarraſſer ceux qui n'ont point les Livres faits pour la donner. Ces notes ſont indiquées dans le François par les lettres de l'Alphabet.

On auroit ſouhaité pouvoir faire aller le Latin à côté de la Traduction ; mais comme, quelque combinaiſon qu'on ait imaginée, il a été impoſſible de concilier l'exécution & l'agrément, à cauſe de la quantité de lacunes qui étoit inévitable, on a pris le parti d'imprimer d'abord le Latin, & de faire ſuivre la Traduction.

Les caracteres, ou chiffres Arabes, qui ſe rencontreront dans le François, renverront aux Additions qui ſont à la fin de la Diſſertation. Ils ont été mis pour y recourir, ſi on le juge à propos, dans le tems qu'on fera la lecture; & ceux qui aimeront mieux ne pas l'interrompre, pourront aller tout de ſuite. Une partie de ces Additions, c'eſt-à-dire, l'Hiſtorique moderne, vient preſque entierement de M. Winſlow, qui n'en a point fait uſage dans ſa Theſe, tant parce que les faits hiſtoriques qu'on y lira, ne lui ont pas été ſuffiſament

circonſtanciés, que parce qu'il convenoit de ſe donner des bornes dans un ouvrage de la nature du ſien.

J'eſpere que ceux qui ſont ſuſceptibles de tendreſſe, & d'amitié, me ſauront gré du préſent que je leur fais.

DISSERTATIO

An Mortis incertæ ſigna minùs incerta à Chirurgicis, quàm ab aliis experimentis ?

I.

MORS *certa; mors incerta. Moriendum eſſe, certum omnino; mortuum eſſe incertum aliquando. E feralibus involucris, è feretris, imò è tumulis evaſiſſe quamplures, deceſſiſſe creditos, compertum eſt. Compertum itidem, præcipitanter humatos non niſi præpoſteram*

obiisse mortem, morte eorum, quos funis ac rota necant, multò magis horrendam. Compertum præterea, præfestinatæ anatome traditos, nondum finitæ vitæ notas ipso plagæ funestæ momento dedisse manifestissimas, pudore scrutatoris incauti maximo, maximâque familiæ superstitis indignatione comitatas. Fabulantur, ais, qui talia narrant. DUNS SCOTUM in tumulo momordisse brachia; idemque ZENONI Imperatori, post iteratos, & ab excubantibus auditos ejulatus accidisse; nugas opinaris. Transeant hæcce, licebit. Non licebit itidem testes repudiare probatissimos, integerrimos, oculatos, imò etiamnum superstites. Profectò, *inquit æstimatissimus Iatrophilorum Mæcenas, ac Pontificis Maximi fel.*

record. CLEMENTIS XI. *Archiater* LANCISIUS (a) non ex aliorum duntaxat hiſtoriis nobis innotuit, multos, qui deceſſiſſe credebantur, vel prope ſepulchra evigilâſſe, ſed & noſtro etiam experimento idipſum recordamur in Viro nobili, adhuc vivente, qui viginti ante annos, cum ei juſta perſolverentur in Templo, ad motuum ſenſuumque munia, omnium cum terrore, magis quàm admiratione redivit. Juvenis quidam, *refert conſultiſſimus ille Romanorum Medicus* P. ZACCHIAS (b) in archihoſpitali S. Spiritus.., peſte correptus eſt, ex cujus vio-

---

(a) *De mort. ſubit. L. I. c.* 15. *N.* 2.
(b) *Qu. Med. Leg. T.* 3. *Conſ.* 70. *N.* 2.

lentia in ſyncopen lapſus pro mortuo elatus eſt, ejuſque corpus inter cadavera peſte ſublata ejectum, cum quibus dum veſpillones parant illud naviculâ per Tiberim ad deſtinatum locum aſportare, ille vitæ aliquem ſenſum præbuit; unde ad hoſpitale delatus, & utcumque ab eo ſymptomate ſeſe recolligens, poſt duos dies in novam ſyncopen lapſus, unde iterùm ejus corpus inter cadavera juſtè ſublata conjectum eſt, cum illis terræ demandandum: ſed denuò reviviſcens, aptiſque medicamentis recreatus, tandem à morbo in totum liberatus, adhuc in vivis degit. Sed in hac eadem peſte hìc Romæ alios non adhuc vitâ deſtitutos pro mortuis

ſepulchro demandatos eſſe ſcimus. *Ingenuitate nunquam ſatis laudandâ fatetur peritiſſimus quondam Chirurgus Pariſienſis*, PHIL. PEU. (a) *ſeſe, ut in gravidâ, quamque, nullo circa præcordia motu, nec ullo ad ſpeculum halitu percepto, mortuam ipſemet crediderat, ſectionem Cæſaream inſtitueret, inſtanter rogatum, inſtrumento vix admoto, trepidationem corporis, ſtridorem dentium, motumque labiorum ejuſdem obſervaſſe, ac tanto hinc terrore perculſum fuiſſe, ut deinceps operationi iſti ſe numquam accincturum fore voverit, niſi de morte prægnantis certo certiorem factum. Idem ferè non ita pridem illuſtriſſimi*

(a) Prax. Obſtetr. 2. c. 2. §. 2.

cujuſdam viri corpus, ante elapſas à morte creditâ viginti quatuor horas, ſecanti contigiſſe fertur : ſimilique tragœdiâ ad incitas redactum fuiſſe Principem Anatomicorum ſui ſæculi VESALIUM, *ſatis ſuperque conſtat. Verùm enimverò teſtes hodiernos, imò viventes deſideras. Reſervatis alii occaſioni teſtimoniis aliorum quamplurium, en ! quos, quandocumque libitum fuerit, ipſemet auſcultare poteris. Teſtatur ſpectatæ integritatis Reverendus* PATER LECLER, *antehac convictûs in Collegio* LUDOVICI MAGNI *Procurator jamdiu cognitiſſimus, ſororem primæ Patris ſui Uxoris in cœmeterio publico Aurelianenſi cum annulo digitum ornante humatam fuiſſe : ſubſecutâ poſtea nocte ſandapilam, ſpe*

lucri,

lucri, famulum detexisse, eodemque digiti, cui strictè nimis inhærebat annulus, amputationem molienti, sepultam illico dolorem sibi fieri exclamâsse: perterrito & in fugam mox consternato fure, ipsam, divulsis linteis, ædes suas petiisse, posteaque circiter decennium vixisse, ac, prole interim editâ, vitam mariti superâsse. Testatur integerrimæ fidei Sacerdos, DN. M. JOSEPHUS MARESCHAL, Ecclesiæ Metropolitanæ Parisiensis Capellanus, ac S. Joannis à Motta apud Cenomanos Prior, anno 1714. circiter, dum transiret per plateam JOANNIS ROBERT dictam, se vidisse mulierem lodice laneâ coopertam, ante fores domûs in bisellio sedentem juxta loculum, in quo illuc delata, &

è quo jamjam extracta fuerat. Testatur idem anno 1722. *vel* 1723. *se vidisse & audivisse vespillonibus vicum* CAMPI FLORIDI *petentibus obvios clamantes, non mortuum esse, quem quærebant, sed è feretro ereptum vivere. Testatur peritissimus Chirurgus Parisiensis* D. BENARD, *se adolescentulo unà cum Patre pluribusque adstantibus in Parochiâ Réol præsente, Religiosum Ordinis S. Francisci, jam à tertio vel quarto die tumulatum, è sepulchro protractum fuisse adhuc viventem ac spirantem, manibus circa ligaturam commorsis, sed è vestigio ferè extinctum; imò perscripta fuisse coram judicibus acta rei gestæ, cujus occasionem dederat epistola amici monentis eundem catalepticis insul-*

tibus obnoxium esse. Testatur honestissima vidua D. LANDRY, *peritissimi olim Calcographi, Patrem suum straminibus per aliquot horas mortui instar impositum, post aquam salitam ori infusam, suadente, quæ verè mortuum esse perseveranter negaverat, amicâ, denuo diuque postea vixisse. Allegata hæcce impræsentiarum sufficiant, ut quod celeberrimus* LANCISIUS inquit, Quis ignorat pestis tempore omnem rem non nisi tumultuariè peragi; ac perinde leve dumtaxat studium ad secernendos veros à pseudomortuis adhiberi; *idem nobis non modò liceat, verùm etiam nos oporteat, de quovis epidemiorum tempore, de præfestinatorum in Xenodochiis, in suburbiis, alibique fu-*

nerationum frequentiâ, vindictam mortis violentæ in ipsis cœmeteriis clamante, ac de horrendis semivivorum, imò fortè viventium, post bellicosos conflictus humationibus præpoperatis, suspicari.

II.

NE finitæ quidem vitæ satis certas notas esse, virum, jure magni nominis, Democritum proposuisse, *tradit Hippocrates Latinus* (a). *In apoplexiâ, syncope, suffocatione, tum verâ strangulatorum, oppressorum, submersorum, locis angustioribus inclusorum, halitibus noxiis infectorum, &c.... tum spuriâ sive nothâ hystericarum,*

(a) Celsi. L. 2. C. 5.

hypochondriacorum, vehementioribus animi passionibus perculsorum, aliisque ejusmodi affectionibus, sæpenumerò incerta fallunt incertæ mortis signa, non tam artis crimine, quàm aut imperitiâ aut negligentiâ artem profitentium, atque exercentium, ut & adstantium vel incuriâ, vel inopiâ, imò quandoque malitiâ. Faciei rubor, calor trunci, artuum flexibilium mollitudo, incerta vitæ nondum finitæ signa: omnino finitæ pariter incerta vultus pallens, frigens truncus, extremitates rigidæ, motuum sensuumque externorum cessatio. Vitæ superstitis signa omnium certissima Pulsus ac Respiratio, quippe sine quibus omnino perit. Cave credas desiisse geminos hosce motus, quotiescumque intuitu tac-

tuve eoſdem non offenderis. Scrutare pauliſper utriuſque tractum. Pulſum, quem in recto vel reclinato carpo non ſenſeras, in eodem leniter incurvato fortè reperies: hîc nimirum laxa cruori quantumvis leniter appellenti cedit arteria; iſthic tenſa viam præcludit: ille, qui circa Radii baſin profundiùs hæret, pollicem inter & os metacarpi vicinum fortè patebit. Cave interim rudiori preſſione languentem hîc pulſum tactui tuo ipſemet ſubducas. Nec minùs cave, arteriolarum in digitis propriis micationes arteriis carpi iſtius attribuendo, vivum exiſtimes qui verè mortuus eſt. At nullo hiſce in locis occurrente pulſu, omnia conclamata non illico judicandum. Temporum arterias explo-

ra; quibus neque perceptis, carotides canalibus cæteris ampliores, emboloque vitæ directiùs agitatas consule, digitis non leviter, ut alibi, sed profondiùs sub posticâ alterutrius Musculi Sternomastoideæ crepidine appressis. Id quod etiam versus inguina in arteriis cruralibus prudenti exercitatorum digitorum attactu probè observandum. Præter hæc, sive ultimò, etiam in ipsis præcordiis inquirenda tum finitæ, tum non finitæ vitæ signa; inquirenda verò, non supino corpore, sed in latus ferè converso, non sinistrum duntaxat, sed etiam dextrum. Corpore supino, cor spinam versus aliquomodo subsidere, adeòque à costis remotum, jam leviusculè, jam vix ac ne vix, imò nul-

latenus præcordia ferire, quilibet experiri poteſt. Cor plerumque ad latus ſiniſtrum oſcillare ſolet; ſed in nonnullis dextrorſum pulſare obſervatum, in iis ſcilicet, in quorum poſtea cadaveribus inverſa tum pectoris tum abdominis reperta fuere viſcera: qualis quidem ſitus inſolitus fortè non ſemel in affectibus jecoris, lienis, inteſtini coli, præſertim cæci ſive capitis coli, curandis fefellit. Nihilo-minùs, quantâlibet adhibitâ diligentiâ in prædictis caſibus, quandoque ita latent cordis æquè ac arteriarum ictus, ut niſi alias aliunde notas ſimul quæſieris, mortuum judicares, quem vivere reſciſces poſtmodum. Non minùs dubia in iſto rerum ſtatu dubiæ mortis indicia

promit

promit ſcrutinium Reſpirationis. Conſopita hæc, & veluti ſepulta quandoque torpet, ut neque viſui, neque tactui, vel leviſſimus circa thoracem motus pateſcat. Scilicet uti debiliores cordis & aortæ vibrationes, unà cum libero, quamvis placidiſſimo, aëris externi ad intimos pulmonum receſſus allapſu, vitæ aliquamdiu protrahendæ ſufficiunt, abſque ullo propemodum in arteriis exterioribus ictu manifeſto, ita ſola ferè vis elaſtica bronchiorum & veſicularum, levioribus cordis & arteriæ pulmonaris trepidationibus adjuta, vicem manifeſtæ reſpirationis aliquatenus ſupplere poterit. Verumenimverò quamvis organa circuitui ſanguinis inſervientia ulteriùs explorandi viæ de-

ſint, non modò Reſpirationis, ſed ſenſuum motuumque inſtrumenta penitius inquirere poteris, quinimo debes, ne fortaſſe quem mortuum judicaveras, per temetipſum & vitâ & ſalute demum privetur.

III.

UT à verè mortuis diſtinguerentur ii, de quorum morte dubitari poſſet, varia varii experimenta propoſuêre. Reſpirationis, ſopitæ, ac veluti ſepultæ, ſigna quærentes, vel cerei accenſi flammam ori naribuſque leni & inconcuſſâ manu admovent, atque iſtâ huc illuc vacillante, modò non aliundè motus ille tremulus excitetur, vitam nondum finitam exiſtimant; flammâ verò quieſcente, finitam augurantur. Tenuiſſimorum

lanæ carptæ vel gossypii flocculorum ope idem alii autumant. Incerta profecto signa. Id ipsemet vivens vigensque levissimo respirationis halitu, quotiescumque libuerit, experiri poteris. Nec minùs incerta ex halitu speculum ori ac naribus admotum offuscante signa esse, testantur consimiles ferè vapores ex ore naribusque verè defuncti adhuc calentis exsurgentes. Ab aliis vasculo aquæ pleno super apophysin, seu epiphysin, xiphoïdem supini ac prorsùs immoti corporis posito, vitam motus aquæ, quies verò mortem notare creditur. Consultius foret, non supino ad amussim corpore id fieri, sed in latus alterutrum eatenùs conversо, ut extrema costæ antepenultimæ cartilago supremum obtineat situm, ei-

que, ad manifestandum vel levissimum in pectore motum xiphoïde multò magis dispositæ, vasculum imponatur. Cæterùm, immotis omninò costis, lento, subtili, ac placido, solius diaphragmatis motu in prædictis casibus aliquando peragi posse Respirationis opus, ut aqua vasculo contenta nullatenùs moveatur, experientia docuit. Cave nihilominùs, fermentantium in abdomine verè mortui humorum allapsu vasculum commovente decipiaris. Neque tentatis incassum hisce, mori tuâ culpâ sinas, quem nondum obiisse, imò nondum nisi tuâ negligentiâ moriturum esse, alia insuper probare poterunt. Nares sternutatoriis, errhinis, salibus, liquoribus acutis, magmate sinapis, succo cæpæ, allii,

raphani ruſticani &c. plumularum aut penicillorum ope irritandæ. Gingivæ iiſdem ſæpiuſcule ac fortiùs affricandæ. Verberibus, urticibus, &c. vellicanda tactûs organa; enematibus, flatu, fumo inteſtina. Inflexionibus & extenſionibus commovendi artus. Aures ſono, clamore, ſtrepitu moleſtandæ; cavendo tamen, ſi nullum omnino ſignum auditûs, ne quidem leviſſimo palpebrarum, labiorum, digitorumve, aut aliarum partium motu dederit, quem examinas, ipſum non audire illico judices. Uti enim primum movens cor eſſe cenſetur, ita ultimum ſentiens auditûs organum eſſe teſtantur ii, qui omni alio ſenſu privati ſingula diſtinctè tunc audita poſtmodum referunt. Teſtatur idem hiſ-

toria Theologi, qui moribundo nullum auditûs ſignum edenti dandam non eſſe abſolutionem priùs docuerat; at cum ipſemet graviſſimo correptus deliquio, & omni interim motu orbatus ſingula ab adſtantibus prolata audiverit, ſententiam deinceps mutavit.

IV.

ULTIMO *ab illa Medicinæ parte, cujus olim effectus evidentiſſimos Celſus ipſe prædicavit, finitæ vel non finitæ vitæ notas exquirere neceſſum eſt. Chirurgica, quæ detegendis illis aptiora putantur experimenta, pungendo, ſecando, urendo, potiſſimùm peraguntur. Diæreſibus hiſce velut à morte ad vitam quandoque revocati ſunt,*

quos non aliter ac ſtatuas aut truncos alia quævis affecerant tentamina. Nimirum tenuiſſimæ extremarum, quibus organum tactus imprimis conflatur, nervorum fibrillæ, violento cuſpidis, cultelli, igniſque impulſu vellicatæ, divulſæ, diſruptæ, atque epidermidis operculo denudatæ, exquiſitiſſimas dolorum perceptiones ad commune, uti vocant, ſenſorium uſque, viâ hactenus inexplicabili, ac celeritate promiſcuâ, continuant. Punctiones in volis manuum, pedumque plantis, ſcarificationes ſcapularum, humerorum, brachiorum &c. efficacia quandoque reperta ſunt circa dubiam mortem experimenta. Felici licèt temerario auſu quidam prælongam aciculam ſub ungue digiti pedis

mulierculæ apoplecticæ nullum vitæ signum præbentis adigens, momento citiùs illam excitavit. Sectionibus patuisse notas vitæ nondum finitæ, satis probant allata superiùs exempla. Efficacissima tandem judicantur dubiam mortem explorandi tentamenta, quæ ab Ustione desumuntur. Ita plebeios aliquot, quos nullum, quantumvis validum atroxque, remedium à fortibus apoplexiis excitaverat, ad vitam subitò revocatos per admota plantis pedum ignita ferramenta fuisse, memorat suprà laudatus, ac nunquam satis laudandus LANCISIUS. (a) *Eadem eumdem in scopum vertici capitis imponenda alii suadent. Pari quoque suc-*

(a) Lib. 2. cap. 5. n. 11.

ceßu manibus, brachiis, aliiſve in cute locis, applicari poſſunt aqua fervida, cera vel ſimplex liquefacta, vel Hiſpanica incenſa, funiculus ardens. Huc etiam referri queunt Frictiones validæ, exemplo Medici, qui, cùm in decumbente pro mortuo habito membra adhuc flexibilia animadvertiſſet, quamvis nullo pulſu, nullo per admotum ori goſſypium halitu, nullo per enema quantumvis acre effectu, plantas pedum ſetaceo fortiſſimæ muriæ immerſo per tres horæ quadrantes continuâ frictione fortiſſimâ tractando, eum ad vitam revocavit (a). *Nihilominus iſta quoque, licèt aliàs efficaciſſima,*

(*a*) Eph. Nat. Cur. Dec. 1. an. 8. pag. 159.

ſperato caruiſſe ſucceſſu experimenta, miſſis aliis exemplis, ſola inſtar omnium Regiæ Scientiarum Academiæ communicata evincit hiſtoria de milite quodam ignita ferramenta nullatenùs ſentiente, ſalvis licèt omnibus motuum voluntariorum organis.

V.

QUID *indè, quorſum tot molimina, ais? Quænam ſic pungendi, ſecandi, urendi ratio? En!* Quia me veſtigia terrent, *ipſum me ferali bis addictum involucro, primâ vice puerum, adoleſcentem ſecundâ, judicante Medico. Præterea, jamdudum monente* ZACCHIA, non debet hominum vulgus peritos Medicos irridere, ſi

nonnulla circa eos, qui mortui putantur, aut verè mortui ſunt, machinantur, ut eos deprehendant, an vita adhuc ſuperſit, necne. (a) *Locum hìc meretur, quod ex Fabio exclamante citat inclytiſſimus* LANCISIUS (b) » *Unde putatis inventos tardos funerum apparatus? Unde quòd exequias planctibus, ploratu, magno ſemper inquietamus ululatu? Quàm quòd vidimus frequenter poſt conclamata ſuprema redeuntes* ». Prudenter itaque lege vetitum eſt, *addit ibidem Celeberrimus Archiater*, quoſcumque mortuos, &

(a) Qu. Med. Leg. Tit. 1. q. 9. n. 54.

(b) De Mort. ſub. l. 1. cap. 15.

eos præſertim, qui repentè deceſſerunt, ſtatim ſepelire: *rogatque deinceps*, (a) *non tantum Medicos, ſed etiam pios qui ex inſtituto animæ aſſiſtunt, ut indiciis utantur propoſitis; utque Medici firmata novis experimentis inveniant præſidia, quorum miniſterio ægri vel à morte penitus vindicari, vel ſaltem tantum temporis lucrari valeant, ut crimina vitæ (quod cardo rei eſt) ſacrâ Exomologeſi expiare, ſeſeque Numini commendare poſſint.* (b) *Non abſimile pietatis Medicæ ſpecimen jam olim dederat Oraculum Scholæ Pariſienſis* RIOLANUS, *ubi de ſuſpenſorum*

(a) Cap. 16.
(b) Lib. 2. cap. 5.

cadaveribus, ſectioni anatomicæ deſtinatis; Quamdiu, *inquit*, calet corpus, ſi parùm diſtat à ſuſpendio, incidi non debet, quoniam humanitas & pietas à nobis exigunt, ut ſi quis vitæ nondum extinctæ ſpiritus affulgeat, omni arte ſuſcitetur, ut vita miſero reſtituatur ad pœnitentiam agendam. *At verò quandoquidem, præcipuè in caſibus memoratis, nulla abſolutè certa finitæ vitæ ſigna, præter liveſcentes in corpore maculas, atque exhalantem inde fœtorem cadaveroſum, ab alio quovis fœtore, etiam ſtercoreo, ut & ulceribus quibuſdam proprio, diſtinguendum, hactenus inventa ſint; tutiſſimum erit, eòuſque in lecto relinquere obziſſe creditum, relictis ſimul circa*

eundem tanquam vivum ſtragulis, tegmine, ac pulvinari, nec niſi poſt biduum triduumve, toto corpore inter ipſa eadem ſtragula frigefacto, artubuſque planè rigentibus, ferali apparatu tractare. Cedro digniſſima præclari Venetorum Machaonis TERILLI *Sententia hæcce:* (a) Cùm ex dictis ſatis conſtet, vitam omni vitali functione interdum ita fruſtrari, & ita latenter includi, ut à cadaveribus hujuſmodi corpora nihil differre videantur; ideo, ne pietati, & Chriſtianæ Religioni, viventia adhuc tumulando, injuria aliqua fiat, debitum tempus ſtatuendum eſt, quo

(a) De cauſis mort. repent. Sect. 6. cap. 2.

vitam, si qua lateat, suscitari, exspectare debemus. Est autem (ut inquit major Auctorum pars) spatium trium dierum naturalium, quod septuaginta duabus horis perficitur &c. Quod si hoc tempore nullum vitæ vestigium conspiciatur, sed potiùs pravum odorem cadavera emiserint, certæ mortis argumentum clarissimum existit, & tunc ullo absque scrupulo talia corpora reponenda. *Huic Sententiæ subscribens Consultissimus* ZACCHIAS: Pro certo ergo concludendum, *ait*, hominem verè mortuum non nisi incipiente putredine cadaveris certò cognoscì posse (*a*). *Non mirum*

(*a*) To. 3. Cons. 79. n. 21.

itaque, testamento caviſſe quoſdam, ne vitam cum morte omnino commutaſſe putati è lecto ad feralia extrahantur, niſi elapſis ad minimum horis quadraginta octo, factiſque priùs ferro & igne experimentis minùs incerta mortis ſigna manifeſtantibus. Idem ferè non ita pridem initio currentis anni teſtamento Nobiliſſimæ Canonicæ D. de CORBEVILLE *cautum, atque à Perilluſtri Hærede ad amuſſim obſervatum fuiſſe, cuilibet pernotuit. Imò idem cæteraque antè expoſita, ut & alia ejuſmodi, fiant nobiſmet ipſis in eodem verſantibus ſtatu enixè obteſtamur.*

Ergò mortis incertæ ſigna minùs incerta à Chirurgicis, quàm ab aliis experimentis.

DISSERTATION

SUR L'INCERTITUDE DES ſignes de la Mort ; & ſur l'abus des Enterremens précipités.

I.

LA Mort eſt certaine, & elle ne l'eſt pas. Elle eſt certaine, puiſqu'elle eſt inévitable ; elle ne l'eſt pas, puiſqu'il eſt quelquefois incertain qu'on ſoit mort. Chacun ſait que beaucoup de perſonnes, tenues pour mortes, ſont

ſorties de leurs ſuaires, de leurs cercueils, & même de leurs tombeaux. Il eſt également certain que des perſonnes enterrées avec trop de précipitation, ont trouvé dans le tombeau, la mort, dont ils ne devoient pas être les victimes, & dont les horreurs ſurpaſſerent de beaucoup celles de la corde, & de la rouë. Des faits inconteſtables prouvent encore que des ſujets livrés trop bruſquement au couteau anatomique, ont donné par leurs cris, des marques certaines de vie, lorſqu'ils en ont ſenti le tranchant, à la honte éternelle de l'Anatomiſte imprudent; honte égale à l'indignation de la famille du ſurvivant (1). Contes, me direz-vous; contes purs que

ces hiſtoires. Vous traités donc de fable l'hiſtoire de Jean DUNS, ſurnommé SCOT, qui ſe rongea les bras dans ſon tombeau ? Vous ne croiés pas qu'il en ſoit autant arrivé à l'Empereur ZENON, après des gémiſſemens réïterés, qu'entendirent ceux qui le veilloient ? Eh bien, ſoit ; j'y conſens. Mais que répondrés-vous au témoignage de perſonnes non ſuſpectes, d'une probité reconnue, qui ne vous parleront que de ce qu'ils auront vû ; & dont quelques-uns, vivans encore, ſont en état de raconter ce qui s'eſt paſſé ſous leurs yeux ? *Certes*, dit le reſpectable LANCISI, premier Médecin du Pape Clement XI, *ce n'eſt pas ſeulement par les hiſtoires*

qui nous ont été contées, que nous ſavons que pluſieurs perſonnes qu'on croïoit mortes, ſe ſont réveillées même près de leurs tombeaux; nous n'avons beſoin pour le croire, que de ce que nous avons vû. Nous avons été témoins qu'une perſonne de diſtinction, qui eſt encore vivante, a repris le mouvement, & le ſentiment dans l'Egliſe, pendant qu'on y chantoit ſon ſervice; ce qui cauſa aux Aſſiſtans beaucoup plus de terreur, que d'admiration. Pierre ZACCHIAS, célebre Médecin de Rome, raconte que *dans l'Hôpital du Saint Eſprit, un jeune homme étant attaqué de peſte, tomba, par la violence de la maladie, dans une ſyncope ſi parfaite, qu'on le crut mort. Son corps fut mis au nombre de ceux qui,*

morts de la même maladie, devoient être inceſſamment enterrés. Dans le tems qu'on tranſportoit ces cadavres ſur le Tibre, dans la barque deſtinée à cet office, le jeune homme donna quelques ſignes de vie; ce qui fit qu'on le reporta à l'Hôpital. Il revint tellement quellement de cet accident; mais deux jours après il retomba dans une pareille ſyncope, & ſon corps, pour cette fois réputé mort ſans retour, fut mis, ſans balancer, au nombre de ceux qu'on devoit enterrer. Dans ces circonſtances il revint encore une fois à lui; on lui donna de nouveaux ſoins; & le ſecours des remedes convenables, non ſeulement l'a rappellé à la lumiere du jour, mais l'a ſi parfaitement gueri de ſa maladie, qu'il vit encore ac-

tuellement. A quoi ZACCHIAS ajoute : *nous ſavons que dans cette veſte on a enterré à Rome d'autres perſonnes comme mortes, quoiqu'elles ne le fuſſent pas.* Philippes PEU, donne dans ſes ouvrages un rare exemple de candeur. Il exerçoit, comme on ſait, avec ſuccès dans Paris la Chirurgie des accouchemens. Voici ce qu'il raconte de lui-même. Ayant été prié avec inſtances de faire l'opération Ceſarienne à une femme groſſe, que lui-même croyoit parfaitement morte ; ne ſentant plus aucun battement dans les côtés de la poitrine, & la glace d'un miroir approché de ſa bouche, ne ſe terniſſant plus, il ne balança point à commencer l'opération. Mais à

peine eut-il plongé dans les tegumens la pointe de ſon biſtouri, qu'un mouvement de trepidation qu'il ſentit dans le corps, le grincement des dents, & le mouvement des levres de la femme, lui firent connoître ſa bévuë, qui le frappa d'une ſi grande terreur, qu'il fit ſerment de ne plus tenter à l'avenir la même opération, ſans être autant certain, qu'il eſt poſſible, de la mort de la femme. On raconte que le même malheur arriva il n'y a pas fort long-tems, à un Chirurgien, chargé de faire avant l'expiration des vingt-quatre heures, l'ouverture d'une perſonne de qualité, qui paroiſſoit morte; & l'on ſait dans quel abîme de malheurs, un accident ſem-

blable jetta le plus grand Anatomiſte de ſon ſiécle, l'infortuné VESALE (2). Mais ſi l'on n'eſt pas content de ces hiſtoires conſacrées à l'immortalité dans les ouvrages des Auteurs, on peut produire des témoins, qui en atteſteront de ſemblables, qui ſe ſont paſſées ſous leurs yeux. Nous en laiſſerons à part un bon nombre, pour ne parler que de celles dont les garands ſont à portée d'être interrogés par tout le monde. Je citerai d'abord un homme d'une probité univerſellement connue, & qui, par la place qu'il a remplie pendant long-tems, a été néceſſairement en relation avec la Ville & la Province, je veux dire, le P. LE CLER, ci-devant Principal du

du College de Louis le Grand. Il racontera à ceux qui voudront l'entendre, que la ſœur de la premiere femme de ſon pere, ayant été enterrée avec une bague au doigt, dans le Cimetiere public d'Orleans, la nuit ſuivante, un domeſtique, attiré par l'eſperance du gain, découvrit le cercueil, l'ouvrit, &, ne pouvant venir à bout de faire couler la bague hors du doigt, prit le parti de le couper. L'ébranlement violent que la bleſſure cauſa dans les nerfs, rappella la femme à elle-même, & un cri amer, que lui arracha la douleur, ſaiſit le voleur d'épouvante, & le mit en fuite. Cependant la femme ſe débarraſſa comme elle put du linceul dans lequel

elle étoit enveloppée ; elle retourna chez elle, ſurvêcut à ſon mari ; & dans les dix ans de vie qu'elle eut enſuite, lui donna un héritier. M. Joſeph MARESCHAL, Chapelain de l'Egliſe Métropolitaine de Paris, Prieur de S. Jean de la Motte au Mans, dont la probité aſſortit parfaitement à la ſainteté du caractere de Prêtriſe dont il eſt décoré, atteſte que, paſſant dans l'année MDCXIV, ſi je ne me trompe, dans la ruë *Jean Robert*, il a vû une femme enveloppée d'une couverture de laine, aſſiſe dans un fauteuil à la porte d'une maiſon, contre une bierre, dans laquelle on l'y avoit apportée, & dont on venoit de la tirer. Il atteſte encore, qu'en MDCCXXII,

ou MDCCXXIII, il avoit vû aller au-devant des porteurs, qui venoient pour lever un corps, dans la ruë *Champ Fleury*, des gens, qui leur crioient, qu'ils n'avoient qu'à rebrouſſer chemin ; que celui qu'ils croïoient mort, étoit en vie, & qu'on venoit de le tirer du cercueil. On peut encore interroger M. BENARD, Maître Chirurgien de Paris, qui certifiera qu'étant dans ſa jeuneſſe dans la Paroiſſe de Reol, avec ſon pere, & beaucoup d'aſſiſtans, on tira encore vivant, & reſpirant, du tombeau, où il avoit été enfermé depuis trois ou quatre jours, un Religieux de l'Ordre de S. François, qui s'étoit devoré les mains autour de la ligature qui les lui aſſujettiſſoit,

& qui mourut preſque dans le moment (3). Il ajoute, qu'il en a été dreſſé un procès-verbal par la Juſtice du lieu ; & que ce qui avoit donné lieu à l'exhumation, étoit une lettre d'un ami du prétendu deffunt, qui avertiſſoit qu'il étoit ſujet à des attaques de Catalepſie. Madame LANDRY, femme très-digne de foi, & veuve de l'habile Graveur de ce nom, certifiera que ſon pere a été pendant quelques heures ſur la paille, comme mort, & que de l'eau ſalée qu'on lui fit entrer dans la bouche, par le conſeil d'une de ſes amies, qui avoit ſoutenu conſtamment qu'il n'étoit pas mort, le fit revenir à lui ; & que non ſeulement il guérit de cette maladie,

mais qu'il vêquit encore long-tems après. Les faits que nous venons de rapporter nous paroiſſent ſuffiſans pour juſtifier la vérité du paſſage ſuivant du célebre LANCISI. *Qu'eſt-ce qui ignore*, dit-il, *qu'en tems de peſte, tout ſe fait en déſordre, & par conſequent, qu'on prend des meſures peu juſtes, pour diſtinguer ceux qui ſont véritablement morts, de ceux qui ne font que le paroître?* Ne nous eſt-il pas permis de ſoupçonner, & même ne devons nous pas le croire, qu'il en arrive autant dans le tems des maladies épidémiques, quand nous voïons dans les Fauxbourgs, dans les Hopitaux, & ailleurs, tant d'enterremens prématurés, d'hom-

mes, qui ſemblent demander vengeance, dans les Cimetieres mêmes, de la mort violente à laquelle ils ont été condamnés ? Et que dirons-nous des horreurs de ces enterremens précipités, après les batailles, où des perſonnes demi-vivantes, ou même pleines de vie, ſe trouvent miſes dans la foſſe, avec ceux qui ſont réellement morts !

II.

L'Hippocrate des Latins, le judicieux CELSE, nous apprend qu'*un Philoſophe d'un grand nom, & à juſte titre, le célebre Démocrite, penſoit que les marques de la mort, ne ſont pas ſuffiſamment certaines* (4). Dans

l'apoplexie, la ſyncope, la ſuffo-cation, tant véritable, telle que celle de ceux qu'on étrangle, qu'on étouffe, qui ſont noyés, renfermés dans des endroits trop étroits, ou frappés de vapeurs, ou exhalaiſons pernicieuſes, &c; que dans la fauſſe, c'eſt-à-dire, celle des femmes hyſteriques, des hypochondriaques, des perſonnes ſaiſies par de violentes paſſions de l'ame, ou atteintes d'affections analogues à celles-là, on eſt ſouvent trompé aux ſignes de la mort; mais c'eſt moins à l'imperfection de la Médecine qu'il faut s'en prendre, qu'à l'ignorance, ou la négligence, de ceux qui l'exercent, ou en font profeſſion, & au deffaut d'attention, à la pau-

vreté, ou même quelquefois à la méchanceté de ceux qui ont ſoin des malades. Le coloris du viſage, la chaleur du corps, la molleſſe des parties flexibles, ſont des ſignes incertains d'une vie encore ſubſiſtante; comme la pâleur du viſage, le froid du corps, la roideur des extrêmités, la ceſſation des mouvemens, & l'abolition des ſens externes, ſont des ſignes très-équivoques d'une mort certaine. Le pouls, & la reſpiration, ſont des ſignes infaillibles de la vie; parce que ſans eux, il faut qu'elle finiſſe. Mais qu'on ſe donne de garde de croire, que ces deux mouvemens ſont entierement éteints, parcequ'ils deviennent inſenſibles à l'œil, ou à la

main. Suivés pendant quelque tems ces mouvemens à la piſte, vous trouverés peut-être le pouls qui s'échappoit dans le poignet droit, ou panché en arriere, en le pliant doucement en dedans. Dans cette derniere ſituation, l'artere relâchée laiſſe la liberté du paſſage au ſang, avec quelque peu de force qu'il aborde; la tenſion qu'elle a dans les premieres en arrête entierement le mouvement progreſſif. Ne ſentés-vous point la pulſation de l'artere trop concentrée vers la baſe du raïon (*a*);

(*a*) Le raïon eſt un des deux os de l'avant-bras, qui dans la ſituation la plus ordinaire de cette partie, en fait la partie ſupérieure. Il occupe notamment cette place, quand on tâte le pouls.

vous le trouverés peut-être entre le pouce & l'os voiſin du métacarpe (*a*). Prenés cependant garde, qu'en comprimant trop fort l'artere, languiſſante en cet endroit, vous ne ſoïés vous-même cauſe du deffaut de pulſation ; & prenés garde en même tems de prendre celles des extrémités artérielles qui ſe trouvent dans vos doigts, pour celle de l'artere que

---

(*a*) Le Métacarpe eſt un aſſemblage de pluſieurs os, qui forment la paume de la main. Sous la peau qui eſt entre le pouce & l'os du Métacarpe qui ſoutient le doigt indice, il y a un rameau d'artere aſſez éminent, pour que ſa pulſation ſoit ſenſible, non ſeulement au toucher, mais même aux yeux.

vous touchés. Cette mépriſe pourroit vous faire croire vivant, celui qui eſt entierement mort (5). Mais quand toutes ces recherches ſeroient infructueuſes, il ne faut pas perdre entierement courage. Du pouls de la main, paſſés à celui des tempes. S'il vous échappe encore, appellés-en aux arteres carotides, vaiſſeaux d'un calibre plus conſidérable que les autres, & plus directement expoſés à l'abord du ſang qui ſort du cœur. Mais ici il n'eſt plus queſtion de toucher legerement l'artere, comme nous l'avons conſeillé dans le moment ; il faut enfoncer profondément les doigts ſous le bord poſtérieur de l'un des muſcles ſternomaſtoïdiens

(a). Une main experimentée, ſaura auſſi tracer les arteres crurales, dans le voiſinage des aines, pour prendre leur dépoſition ſur l'état de la circulation. Ajoutons, pour finir ſur l'article du pouls, ajoutons, dis-je, à ces différentes recherches, qu'on peut trouver des ſignes de

---

(a) Les muſcles ſternomaſtoïdiens ſont deux muſcles qui ſont attachés par leur partie inférieure au ſternum, c'eſt-à-dire, à un os longitudinal qui ſépare le devant de la poitrine en deux parties égales, & par leur partie ſupérieure à une éminence d'un des os qui font la baſe du crâne; éminence qu'on ſent au-deſſous de la partie poſterieure de l'oreille. Ces muſcles ſont de ceux qui font tourner la tête ſur le col, qui lui ſert de pivot.

vie, dans les parties voiſines du cœur. Mais pour ne rien faire à la legere, il ne faut pas que le corps ſoit couché ſur le dos. Il faut le mettre preſque entiérement ſur le côté; & quand nous diſons le côté, nous entendons également le droit & le gauche. Quand le corps eſt ſur le dos, il n'y a perſonne qui ne puiſſe éprouver, que le cœur recule, & s'affaiſſe en quelque maniere vers l'épine, ce qui l'éloigne tellement des côtes, que ſa pointe ne frappe que très-legerement, ou même point du tout contre elles. Cette pointe eſt ordinairement tournée vers le côté gauche; mais on a vû des ſujets ou ſa pulſation ſe faiſoit ſentir du côté droit; & c'eſt ce

qu'on a obſervé dans ceux à qui, quand on les eut ouverts enſuite, on a trouvé une diſpoſition entiérement oppoſée à l'ordinaire, non ſeulement quant à la ſituation du cœur, mais même à celle de tous les viſceres de la poitrine, & du bas ventre ; & cette diſpoſition extraordinaire, ſoit dit en paſſant, a peut-être jetté quelquefois dans l'erreur, en traitant les maladies du foie, de la rate, de l'inteſtin colon, & ſurtout du cœcum, ou de la tête du colon. Quelque attention qu'on apporte dans les recherches que nous venons d'indiquer, on eſt encore ſujet à ſe tromper ; tant la pulſation du cœur, & des artéres, eſt inſenſible (6), & à

croire mort, celui qui donnera dans peu des ſignes certains de vie, ſi l'on ne cherche à s'aſſurer de l'état dans lequel ſe trouve le ſujet par des ſignes pris d'ailleurs. L'examen de celui de la reſpiration n'en fournit pas de moins équivoques que celui du pouls. Elle eſt quelquefois tellement engourdie, aſſoupie, &, ſi j'oſe le dire, enſevelie, que l'œil, & la main, ne découvrent point le plus leger mouvement de la poitrine. Car comme des vibrations très-foibles du cœur & des arteres ſuffiſent avec l'entrée libre, quoiqu'inſenſible, de l'air extérieur, dans toutes les ramifications des bronches, pour prolonger pendant quelque tems la

vie, ſans que le mouvement des arteres extérieures ſe produiſe au dehors par aucune pulſation ſenſible; il ne faut preſque que la force élaſtique des bronches, & des veſicules pulmonaires, aidée des plus legers fremiſſemens du cœur, & de l'artere pulmonaire, pour tenir lieu d'une reſpiration manifeſte & ſenſible (7). Mais quoiqu'on manque de moïens plus ſûrs, que ceux dont nous venons de faire le détail, pour connoître plus poſitivement l'état des organes qui ſervent à la circulation du ſang, on n'eſt point diſpenſé d'examiner la reſpiration, & les inſtrumens des mouvemens, & des ſentimens. On feroit même fort mal de négliger

gliger cet examen ; puiſqu'en jugeant mort celui qui ne l'eſt peut-être pas, on le priveroit de la guériſon, & de la vie.

III.

DIfférens Auteurs ont propoſé différens moïens pour diſtinguer ceux qui ſont réellement morts, de ceux dont la mort eſt encore incertaine. Pour rendre ſenſible une reſpiration comme aſſoupie, ou enſevelie, l'on préſente d'une main ferme, & doucement, la flamme d'une bougie à la bouche & aux narines; & l'on juge, que quand elle balance de côté & d'autre, ſans qu'on puiſſe attribuer ce tremblement à quelque autre cauſe,

c'eſt une preuve que la vie n'eſt point encore finie ; comme on juge le contraire, lorſque la direction de la flamme eſt conſtament la même. D'autres prétendant découvrir la même vérité en approchant de la bouche, & du nez, un duvet très-delié, tel que celui d'une laine cardée, ou du cotton. Foible reſſource. L'homme le plus vivant, & qui jouit de la meilleure ſanté, peut rendre cette épreuve inutile en modérant ſa reſpiration. C'eſt ce dont chacun peut ſe convaincre par ſoi-même. Il y en a qui prétendent que quand la glace d'un miroir, approché du nez & de la bouche, ſe ternit, c'eſt une preuve que la reſpiration ſubſiſte encore.

Mais pour donner du poids à cette épreuve, il faudroit qu'il ne ſortit pas des vapeurs preſque ſemblables de la bouche, & du nez, d'un mort qui eſt encore chaud. On met encore un verre plein d'eau ſur l'apophyſe, ou, ſi l'on aime mieux dire, ſur l'épiphyſe xiphoïde (*a*), le corps étant couché ſur le dos, & placé

(*a*) Nous avons dit plus haut, que le ſternum eſt un os qui ſépare en long la poitrine en deux parties égales. Cet os à ſa partie inférieure, c'eſt-à-dire, à la foſſette du cœur, ſe termine par un prolongement en pointe, appellé communément cartilage xiphoïde, ou enſiforme, de ſa reſſemblance avec la pointe d'une épée, ou d'un ſabre. Les termes d'apophyſe, ou épiphyſe, reviennent à peu près à celui d'excroiſſance.

de maniere qu'il ne puiſſe remuer; & l'on s'imagine que, quand on apperçoit quelque mouvement dans l'eau, c'eſt une preuve que la vie n'eſt point encore finie, & que le parfait repos de cette liqueur en eſt une d'une mort certaine. Mais pour donner à cette épreuve toute la certitude dont elle eſt ſuſceptible, il ne faudroit pas placer le corps entierement ſur l'épine du dos : il faudroit le tourner tellement ſur l'un des deux côtés que l'extremité du cartilage de l'avant derniere côte fut en haut, & placer le verre plein d'eau ſur cette partie, beaucoup mieux diſpoſée que le cartilage xiphoïde pour rendre ſenſible le plus leger mouvement de la poi-

trine. Mais l'expérience a fait connoître qu'un mouvement lent, doux, & insensible du diaphragme seul (*a*), sans que les côtes en aient le moindre, suffit quelquefois dans les cas dont nous avons parlé, pour entretenir la respiration : or dans cet état il est évident que l'eau n'aura aucun mouvement. Qu'on prenne garde cependant de prendre pour le

---

(*a*). Le Diaphragme est une cloison musculeuse, qui sépare la poitrine, du bas-ventre, & qui, baissant vers lui, augmente la capacité de la poitrine, & contribue beaucoup à faciliter l'entrée de l'air dans les poumons. Il y a des sujets où la dilatation de la poitrine, même dans l'état naturel, vient entierement de sa part.

mouvement des organes qui ſervent à la reſpiration, la fermentation des humeurs qui ſe fait dans le bas-ventre d'un corps vraiment mort, & dont le mouvement peut ſe communiquer à l'eau contenue dans le verre. Gardés-vous auſſi, après avoir inutilement tenté ces differentes épreuves, de vous imaginer qu'il n'y a plus de reſſource, & de laiſſer en conſéquence mourir par votre faute celui qui n'eſt point encore mort, & peut-être qui ne devroit pas mourir, ſi vous ne négligiés pas de le rappeller à la vie. Il faut donc lui irriter les narines en y faiſant entrer des ſternutatoires, des errhines, des ſels, des liqueurs penetrantes, de la

moutarde, du jus d'oignons, d'ail, de raifort ſauvage, &c, ou les barbes d'une plume, ou l'extremité d'un pinceau. Il faut frotter ſouvent & rudement les gencives avec les mêmes choſes. Il faut piquer les organes du tact avec les fouets, & les orties, &c; irriter les inteſtins au moïen des lavemens, du vent, de la fumée; agiter les membres par des extenſions & des inflexions violentes; fatiguer l'oreille de ſons, de cris, de bruits; & ſurtout faire attention qu'on ne doit pas conclure la perte totale de l'ouie, de ce que le corps que vous examinés ne donne par le mouvement, même le plus leger, des paupieres, des levres, des doigts, ou de quel-

que autre partie, aucun ſigne qu'il entend. Car ſi l'on penſe communément que le cœur eſt la premiere partie du corps qui ſe meuve, ceux qui, privés de tout autre ſens, ne laiſſent pas de rapporter enſuite exactement tout ce qu'ils ont entendu, ſont en état d'atteſter que le ſens de l'ouie eſt celui qui s'éteint le dernier. Cette verité eſt notamment établie par le témoignage d'un celebre Theologien, qui avoit enſeigné en premier lieu qu'il ne falloit pas donner l'abſolution à un mourant qui ne faiſoit connoître par aucun ſigne, qu'il entendoit encore; mais qui changea d'avis après une défaillance ſi conſiderable qu'il avoit perdu tout mouvement, parce qu'il

qu'il avoit diſtinctement entendu tous les diſcours des aſſiſtans.

IV.

ENfin il eſt neceſſaire, pour tâcher de trouver des ſignes de la vie, ou de la mort, d'emprunter le ſecours de cette partie de la Médecine, dont CELSE a dit il y a déja long-tems que les effets ſont les plus ſenſibles. Les épreuves Chirurgiques qu'on regarde comme les plus propres à mettre l'une ou l'autre en évidence, ſont principalement les bleſſures qui ſe font avec les inſtrumens piquans, ou tranchans, ou avec le feu. Ces dechiremens ont quelquefois rappellé comme de la mort à la vie, des corps auſſi inſenſibles à toute autre épreuve

que des termes, & des ſouches. Car les petites fibrilles des extremités des nerfs, qui conſtituent principalement l'organe du tact, tiraillées, ſeparées, dechirées, par l'impulſion violente d'une pointe, d'un tranchant, ou de la matiere ignée, & dépouillées de l'épiderme qui les recouvre, tranſmettent au ſiege commun de toutes les ſenſations, par des voies inconnues juſqu'à nos jours, & avec une extrême vîteſſe, le ſentiment de douleurs des plus penetrantes. Et c'eſt par cette raiſon que les épreuves de piquer le dedans des mains, ou la plante des pieds, & de ſcarifier les omoplates, les épaules, les bras, &c, ont ſouvent réuſſi pour découvrir une mort incertaine. De-là vient

auſſi le ſuccès de l'heureuſe temerité d'une perſonne, qui, aiant fait entrer profondément une longue aiguille ſous l'ongle d'un des doigts du pied d'une femme apoplectique qui ne donnoit aucun ſigne de vie, la fit dans l'inſtant même revenir à elle. Les exemples que nous avons rapportés cidevant prouvent inconteſtablement que les inciſions ont fourni des preuves que la vie des perſonnes qui les ont ſouffertes n'étoit pas finie. Enfin on regarde comme très-efficaces pour connoître l'état d'une vie incertaine, les épreuves qui ſe font par le moïen du feu. Auſſi le celebre LANCISI que nous avons cité plus haut, & qu'on ne doit pas ſe laſſer de ci-

ter, rapporte-t'il que des manœuvres, que les remedes les plus violens n'avoient pas pu reveiller d'un aſſoupiſſement apoplectique, ont été ſur le champ rappellés à la vie en approchant de la plante de leurs pieds des fers rouges. D'autres Auteurs conſeillent pour le même effet de les mettre ſur le ſommet de la tête. On peut avec le même ſuccès appliquer aux mains, aux bras, ou à la peau de quelque autre partie du corps, de l'eau, de la cire ordinaire bouillante, ou de la cire d'Eſpagne brulante, ou bien une mêche allumée. On peut rapporter à la même cauſe l'effet des frictions violentes, dont s'eſt ſervi avec ſuccès un Méde-

cin dont parlent les Mélanges de l'Académie des Curieux de la Nature. S'étant apperçu qu'un homme qu'on croïoit mort, avoit encore les membres flexibles, quoiqu'on ne ſentit point de pouls, que l'immobilité du cotton approché de la bouche deposât contre l'exiſtence de la reſpiration, & que les lavemens les plus âcres fuſſent ſans effet, il fit frotter fortement la plante des pieds de cet homme avec une étoffe très-dure, penetrée d'une ſaumure très-forte, & par ce moïen le rappella à la vie. Cependant quelque efficaces que ſoient ces moïens pour juger de l'état d'un ſujet qu'on croit mort, il eſt certain qu'ils ſont quelquefois inſuffiſans;

&, ſans m'arrêter à compiler des exemples, je me contenterai d'en appeller à l'Hiſtoire, communiquée à l'Académie Roïale des Sciences, d'un Soldat ſur qui le fer chaud ne faiſoit aucune impreſſion douloureuſe, bien que tous les organes des mouvemens volontaires fuſſent en bon état.

V.

QUel eſt votre but, me dira-t'on? à quoi bon tant de tentatives? Quelle rage de couper, de piquer, de brûler, vous poſſede? Ciel! *Je vois bien les traces de ceux qui ſont entrés dans la caverne, mais je n'en vois pas qui m'indiquent qu'ils en ſoient ſor-*

tis (a). Le Médecin ne m'a-t'il pas condamné deux fois à être enſeveli, la premiere dans mon enfance, la ſeconde dans mon adoleſcence ? D'ailleurs *le commun des hommes doit-il blamer les Médecins prudens*, c'eſt la reflexion de ZACCHIAS, *doit-il s'en*

(*a*). M. Winſlovv fait ici alluſion à la Fable de Phedre, qui a pour ſujet *le Lion malade.* Le Renard ſe contente de témoigner à ſa Majeſté Lionne, la part qu'il prend à ſa maladie, ſans approcher de lui ; & quand le Lion lui demande la raiſon de ſa conduite, il lui répond, que *l'exemple des autres l'épouvante ; je vois bien les traces de ceux qui ſont entrés dans la caverne, mais je n'en vois pas qui m'indiquent qu'ils en ſoient ſortis.* C'eſt bien ici la même choſe. Pour une perſonne ſauvée du tombeau, combien ne peut-il pas y en avoir qui y aient péri !

mocquer, s'ils font des épreuves ſur ceux qui ſont effectivement morts, ou qu'on croit tels, pour découvrir s'il leur reſte encore, ou non, quelque ſouffle de vie? Je ne puis reſiſter à la tentation de rapporter ici d'après LANCISI un paſſage de Quintilien, qui s'explique dans les termes ſuivans. » Par » quelles raiſons croïés-vous que » les funerailles ſe font ſi tard? » Pourquoi troublons-nous le re- » pos des pompes funebres par » tant de gémiſſemens, de pleurs, » de hurlemens? ſi ce n'eſt qu'on » a ſouvent vu revenir à la vie » ceux à qui l'on étoit prêt de » rendre les derniers devoirs. *C'eſt donc avec beaucoup de ſageſſe*, ajoute le celebre Médecin que

nous venons de citer, *que la Loi deffend d'enſevelir ſur le champ les morts, quels qu'ils ſoient, & principalement ceux qui ſont frappés de mort ſubite.* Après cette reflexion le même Auteur prie, non ſeulement les Médecins, mais les perſonnes charitables que le ſoin des ames appelle auprès des mourans, de faire les épreuves convenables pour s'aſſurer de la mort; & les Médecins en particulier, de travailler à découvrir par de nouvelles experiences, de nouveaux ſecours, qui puiſſent entierement garantir les malades de la mort, ou du moins leur faire aſſez gagner de tems, pour qu'ils puiſſent laver leurs fautes dans les eaux de la pénitence, ce qui

eſt le plus eſſentiel, & recommander leur ame à leur Créateur. (8). L'oracle de la Faculté de Médecine de Paris, le célebre RIOLAN, avoit donné long-tems auparavant l'exemple d'une pareille charité Médicinale, quand il dit, en parlant des corps de pendus deſtinés aux diſſections anatomiques, que, *tant que le corps eſt chaud, s'il n'y a pas long-tems que l'exécution eſt faite, il ne faut pas le diſſequer, parce qu'il eſt également du devoir de l'humanité, & de la charité, s'il y a encore quelque apparence de pouvoir rappeller le Sujet à la vie, de faire tous ſes efforts pour y réuſſir, & de lui procurer le moïen de faire penitence.* Mais comme on n'a, ſurtout dans les cas que nous

avons rapportés, aucune marque abſolument certaine de la fin de la vie, que les taches livides qui paroiſſent ſur la peau, & l'odeur cadavereuſe du Sujet, odeur fœtide, bien différente de toute autre, même de celle qu'exhalent les excremens, & qui eſt particuliere à certains ulceres, le parti le plus ſûr eſt de laiſſer dans le lit celui qu'on croit mort; de l'y laiſſer, dis-je, enveloppé de ſes couvertures, avec le chevet & l'oreiller, comme s'il étoit vivant; & de ne l'abandonner aux appareils funebres qu'après deux, ou même trois jours, quand le corps entier s'eſt refroidi de lui-même, & que ſes membres ſont devenus roides dans cette ſituation. On devroit graver en lettres d'or cette réfléxion de

l'Eſculape Venitien TERILLI : *puiſqu'il eſt inconteſtable par tout ce que nous venons de dire, que le corps eſt quelquefois tellement privé de toute fonction vitale, & que le ſouffle de vie y eſt quelquefois tellement caché, qu'il ne paroît en rien différent de celui d'un mort ; la charité, & la Religion, veulent qu'on détermine un tems ſuffiſant pour attendre que la vie puiſſe, ſi elle ſubſiſte encore, ſe manifeſter par des ſignes ; autrement on s'expoſe à devenir homicide, en enterrant des perſonnes vivantes. Or c'eſt ce qui peut arriver, ſi l'on en croit la plus grande partie des Auteurs, dans l'eſpace de trois jours naturels, ou de ſoixante & douze heures.... Mais ſi pendant ce tems il ne paroît aucun ſigne de vie, & qu'au contraire les corps*

exhalent une odeur cadavereuſe, on a une preuve infaillible de la mort, & l'on peut les enterrer ſans ſcrupule. Le celebre ZACCHIAS ſouſcrivant à ce jugement conclut par ces paroles : *il s'enſuit donc certainement qu'on n'a de preuve infaillible de la mort, qu'un commencement de putrefaction dans le corps* (9). Il ne faut donc pas s'étonner de la précaution que quelques perſonnes ont priſe de deffendre par leur Teſtament de les mettre dans le cercüeil avant quarante-huit heures au moins, & ſans qu'on eut fait ſur eux diverſes épreuves avec le fer & le feu, pour acquérir du moins une plus grande certitude de leur mort. Et, ſans remonter bien haut pour en trouver

des exemples, c'eſt à peu près ce qui eſt arrivé depuis fort peu de tems, c'eſt-à-dire, au commencement de la préſente année, à Madame de CORBEVILLE, fille de diſtinction, & Chanoineſſe, & ce qui a été ponctuellement exécuté par ſon illuſtre héritier, comme tout le monde l'a ſçu dans le tems. Pour moi, ſoit que mon Teſtament porte ou non la même diſpoſition, je profite de l'occaſion préſente, pour prier inſtamment ceux qui me verront dans le même état, de ne négliger aucun des moïens que j'ai propoſés dans cette Diſſertation, ou d'autres qu'on pourra imaginer, pour s'aſſurer ſi j'ai réellement païé le tribut inévitable.

ADDITIONS.

1. UN fait bien conſtaté, fut-il le ſeul de ſa nature, ſuffit aux perſonnes judicieuſes, & prudentes, pour faire une impreſſion qui les tient continuellement ſur leurs gardes. Mais il n'en eſt pas de même de tous les eſprits. Ceux qu'on appelle eſprits forts, toujours hériſſés de ſcrupules, retranchés dans des délicateſſes que ſuggere la paſſion de ſe diſtinguer, plutôt que la crainte de croire trop légérement, s'imaginent uſer de beaucoup de condeſcendance en regardant les faits uniques comme des excep-

tions qui ne tirent point à conſéquence. Il y en a dont ces eſpeces de faits ne font qu'effleurer l'imagination ; on en trouve enfin à qui cette faculté peſante a beſoin d'être ébranlée par des ſecouſſes réitérées.

Comme donc un Auteur, jaloux de ſe rendre univerſellement utile, ou qui écrit ſur des matiéres qui intéreſſent tous les hommes ſans exception, ne doit négliger aucun de ceux entre les mains de qui ſon ouvrage peut tomber, on ne doit point être ſurpris que j'ajoûte des Hiſtoires à celles que M. Winſlow a raſſemblées pour prouver l'incertitude des ſignes de la mort. Leur multiplicité juſtifiera les précautions

tions des perſonnes prudentes, détruira tous les prétextes de l'incrédulité, fera des traces plus profondes dans les imaginations volages, & remuera celles qui ont beſoin d'être fortement ſecouées.

La vérité que M. Winſlow établit dans ſa Theſe, n'eſt point une de celles dont le Public lui doit la connoiſſance. L'Antiquité la plus reculée fournit des exemples de l'incertitude des ſignes de la mort.

Plutarque rapporte qu'une perſonne étant tombée de haut ſur le col, mourut de ſa chûte, ſans qu'il y eut la moindre apparence de bleſſure. Comme on le portoit en terre au bout de trois

jours, il reprit tout à coup ſes forces, & revint à lui.

A l'hiſtoire précédente Kirchmann joint la ſuivante tirée d'Apulée.

Aſclepiade revenant de ſa maiſon de campagne rencontra un grand convoi. La curioſité lui fit demander le nom du deffunt. Perſonne ne lui aiant répondu, tant la conſternation étoit grande, il s'approcha du corps, il le trouva entiérement frotté de parfums, ſa bouche humectée d'un baume précieux, ſuivant l'uſage des Grecs. Il le tâta de toutes parts, & trouva des ſignes cachés de vie. Auſſi-tôt il s'écria que le deffunt n'étoit pas mort. Les uns vouloient qu'on fit at-

tention au diſcours du Médecin ; d'autres, au nombre deſquels étoient ſurtout les parens, & notamment les héritiers, ſe mocquoient du Médecin, & de la Médecine. Aſclepiade eut beaucoup de peine à obtenir une courte ſurſéance. Il fallut arracher le corps des mains des porteurs, auſſi avides de leur proie que l'Enfer. On le reporta chez lui, où le ſecours des remedes convenables le rappella ſur le champ à la vie. Celſe fait une courte mention de cette hiſtoire dans le Chap. 6. du Liv. II. de ſa Médecine.

Euſebe, Theodoret, & Calixte *de immort. anim. c. viij.* rapportent d'après Platon au dixiéme

Livre de ſa République, l'hiſtoire d'un Armenien qu'ils nomment *Erus*, qui fut tué dans une bataille. Quand on vint au bout de dix jours pour enterrer les morts, tous les corps ſe trouverent corrompus, excepté le ſien; ce qui fit qu'on le reporta chez lui pour lui rendre les derniers devoirs. Il revint à lui deux jours après, étant ſur le bucher. Ce trait d'hiſtoire rapporté dans Quenſtedt, eſt tiré du Traité de Kornmann *de Miraculis Mortuorum*. Il y a tout lieu de croire que c'eſt le même que rapporte Valere Maxime L. I. ch. 8. car il n'y a d'autre différence que celui du nom & de la Patrie du prétendu mort, que ce dernier appelle *Phereus*, & dit natif

de Pamphilie; & ce qui me perſuade encore plus que de part ou d'autre il y a erreur de nom, c'eſt que Valere Maxime cite auſſi Platon pour garand, & qu'il eſt bien difficile de ſe perſuader qu'il ſe rencontre deux événemens auſſi parfaitement ſemblables. Cependant Kornmann dans ſon Traité *de Miraculis Mortuorum* rapporte ces deux traits d'hiſtoire, attribuant à Platon celle de Phereus de Pamphilie, & citant Noël Taillepied dans ſon Traité *de Apparitione ſpirituum* pour garand de celui d'Erus, Armenien, ſans dire que ce dernier l'ait auſſi tiré de Platon. Quoi qu'il en ſoit ces deux hiſtoires font faire à Quenſtedt cette judicieuſe réfléxion,

Manent interdum ſpiritus corporibus humanis incluſi, ſed motus occulti ſunt, devinctique ſenſus adeo ut vivant ne, an non, ejuſmodi corpora non facile intelligatur. » Il » arrive quelquefois aux eſprits » de demeurer enfermés dans les » corps des hommes, dans le » tems que les ſens ſont tellement » liés qu'il n'eſt point aiſé de ſa- » voir ſi ces corps ſont encore vi- » vans, ou non.

Pline au Chapitre 52 du VII. Livre de ſon hiſtoire naturelle, intitulé, *De ceux qui ſont revenus à la vie, dans le tems qu'on leur rendoit les derniers devoirs*, dit qu'Acilius Aviola, homme de diſtinction, puiſqu'il avoit été Conſul, revint à lui étant ſur le bucher;

mais que n'aïant pu être ſecouru, à cauſe des progrès que la flamme avoit faits, il fut brulé vif. Le même accident arriva auſſi à Lucius Lamia, qui avoit été Préteur. Ces deux événemens cruels ſont auſſi rapportés par Valere Maxime.

Celius Tuberon fut plus heureux, au rapport du Naturaliſte que nous venons de citer. Il donna aſſez à tems des ſignes de vie, pour n'avoir pas le funeſte ſort de ſes Concitoïens. Mais il n'y avoit plus un moment à perdre ; il étoit déja ſur le bucher. Pline ajoute, ſur le témoignage de Varron, que dans le tems qu'on faiſoit à Capoue une diſtribution de terres, un homme qu'on portoit en terre revint à pied chez

lui ; & que pareille choſe eſt arrivée à Aquin. Le dernier trait que l'Hiſtorien rapporte eſt arrivé à Rome, & il devoit en être bien inſtruit, puiſqu'il intéreſſoit le nommé Cerfidius mari de ſa tante maternelle, qui revint à lui, après qu'on fut convenu avec l'Entrepreneur de ſes funérailles, dont il ſe vangea en aſſiſtant en bonne ſanté à ſes obſeques.

Ces exemples tirés de l'Hiſtoire Romaine ſont d'un grand poids pour établir l'incertitude des ſignes de la mort, & rendre extremement circonſpect en fait d'enterremens. Mais nous renvoïons encore à ce que nous dirons plus bas ſur les précautions que prenoient les Romains pour conſtater

conſtater la mort, afin de ne pas interrompre le fil de nos Hiſtoires. Nous obſerverons pourtant encore que Manilius doutoit ſi peu qu'on eut enterré des vivans, qu'il dit formellement *Aſtronom. IV.* que quelques perſonnes ſont revenuës de leurs tombeaux mêmes;

Ex ipſis quidam elati rediere ſepulchris.

La Grece & l'Italie n'ont point été les ſeuls théâtres de ces Tragedies; les autres païs de l'Europe en fourniſſent auſſi des exemples.

Voici ce qu'on trouve dans le *Voiage d'Italie* de Maximilien Miſſon tom. I. Lettre 5.

» Le nombre des perſonnes » qui ont été enterrées comme » mortes ſans l'être, eſt grand en

» comparaiſon de celles qui ont
» été heureuſement tirées de leurs
» tombeaux .... Mais ſans ſortir
» de Cologne, je vous ferai ſou-
» venir de l'Archevêque Geron,
» qui, au rapport d'Albert Krant-
» zius fut enterré non mort, &
» ne put être aſſez tôt ſecouru; &
» vous ſavez ſans doute que le
» même accident arriva dans la
» même Ville au Docteur ſubtil
» Scot, qui ſe rongea les mains,
» & ſe caſſa la tête dans ſon tom-
» beau. Il eſt vrai qu'un certain
» Georges Herwart, qui avoit
» beaucoup de vénération pour
» lui, trouvant quelque choſe
» de trop ſiniſtre, & de trop déſa-
» gréable dans cette hiſtoire, l'a
» niée poſitivement à Bzovius,

» l'un des plus conſidérables qui
» l'ont avancée; mais ni Bzovius,
» ni Paul Jove, ni Latome, ni
» Majoli, ni Vitalis, ni Garzo-
» ni, ni les autres qui tiennent le
» même langage, ne peuvent
» point être ſuſpects d'avoir voulu
» mentir; & il n'y a nulle raiſon
» de ne vouloir point entendre
» leur témoignage.

Miſſon ajoute tout de ſuite l'hiſtoire ſuivante.

» Il y a quelques années que la
» femme d'un Orfevre de Poitiers
» nommé Mervache, aïant été
» enterrée avec quelques bagues
» d'or, ſelon qu'elle l'avoit deſiré
» en mourant, un pauvre hom-
» me du voiſinage, aïant appris
» la choſe, déterra le corps la nuit

» ſuivante pour dérober les ba-
» gues. Ces bagues ne pouvant
» être ôtées qu'avec effort, le vo-
» leur reveilla la femme, en les
» voulant arracher. Elle parla, &
» ſe plaignit qu'on lui faiſoit du
» mal. L'homme effraïé s'enfuit,
» & la femme, revenuë de ſon ac-
» cès d'apoplexie, ſortit de ſon
» cercueil heureuſement ouvert,
» & s'en revint chez elle. En peu
» de jours elle fut tout-à-fait gue-
» rie. Elle a vêcu pluſieurs années
» depuis ce tems-là, & a encore
» eu pluſieurs enfans, dont il y en
» a qui vivent encore aujourd'hui,
» & qui exercent à Poitiers la pro-
» feſſion de leur pere.

Ce qui donne à Miſſon occa-
ſion de conter ces hiſtoires, eſt un

tableau qui eſt à Cologne dans l'Egliſe des Saints Apôtres, & dont voici le ſujet dans les propres termes de ce Voiageur.

» La femme d'un Conſul de
» cette Ville aiant été enterrée
» l'an 1571, avec une bague de
» prix, le Foſſoieur ouvrit le
» tombeau la nuit ſuivante pour
» voler la bague. Je laiſſe à pen-
» ſer s'il fut bien étonné quand il
» ſe ſentit ſerrer la main, & quand
» la bonne Dame l'empoigna pour
» ſe tirer du cercueil. Il s'en de-
» petra pourtant, & s'enfuit ſans
» autre converſation. La Reſſuſ-
» citée ſe developpa auſſi du mieux
» qu'elle put, & s'en alla frapper
» à la porte de ſa maiſon. Elle ap-
» pella un valet par ſon nom, &

» lui dit en trois mots le principal
» de ſon avanture, afin qu'on ne la
» laiſſât pas languir ; mais le valet
» la traita de phantôme, & courut
» pourtant tout effraié conter la
» choſe à ſon Maître. Le Maître
» auſſi incredule que le valet, le
» traita de fol.... Cependant la
» Deffunte, qui n'étoit pas mor-
» te, grelottoit dans ſon drap,
» en attendant qu'elle put entrer.
» Il arriva pourtant enfin que la
» porte lui fut ouverte, on la re-
» chauffa, & on la traita ſi bien
» qu'elle recommença à vivre,
» comme ſi de rien n'eut été.

La même hiſtoire eſt beaucoup mieux détaillée dans un Auteur fort ancien, c'eſt-à-dire dans *les Hiſtoires admirables & memorables*

de Simon Goulart, imprimées à Genêve en 1628.

L'Heroïne de cet évenement, qui s'appelloit Reichmuth Adolch, fut jugée morte d'une peſte, qui détruiſit la plus grande partie des habitans de Cologne. Non-ſeulement elle » recouvra la ſan-» té, mais elle eut depuis trois » fils, qui furent gens d'Egliſe. » Aiant vêcu pluſieurs années » après cette délivrance fort ho-» norablement avec ſon mari, » puis décedée paiſiblement, elle » fut enterrée près de la porte de » l'Egliſe des Saints Apôtres, en » un monument de pierre haut » élevé. Pour ſouvenance de ce » que deſſus fut érigé un grand » tableau ſur le ſepulchre, où

» l'hiſtoire ſus-mentionnée eſt
» pourtraite artiſtement, & dé-
» crite en vers Allemands. L'an
» 1604, Jean Buſſenmacher, ci-
» toien & Marchand de Cologne,
» a fait imprimer ce tableau en
» raccourci en une feuille, gra-
» vé en cuivre de taille-douce,
» pour donner avis aux perſon-
» nes élongnées. J'ai vû le grand
» tableau à Cologne beaucoup
» de fois, non ſans eſbahiſſement,
» & d'abondant je garde le petit
» tableau que Buſſenmacher a pu-
» blié.

Il n'eſt pas dit un mot dans toute cette hiſtoire de la Fable des chevaux montés au grenier du prétendu veuf, que Miſſon enchaſſe dans ſa Relation, je ne

ſais trop pourquoi ; puiſqu'il ne la croit pas, qu'il penſe qu'elle ne fait pas tort au fond, & que ce n'eſt au plus qu'une tradition, ou erreur populaire, démentie par ceux qui ont conſervé la mémoire de cet événement, par des monumens poſtérieurs de peu de tems à ſa datte.

Miſſon apporte enfin en preuve des reſurrections de cette nature, l'hiſtoire de François de Civille, *trois fois mort*, *trois fois enterré*, *& trois fois*, *par la grace de Dieu*, *reſſuſcité*, pour me ſervir des termes dont il ſe ſervoit dans les actes où il comparoiſſoit ; hiſtoire dont l'extrait eſt dans le troiſiéme volume de ſon voiage. Je donnerai l'extrait de cet extrait, pour me

renfermer dans ce qui a rapport à notre ſujet.

François de Civille, Gentilhomme Normand, étoit Capitaine d'une Compagnie de cent hommes dans la Ville de Rouen, lorſqu'elle fut aſſiegée par Charles IX, & avoit alors vingt-ſix ans. Il fut bleſſé à mort à la fin d'un aſſaut, & étant tombé du rempart dans le foſſé, quelques Pionniers le mirent dans une foſſe avec un autre corps, après l'avoir dépouillé de ſes habits, & le couvrirent d'un peu de terre. Il y reſta depuis onze heures du matin juſqu'à ſix heures & demie du ſoir, que ſon valet l'alla déterrer. Ce fidele domeſtique en l'embraſſant, ſentit en-

core quelques ſignes de vie, & l'emporta dans la maiſon où il avoit coutume de loger. Il y fut cinq jours, & cinq nuits, ſans parler, ni remuer, ni donner aucun ſigne de ſentiment, mais auſſi ardent de fievre, qu'il avoit été froid dans la foſſe. La Ville aiant été priſe d'aſſaut, les valets d'un Officier de l'armée victorieuſe, qui devoit loger dans la maiſon où étoit Civille, le jetterent ſur une paillaſſe dans une chambre de derriere, d'où les ennemis de ſon frere le jetterent par la fenêtre. Il tomba heureuſement ſur un tas de fumier, où il demeura plus de trois fois vingt-quatre heures en chemiſe. Au bout de ce tems un de

ſes parens, ſurpris de le trouver vivant, l'envoia à une lieuë de Rouen, où il fut traité, & penſé, & enfin parfaitement gueri.

Je vois bien dans cette hiſtoire deux enterremens, & autant de reſurrections; mais je n'y en vois pas trois. Je n'en ai pas trouvé davantage dans les *Hiſtoires memorables & admirables* de Goulart, où la bleſſure de Civille, & toutes ſes ſuites ſont détaillées fort au long. Voici ce que j'ai appris de vive voix.

La mere de Civille étant morte enceinte pendant l'abſence de ſon mari, fut enterrée ſans qu'on ſongeât à ſauver l'enfant par l'opération Ceſarienne. Le lendemain de l'enterrement le mari,

arrive, & apprend avec ſurpriſe la mort de ſa femme, & le peu d'attention qu'on avoit eue pour ſon fruit. Il la fait exhumer, lui fait ouvrir le bas-ventre, d'où l'on tira encore vivant celui dont on vient de faire l'hiſtoire. Je conviens que cette circonſtance eſt étrangere à notre ſujet, comme elle l'étoit au plan de Goulart; je ſuis cependant perſuadé que le Lecteur ne me ſaura pas mauvais gré de ne l'avoir pas omiſe, & qu'elle auroit été lûë avec plaiſir à la tête de l'hiſtoire de la bleſſure de François de Civille.

Simon Goulart, que nous avons cité plus haut, a fait un article qu'il intitule, *Morts de peſte, ou autres accidens violens &*

ſoudains, ne doivent être ſi promptement enſevelis qu'on fait en divers endroits. Il le commence par l'extrait d'une lettre de Guillaume Fabri, celebre Chirurgien, adreſſée au Docteur Jean-Jacques Crafft, Médecin à Neufchaſtel. Voici comme Goulart rend la penſée de Fabri. » C'eſt à bon » droit que Lievin Lemne, au ſe- » cond Livre des Secrets Mira- » cles de la Nature, chapitre troi- » ſiéme, deffend d'enſevelir ſou- » dain les perſonnes oppreſſées » de lethargie, d'apoplexie, de » ſuffocation de matrice. Car je » ſais qu'il s'en eſt trouvé qui ont » levé les aix de leur bierre, aiant » reprins leurs eſprits, & ſont » revenus à eux. Pourtant doit-

» il être deffendu aux Enſeveliſ-
» ſeurs & Enterreurs, d'enlever
» ſoudain ès bierres les perſonnes
» qu'ils eſtiment trépaſſées, nom-
» mément les apoplectiques, lé-
» thargiques, &c, attendu que
» l'ame demeure comme retirée
» en telles maladies en ſon ſiege
» plus ſecret, pour puis après faire
» ſentir aux corps, vivifiés com-
» me devant, qu'elle n'en étoit
» pas ſortie. Les exemples en ſont
» en divers Auteurs anciens &
» modernes. Fabri ajoute que les
» Praticiens ont raiſon de con-
» ſeiller qu'en la peſte & ès mala-
» dies contagieuſes, & malignes,
» on enſeveliſſe incontinent les
» corps, pour ce qu'il leur en
» prend comme aux lampes, tor-

» ches, & flambeaux, qui venant » à s'eſteindre, rempliſſent les » chambres de fumée faſcheuſe, » & de puante odeur. Mais cette » façon d'enſevelir ſi ſoudain n'eſt » pas ſeure, ni ne convient aux » Chretiens, comme les Hiſtoires » ſuivantes le teſmoignerent.» Ce qu'il y a de ſingulier, & en même-tems de bien humiliant pour l'humanité, toujours la victime du préjugé, c'eſt que Fabri conte au Médecin Suiſſe les trois Hiſtoires ſuivantes, ſans revenir à la vérité, & ſans remarquer qu'en tems de maladies peſtilentielles & contagieuſes, il ne faut pas plus précipiter les enterremens, que dans les autres, ou qu'il faut bien conſtater préalablement la mort.

La

La premiere eſt d'un jeune homme de vingt-deux ans, du Village de Meniere, au canton de Fribourg, qui, l'an 1566 fut attaqué d'une peſte qui emporta preſque toute ſa famille. Lui-même, reputé mort le quatriéme jour, fut enſeveli. Huit heures après on vint prendre le corps pour l'enterrer. Comme on le vouloit poſer dans la bierre, on trouva qu'il n'étoit ni froid, ni roide; ce qui donna lieu d'examiner l'état du corps, auquel on trouva encore un peu de reſpiration. On le remit dans un lit bien chaud, avec des tuiles chaudes aux pieds. On lui fit avaler quelques gouttes de malvoiſie. Non-ſeulement il revint à lui, mais il

étoit à ſon labour un mois après, & il jouiſſoit d'une bonne ſanté dans ſa ſoixante-quatriéme année, étant pere de ſept enfans.

La ſeconde Hiſtoire eſt celle de Reichmuth Adolch, qui a été rapportée plus haut.

La troiſiéme eſt celle d'un maître d'hôtellerie de la Ville de Cleves, qui, dix-ſept ans avant celui où il contoit ſon hiſtoire à Fabri, tomba dans une telle ſyncope à l'occaſion d'une maladie aigue & violente, qu'on l'auroit enterré, ſi M. Jean Wier, ne l'eut rappellé à la vie, en le tenant chaudement au lit, mettant au malade des épithemes (*a*) ſur le

(*a*) Les épithemes ſont des médicamens ſimples, ou compoſés, qui s'ap-

cœur & aux poignets, & lui faiſant avaler par intervalle quelques gouttes de médicamens corroborans; toutes manœuvres qui divertirent les aſſiſtans aux dépens du Médecin, juſqu'à ce que leur ſuccès eut juſtifié leur utilité.

En voici cinq autres, que M. Crafft écrit à Fabri. Je les abrege comme les précédentes, les faits ſeuls étant intereſſans à notre ſujet.

La Bourgogne, & ſurtout la Ville de Dijon, fut ravagée d'une

---

pliquent à l'exterieur pour produire ſur l'interieur un effet conforme à l'intention du Médecin. Il y en a de fébrifuges, de ſtomachiques, de cordiaux ou fortifians, &c. Ceux dont il eſt parlé dans l'hiſtoire préſente ſont de cette derniere eſpece.

peſte ſi meurtriere en l'année 1558, qu'on n'avoit point le tems de creuſer une foſſe pour chaque mort. On en fit donc de très-vaſtes, qu'on rempliſſoit de corps. Dame Nicole Lentillet eut le ſort commun, & après quelques jours de maladie tomba dans une ſyncope ſi violente, qu'elle fut jugée morte, & enterrée dans une foſſe commune. Le lendemain de ſon enterrement au matin, elle revint à elle, fit des efforts pour ſortir ; mais ſa foibleſſe, & le poids des corps dont elle étoit couverte l'en empêcherent. Elle reſta dans cette horrible ſituation pendant quatre jours, que les Enterreurs venant pour mettre d'autres corps dans la foſſe la de-

gagerent, & la reporterent chez elle, où elle ſe rétablit parfaitement.

La ſeconde hiſtoire de M. Crafft étoit nouvelle quand il écrivoit. C'eſt celle d'un Païſan de Courcelles proche Neufchaſtel, qui étoit tombé en ſyncope, & qu'on deſcendoit dans la foſſe ſans bierre, lorſqu'on lui apperçut un mouvement des épaules. Il fut reporté chez lui, & guerit. Cet accident le fit ſurnommer *le Mort de Courcelles.*

Un Juriſconſulte de Veſoul, Ville de la Franche-Comté auprès de Beſançon, cachoit ſi ſoigneuſement une lethargie, dont les accès étoient aſſez frequens, que perſonne n'en ſavoit rien.

La raiſon principale qui l'y engageoit étoit la crainte de manquer un mariage qu'il étoit ſur le point de contracter. Craignant pourtant que quelque bevûë inopinée ne lui devint fatale, il fit confidence de ſon état au Prevôt de la Ville, que ſa Charge obligeoit d'y être ſedentaire. Le mariage ſe conclut, & il fut aſſez long-tems en bonne ſanté. Mais ſa femme, à qui il n'avoit point fait de confidence, l'aiant jugé mort dans un accès très-violent de ſon mal, le fit mettre dans le cercueil. Le Prevôt qui étoit abſent dans le tems de l'accès, revint heureuſement aſſez tôt pour le ſauver; il fit ſurſeoir l'enterrement, & le malade revenu à lui,

lui eut obligation de ſeize ans de vie.

Une aſperſion abondante d'eau benite ſauva le quatriéme, dont parle le Docteur Suiſſe. Il étoit dans l'Egliſe près d'être enterré, lorſqu'un des parens du prétendu Deffunt jetta de l'eau benite en aſſez grande quantité ſur le viſage qui étoit découvert ; ce qui fit revenir à lui le malade, qui fut parfaitement gueri.

Crafft termine les Hiſtoires des Reſſuſcités guéris par celle de Jacques de Lavaur, Chaſtelain de Boudry, dans la Comté de Neufchaſtel, que des douleurs cardialgiques firent tomber en ſyncope ſi violente, qu'on le jugeoit mort à l'arrivée d'un Médecin qu'on

avoit envoyé chercher à Fribourg pour le ſoulager. Le Docteur n'en jugeant pas de même, lui ſouffla dans les narines du poivre pulveriſé, qui fit éternuer le Chaſtelain, lequel vêcut encore un bon eſpace de tems en l'exercice de ſa charge, pour me ſervir des termes de Goulart, de qui je vais tranſcrire les paroles ſuivantes.

» Le Docteur Crafft ajoute en-
» core d'autres Hiſtoires de per-
» ſonnes qui, pour avoir été en-
» terrées, non encore décédées,
» néanmoins ſont expirées dedans
» leurs foſſes & tombeaux; ce
» qui a été connu puis après par
» divers efforts remarqués en leurs
» ſepultures, & en leurs corps.
» Nommément il fait mention
» d'une

» d'une Damoiſelle d' Augſbourg,
» qui tombée en ſyncope par ſuf-
» focation de matrice, fut enſe-
» velie, & miſe dans une voûte
» profonde, ſans y être couverte
» de terre, mais la voûte murée
» ſoigneuſement. Qu'au bout de
» quelques années quelqu'un de
» la même famille mourut; & deſ-
» mara-t'on la voute, dont ouver-
» ture faite, le corps de la Da-
» moiſelle fut trouvé ſur les de-
» grés tout à l'entrée de la cloſture,
» n'aiant point de doigt à la main
» droite. *M. Guillaume* Fabri en ſa
» 2. Centurie de ſes obſervations
» Chirurgiques, obſ. 96.

Les obſervations, ou hiſtoires que nous avons rapportées juſqu'à préſent n'aiant parlé que de ma-

lades, ou de bleſſés, nous croïons devoir tranſcrire ici ce qu'on lit au ſujet des noïés, & des pendus, dans le Chap. VII du quatriéme Livre de la Theologie Phyſique de Guillaume Derham, qui cite le Chapitre X du Traité de Pechlin, *De aër. & Alim. defect.* J'ai copié la Traduction que j'ai trouvée dans la verſion Françoiſe de cet ouvrage, à quelques endroits près que j'ai corrigés, ſur le Traité même de Pechlin que j'ai recouvré depuis. J'ai auſſi ajouté à la fin les refléxions de l'Auteur ſur ces hiſtoires, ne voiant pas les raiſons qui ont pu engager M. Derham à les ſupprimer.

» Il y a dix-huit ans qu'un Jar-
» dinier de Tronningholm, en-

» core plein de vie, âgé préſen-
» tement de ſoixante-cinq ans,
» & aſſez ſain & vigoureux pour
» ſon âge, voulut ſecourir quel-
» qu'un qui étoit tombé dans
» l'eau. Il arriva que ſans y pren-
» dre garde, il marcha ſur la glace
» qui ſe rompit ſous lui, & le fit
» tomber lui-même dans l'eau,
» qui à cet endroit avoit dix-huit
» aunes de profondeur; il enfonça
» tout de bout, & alla perpen-
» diculairement au fond, où ſes
» pieds s'attacherent. Il reſta dans
» cet état pendant ſeize heures
» avant qu'on le tirât hors de
» l'eau. Il dit que dès qu'il fut
» ſous l'eau ſon corps ſe roidit,
» & perdit tout mouvement, &
» tout ſentiment, ſi ce n'eſt qu'il

» lui ſembla entendre confuſé-
» ſément le ſon des cloches qu'on
» ſonnoit dans ce tems-là à Sto-
» kholm. Il ſentit auſſi d'abord
» comme une veſſie devant la
» bouche, qui empêcha qu'au-
» cune eau ne put entrer par là,
» mais bien par les oreilles, par
» où il la ſentit paſſer, & c'eſt
» ce qui lui cauſa un affoibliſſe-
» ment de l'ouie, qui lui reſta
» encore quelque tems après. On
» le chercha vainement partout
» pendant ſeize heures. A la fin
» un croc s'étant fiché dans ſa
» tête, qu'il dit avoir ſenti, on le
» trouva, & on le tira du fond
» de l'eau. On eſperoit encore,
» ſoit par coutume, ſoit par per-
» ſuaſion populaire de le faire

» revenir ; c'eſt pourquoi on l'en-
» veloppa dans des draps, de peur
» que l'air, entrant trop ſubite-
» ment dans les poumons, ne lui
» fut funeſte. Etant ainſi garanti
» de l'air on l'aprocha doucement
» d'un lieu un peu chaud, & on
» l'échauffa peu à peu & par de-
» grès ; enſuite on l'enveloppa de
» linges chauds, on le frotta, &,
» à force de le tourmenter, on
» remit le ſang, & tout le corps,
» en mouvement. Enfin on le fit
» entierement revenir par des
» cordiaux, & des breuvages
» qu'on donne dans l'apoplexie.
» Il raconta qu'il portoit encore
» les marques de la bleſſure que
» le croc lui avoit faite à la tê-
» te, & les montra même, di-

» ſant qu'il étoit encore ſujet à
» de grands maux de tête. En
» conſequence d'un accident auſſi
» ſingulier, & atteſté ſous ſer-
» ment par des témoins oculaires,
» la Sereniſſime Reine Mere lui fit
» une penſion annuelle. On le
» préſenta auſſi au Prince, pour
» lui en faire le recit en perſon-
» ne.....

» M. Tilaſius, Bibliothequaire
» de la Bibliotheque Roiale, a
» écrit l'hiſtoire d'une femme qui
» avoit reſté trois jours entiers
» ſous l'eau, & qu'on avoit fait
» revenir à peu près de la même
» maniere que le Jardinier. Elle
» étoit alors encore pleine de vie.
» On peut joindre à cela le té-
» moignage du Seigneur Burman-

» nus, qui a assuré en votre pré-
» sence & celle d'un Seigneur
» très-distingué, qu'il avoit en-
» tendu une Oraison funebre
» qu'on fit dans un Village nom-
» mé Boneſſs, dans la Paroisse de
» Pithovie. Après que le Prédi-
» cateur eut raconté plusieurs
» faits & gestes du dessunt, qui
» étoit un Vieillard septuage-
» naire, nommé Laurent Jonas,
» il entendit dire au Panégyriste
» que cet homme s'étoit noïé à
» l'âge de dix-sept ans, & (quel
» prodige!) qu'aiant été tiré de
» l'eau sept semaines après, on le
» fit revenir, & qu'il se porta bien
» ensuite.

» Il est surprenant que ces his-
» toires qui sont connues de tout

» le monde en Suede, n'aient
» point encore été rendues publi-
» ques dans aucun écrit, ni con-
» ſacrées à l'immortalité par l'at-
» teſtation d'aucun Docteur. Pour
» moi qui ſais qu'il y a dans la na-
» ture beaucoup de choſes ca-
» chées, & qu'il en arrive tous
» les jours un grand nombre que
» je jugeois autrefois impoſſibles,
» je me ferois un ſcrupule de re-
» voquer en doute avec opiniâ-
» treté des faits dont tant de per-
» ſonnes diſtinguées ont enrichi
» leurs porte-feuilles, & de nier
» formellement une hiſtoire que
» le premier coup d'œil fait na-
» turellement regarder comme
» parodoxe.

M. d'Egly, de l'Academie

Roiale des Inſcriptions & belles Lettres, m'a raconté la maniere dont il avoit ſauvé la vie à un Suiſſe qui faiſoit le métier de plongeur, & qui, ſe fourrant dans les trous qui ſervent de retraite aux plus gros poiſſons, ſe faiſoit par ce moïen un revenu aſſez conſiderable.

Aiant eu ordre un jour de peſcher pour une compagnie qui vouloit ſe regaler au diner, il promit de fournir un beau plat de poiſſon. Les parties intereſſées l'accompagnerent juſques ſur le bord de la riviere, où l'aiant vu plonger, ils ſe retirerent comptant ſur l'accompliſſement de ſa parole.

Cependant l'heure du dîner

vint ſans qu'on entendit parler du Suiſſe. La moitié de l'après-midi s'étant paſſée de même, on fut à la riviere pour ſavoir la raiſon de ce retardement. Ses habits trouvés ſur le rivage donnerent plus que du ſoupçon du malheur qui lui étoit arrivé. On fit fouiller avec des crocs dans l'endroit où on l'avoit vu plonger. On le ſentit, après l'avoir bleſſé en pluſieurs endroits, & on reuſſit enfin à le tirer de l'eau.

Sur le fondement que le peſcheur étoit ſubmergé depuis environ neuf heures, le Curé du lieu, qui étoit préſent, vouloit le faire enterrer tout de ſuite; & il l'eut été, ſans l'oppoſition de M. d'Egly, qui, ſur ce qu'il

voioit bouillonner l'eau qui ſortoit de la bouche de ce malheureux, ſoutint qu'il n'étoit pas mort. Il attribuoit avec raiſon ce bouillonnement à un reſte de reſpiration.

Cette obſervation fit impreſſion ſur les ſpectateurs. On porta le Suiſſe dans une maiſon, où, après l'avoir étendu ſur des tabourets, on lui ſerra le ventre, pour l'aider à rejetter l'eau qu'il avoit avalée. Quand il en eut rendu une aſſez grande quantité en trois quarts d'heures, ou environ, il fit un mouvement de la jambe qui mit en évidence qu'il étoit encore vivant. On l'enveloppa de linges chauds pour le rechauffer peu à peu, puis on le

transporta dans un lit bien chaud, où sa vie s'étant manifestée de plus en plus, on risqua une ample saignée. Elle fut suivie d'un soupir, puis de la connoissance, & peu de tems après d'une guerison parfaite.

Ce service important fit sur le Suisse l'effet qu'il devoit produire. Il n'a jamais rencontré depuis ce tems M. d'Egly, sans lui donner des marques de sa reconnoissance.

Voici maintenant les exemples de pendus rappellés à la vie que cite M. Derham. Le premier est aussi tiré du même traité de Pechlin Chap. VII. Ce celebre Médecin en a pris lui-même connoissance. Je transcris encore les propres paroles du Traducteur.

» Une femme s'étant pendue » paroiſſoit tout-à-fait morte ; » mais un Médecin entrant par » haſard dans la maiſon, la fit » revenir à force d'eſprit de ſel » ammoniac.

Le ſecond eſt de M. Derham. Je ne fais encore que tranſcrire.

» Les Vieillards ſe reſſouvien- » nent encore d'Anne Green, » exécutée à Oxford le 14 Dé- » cembre 1650. *Elle avoit été pen-* » *due durant une demi-heure. Dans* » *cette entrefaite quelques-uns de* » *ſes amis lui frappoient la poitrine ;* » *d'autres la tiroient par les pieds* » *de toutes leurs forces ; ils l'ele-* » *voient quelquefois pour la tirer* » *en bas plus fortement, & par* » *ſecouſſes, afin de mettre plutôt*

» *fin à ſes ſouffrances ;* comme la
» relation imprimée le porte.
» Après qu'on l'eut miſe dans le
» cercueil, on s'apperçut qu'elle
» reſpiroit encore. Il y eut un
» gaillard vigoureux qui, pour
» la faire mourir, lui donna des
» coups de pied, de toute ſa force,
» ſur la poitrine, & dans l'eſto-
» mac ; malgré tout cela elle re-
» vint par l'aſſiſtance des Doc-
» teurs Peity, Willis, Bathurſt,
» & Clark. Je l'ai vu moi-même
» bien des années après. On m'a
» dit même qu'elle a eu pluſieurs
» enfans depuis.

Apparemment que les Sentences criminelles ne portent point en Angleterre comme ici, *pendu & étranglé juſqu'à ce que mort s'en-*

ſuive. Cette derniere hiſtoire pourroit donner lieu à d'autres reflé-xions ; mais comme elles ſeroient déplacées dans cet ouvrage, nous nous nous bornerons à la ſuivante qui y a rapport, c'eſt que dans l'un & l'autre cas un enterrement précipité auroit été un homicide, & que toutes les préſomptions qu'un corps doit être mort, ne ſont point des raiſons ſuffiſantes pour négliger les précautions qu'on peut emploier pour conſtater ſon état.

Kornmann, dans ſon Traité *de Miraculis Mortuorum*, rapporte les hiſtoires ſuivantes.

Saint Auguſtin raconte d'après Saint Cirille, que le Prêtre André, Cardinal, étant mort à

Rome en préſence de beaucoup de perſonnes, fut porté le lendemain à l'Egliſe, où, le Pape & tout le Clergé aſſiſtant à ſon ſervice pour faire honneur à ſa mémoire, après de frequens gémiſſemens, il reprit les ſens & la vie. Cet évenement fut regardé dans le tems comme un miracle, & ce miracle attribué à Saint Jerôme, à qui ce Prêtre étoit très-dévot.

L'évenement ſuivant reſſemble bien plus à un miracle, & cependant on ne dit pas qu'il ait été regardé comme tel.

Gocellinus, neveu d'un Archeveſque de Cologne, étant encore jeune, tomba dans le Rhin, & s'enfonça de maniere qu'on ne le

le vit plus. Quinze jours après il fut repeſché, & préſenté au tombeau de ſaint Suibert. On trouva qu'il vivoit encore.

Comme on ne reproche pas aux Médecins trop de crédulité, on ne ſera point ſurpris que nous ne regardions pas ces deux évenemens comme miraculeux. Sans prétendre rien retrancher du pouvoir qu'ont les Saints pour operer des prodiges par la vertu du Tout-Puiſſant, dont ils ſont les bien-aimés, nous eſtimons avec les Theologiens les plus judicieux, qu'on ne doit point ſuppoſer de miracle dans les évenemens qui peuvent être du reſſort de la nature. Or les exemples rapportés ci - devant donnent lieu de douter que ces

prétenduës reſurrections aient rien de ſurnaturel.

Kornmann cite encore d'après Galien deux exemples de l'incertitude des ſignes de la mort. Le premier eſt d'un homme attaqué d'une ſuffocation qui dura ſix jours, pendant lequel tems il demeura ſans boire ni manger, & aiant les arteres dures, *arteriæ duræ*, dit Kornmann, c'eſt-à-dire immobiles, ſi je ne me trompe. Le ſecond eſt d'un homme qui en enterra un autre avant ſoixante-& douze heures, à compter de ſa mort apparente, & le tua réellement par cette précipitation, puiſqu'il étoit encore vivant.

Après ces obſervations, & plu-

ſieurs de même nature ne ſera-t'on pas ſurpris de voir Kornmann embarraſſé à expliquer comment quelques morts devorent, & avalent leurs ſuaires, ou habillemens dans le tombeau, & l'hiſtoire rapportée par Hondorff dans ſon *Théâtre Hiſtorique* d'une femme qui s'eſt devorée elle même? N'eſt-il pas plus probable d'attribuer ces phenomenes au deſeſpoir, trop naturel à une perſonne enterrée vivante, que de dire, comme il fait, que *l'on n'en peut donner la raiſon*, *cujus rei certa occulta erit ratio;* à moins, ajoute-t'il, qu'on ne penſe avec les Rabbins que les corps des hommes ſont la proie, ou la nourriture du ſerpent, ou d'Azazeli, pour ſe

ſervir de leur propre expreſſion, qui eſt le maître de la chair & du ſang, & que Dieu a condamné, comme il eſt dit dans la Geneſe, *à manger de la terre tous les jours de ſa vie; terram comedes omnibus diebus vitæ tuæ.* Il eſt vrai qu'en adoptant cette explication toute ſimple il n'auroit point fait briller ſon ſavoir pour prouver que nos corps ne ſont que pouſſiere, & terre; propoſition ſans doute qui demandoit une diſſertation pour convaincre les incredules.

Si l'éloignement des tems & des païs rend les objets moins ſenſibles, & moins frappans, comme il arrive quelquefois, on peut rapprocher le Lecteur de nos jours, & de notre patrie.

Je commencerai par ce qui arriva à un Chanoine de Bourges, lequel, revenu à lui pendant qu'on chantoit ſon ſervice dans l'Egliſe Metropolitaine, fut reporté chez lui, & gueri de ſa maladie. Il vécut long-tems après cet accident, & devint Official du Dioceſe de Paris. Je ne ſais ni le nom du Chanoine, ni la datte de cet événement; mais on n'en doit rien conclure contre ſa verité.

Voici une ſeconde tragedie dont la ſcène eſt à Toulouſe. Une Dame aiant été enterrée dans l'Egliſe des Jacobins avec un diamant au doigt, un de ſes domeſtiques ſe laiſſa enfermer dans l'Egliſe, &, la nuit étant venue, deſcendit dans le caveau où l'on

avoit dépoſé le cercueil. L'aiant ouvert, & le gonflement du doigt empêchant la bague de couler, il ſe mit en devoir de le couper. La douleur aiant fait faire un cri à la prétendue morte, le domeſtique ſaiſi de fraieur, tomba ſans connoiſſance. Cependant la Dame continuoit de ſe plaindre. Le tems de Matines arrivant heureuſement, les plaintes ſe firent entendre à quelques Religieux, qui, guidés par le bruit, deſcendirent dans le caveau, où ils virent la Dame ſur ſon ſeant, & le domeſtique à demi-mort. On courut éveiller le mari, qui fit reporter ſa femme chez lui. Elle guerit de cette maladie. Mais le ſaiſiſſement du doméſtique fut ſi vio-

lent qu'on ne put le rappeller à la vie. Il mourut dans les vingt-quatre heures, & dedommagea la mort, de la victime qu'il lui avoit enlevée.

Ce n'eſt point le ſeul exemple d'enterrement précipité que fourniſſe la Ville de Toulouſe. Je ſuis actuellement porteur d'un certificat écrit & ſigné par M. Blau, Gentilhomme d'Auvergne, d'une probité non-ſuſpecte, qui eſt conçu en ces termes :

» Je ſouſſigné déclare qu'étant » à Toulouſe il y a environ cinquante-cinq ans, pour y faire » mes études, & m'étant rendu » à ſaint Etienne, pour y entendre le ſermon, j'y vis arriver un convoi funebre, dont

» on differa la ceremonie juſqu'a-
» près le ſermon, & cependant
» on dépoſa le corps dans une
» Chapelle où tous les parens en
» deuil entrerent ; mais au mi-
» lieu du ſermon le prétendu
» mort aiant donné des ſignes de
» vie, on le ramena vîte chez
» lui, comme chacun penſe ; d'où
» il reſulte que ſans le ſermon on
» auroit enterré un homme vi-
» vant. Fait à Paris le 27 Avril
» 1740.

M. Mozet, Fondeur de caractere d'Imprimerie à Paris m'a raconté trois hiſtoires arrivées à Rheims ſa patrie.

Sa grand-mere aiant eu la dévotion d'aller prier auprès du cercueil d'une de ſes voiſines qui étoit

étoit expoſée ſur la porte, entendit dans le cercueil un mouvement qui lui fit dire à l'Eccleſiaſtique qui le gardoit, que la femme n'étoit ſurement pas morte. Le même bruit s'étant fait entendre à ceux qui furent informés du diſcours de la Dame Mozet, on ouvrit le cercueil, & la prétendue morte fut trouvée réellement vivante. Il y a environ ſoixante & dix ans que cette ſcène ſe paſſa.

Les deux ſuivantes ſont de la connoiſſance dudit ſieur Mozet.

Une fille du nommé Gouge artiſan, aiant été conduite à l'Hôtel-Dieu, & étant jugée morte de la maladie qui l'y avoit fait tranſporter, donna heureuſement des ſignes de vie dans le tems qu'elle

étoit ſur le brancart dont on ſe ſervoit pour la porter dans la foſſe. Elle guerit de cette maladie, & fut mariée depuis. Ce fait peut être encore certifié par Jeanne Gouge, ſœur de la Reſſuſcitée, blanchiſſeuſe, demeurant rue de l'Arbalêtre Fauxbourg ſaint Marcel. La datte de cette hiſtoire eſt d'environ vingt-cinq ans.

Le nommé Huſſon, fils d'un Serger, eſt le heros de la troiſiéme, arrivée il y a trente huit ans, ou environ. Ce Serger avoit en nourrice aſſez près de Rheims le fils dont nous parlons. On donna avis de ſa mort au pere, qui jugea à propos de conſtater la verité du fait par lui-même. Il arriva dans le Village comme on étoit prêt d'en-

terrer ſon fils. Il fit ouvrir le cercueil, & trouva l'enfant tellement vivant, qu'il vequit encore vingt ans après cet évenement.

M. Mozet m'a ajouté qu'il y avoit encore d'autres hiſtoires de même nature arrivées à Rheims. La précipitation avec laquelle on enterre, rend cette verité plus que probable. Mais ſi des exemples multipliés prouvent que nombre de perſonnes ont eu le bonheur d'éviter d'être enterrées vivantes, ne donnent-ils pas plus que du ſoupçon qu'un bien plus grand nombre n'a pas échappé à ce traitement inhumain? Je ne puis encore m'empêcher de faire une reflexion, toute humiliante qu'elle eſt pour la nature humaine. Que

faut-il donc aux hommes pour les détromper de leurs préjugés, & les précautionner contre d'auſſi terribles accidens, ſi c'eſt en vain qu'ils frappent les ïeux de toute une Ville ! Car on ne peut ſuppoſer, quand on connoît la Province, qu'il y ait quelqu'un à la connoiſſance de qui un pareil évenement ne vienne pas dans la Ville où il arrive. Et que faut-il à ceux qui ſont chargés de veiller à la ſureté publique pour les engager à prendre les meſures convenables pour prevenir de pareils malheurs !

Les hiſtoires ſuivantes ſont arrivées à Paris. Une perſonne de diſtinction attaquée d'une de ces maladies dont on guerit tous les

jours, bien qu'elles ſoient mortelles de leur nature, mais où la mort eſt toujours annoncée par des ſignes avant-coureurs, étoit traitée par un Médecin de la Faculté, dont on n'a pu me dire le nom. Il le laiſſa le ſoir en danger, mais ſans avoir lieu de craindre qu'il le voioit pour la derniere fois. Lorſqu'il vint le lendemain, on lui dit en entrant dans la maiſon que le malade étoit mort la nuit. En conſequence on l'avoit mis ſur la paille, & enſeveli. Le Médecin aſſura poſitivement qu'il étoit impoſſible qu'il fut mort. Il fit decoudre le ſuaire, & remettre le prétendu mort au lit, lequel, aidé du ſecours des remedes, juſtifia le ſentiment du

Médecin, en revenant d'une ſyncope violente qui avoit fait prendre le change aux Aſſiſtans. Il véquit pluſieurs années depuis cet accident.

La nommée Aubert, demeurant rue Chartiere à l'image de ſaint Sebaſtien, s'étant miſe dans une colere violente contre un de ſes enfans, tomba dans une ſyncope ſi forte que non-ſeulement on la crut morte, mais qu'on la mit dans le cercueil, & qu'on l'expoſa à ſa porte. Une femme de ſon voiſinage ne pouvant ſe perſuader que la Aubert fut réellement morte, fit tant auprès de la famille qu'on remonta le cercueil dans la chambre, & qu'on l'ouvrit, en préſence d'un Méde-

cin & d'un Chirurgien. On m'a nommé ce dernier Chauvet. On trouva le corps encore tout chaud, & le visage de couleur vermeille. Le Médecin assura qu'il n'y avoit pas une heure que la femme étoit morte, & qu'on l'auroit probablement tirée d'affaire si on l'eut saignée dans le commencement de sa syncope, causée par la seule violence de son accès de colere.

Un Crocheteur, demeurant rue des Lavandieres, tombe malade, & est porté à l'Hôtel-Dieu. Le croiant mort quelque tems après, on le transporte à Clamarre, avec les autres morts du même Hôpital, & on le met avec eux dans la fosse. Il revient à lui sur les onze heures de la nuit,

dechire ſon ſuaire, frappe à la loge du portier, qui lui ouvre la porte, & revient chez lui.

On rapporte encore que la Dame Langlois, femme d'un Graveur & Imager rue ſaint Jacques près la rue de la Parcheminerie, a été enſevelie, miſe dans le cercueil, & portée à l'Egliſe; & que pendant le ſervice s'étant apperçu que la bierre remuoit, on l'ouvrit, & l'on trouva la morte bien vivante. Elle a vécu longtems après cet accident.

Il y a douze ou treize ans qu'une femme du commun demeurant rue des Boucheries, ou du Four, Fauxbourg ſaint Germain, fut jugée morte, & miſe ſur la paille avec un cierge aux

pieds, comme c'eſt la coutume. Quelques jeunes gens qui s'étoient chargés de la veiller, ennuiés ſans doute de la taciturnité de la deffunte, ſaiſirent, pour s'en dédommager une occaſion favorable que le hazard leur préſenta. En badinant, on renverſa ſur la paillaſſe le cierge qui étoit aux pieds de la deffunte. Il y mit le feu, qu'on ne pût éteindre aſſez promptement pour la garantir des atteintes de la flamme qui lui fit jetter un grand cri. Je laiſſe à penſer ſi nos jeunes gens dans ce moment ſongerent à ſe réjouir. Chacun fuit ; mais aux cris redoublés de la femme, on vint à ſon ſecours, on la tira de ſa paillaſſe, on arrêta les progrès de l'in-

cendie, & on remit la Reſſuſcitée au lit. Elle ſe plaignit alors de ſentir un très-grand froid; car cette ſcène ſe paſſoit en hiver. On la rechauffa; & elle guerit ſi bien qu'elle eſt devenue mere pluſieurs fois depuis ſa reſurrection.

Quelque reſolution que j'euſſe priſe de m'en tenir aux hiſtoires qui ont été rapportées ci-devant, je n'ai pu reſiſter à la tentation de faire part au Lecteur de quelques autres qui ſont venues depuis à ma connoiſſance, & qui meritent ſurement toute ſon attention par leur ſingularité, & leur autenticité. Je les reduis comme les précedentes aux circonſtances eſſentielles.

Deux Marchands de la rue

ſaint Honoré, liés d'une étroite amitié, d'une fortune égale, & d'un même commerce, avoient chacun un enfant, l'un un fils, l'autre une fille, à peu près de même âge. Les premiers ſentimens qui apprirent à la fille qu'elle avoit un cœur, lui firent auſſi connoître qu'il étoit au jeune homme, qui ne lui étoit pas moins attaché. Cette inclination reciproque étoit entretenue par une frequentation qu'autoriſoient les peres & meres, qui voioient avec plaiſir les ſentimens de leurs enfans conformes aux vues qu'ils avoient de les unir. On étoit ſur le point de conclure le mariage, lorſqu'un riche Financier vint à la traverſe, & fit la demande de

la Demoiſelle. L'appas d'une fortune beaucoup plus brillante fit changer tout à coup les ſentimens de ſon pere & de ſa mere. Malgré la répugnance que la fille marqua pour le ſuppôt de Plutus, elle ceda aux inſtances de ceux à qui elle devoit le jour ; elle épouſa le Financier, & en femme vertueuſe interdit à jamais ſa préſence au jeune homme qu'elle aimoit. La mélancholie dans laquelle le fatal engagement qu'elle venoit de contracter la jetta, la fit tomber dans une maladie, où ſes ſens furent tellement aſſoupis qu'on la crut morte, & qu'on l'enterra.

L'Amant ne fut point des derniers à être inſtruit de la triſte fin de ſa Maîtreſſe. Mais ſe rappel-

lant qu'elle avoit eu autrefois une attaque violente de lethargie, il ſe flatta qu'il en étoit peut-être encore de même, & cette idée non-ſeulement ſuſpendit ſa douleur, mais lui fit prendre le parti de corrompre le Foſſoieur, avec le ſecours duquel il tira la Deffunte de ſon tombeau, & l'emporta chez lui. Il mit ſur le champ toutes ſortes de moiens en uſage pour la rappeller à la vie, & il eut le bonheur de voir fructifier ſes ſoins.

Il eſt aiſé de concevoir quel fut l'étonnement de la Reſſuſcitée quand elle ſe trouva en maiſon étrangere, qu'elle vit ſon Amant auprès de ſon lit, & qu'elle apprit le détail de ce qui lui étoit

arrivé pendant ſon ſommeil lethargique. On n'eut point de peine à lui faire ſentir tout ce qu'elle devoit à ſon liberateur. L'amour qu'elle avoit toujours pour lui eſt l'orateur le plus pathetique. Elle guerit, & croiant que ſa vie appartenoit de droit à celui de qui elle la tenoit, ils paſſerent en Angleterre, où ils vecurent pluſieurs années dans l'union la plus parfaite.

L'envie de repaſſer en France leur étant venue au bout de dix ans, ils revinrent à Paris, & ne prirent aucune précaution pour ſe cacher, perſuadés qu'on ne ſoupçonneroit jamais ce qui étoit arrivé. Le hazard voulut que le Financier rencontra ſa femme

dans une promenade publique. Cette vue fit une impreſſion ſi forte ſur lui que la perſuaſion de ſa mort ne pût l'effacer. Il fit ſi bien qu'il la joignit, &, malgré le langage qu'elle lui tint pour lui donner le change, il la quitta plus que perſuadé qu'elle étoit réellement celle dont il avoit fait le deuil.

La biſarrerie de l'évenement aiant donné à la femme, des charmes qu'elle n'avoit jamais eus pour le Financier, il découvrit ſon domicile dans Paris, malgré les précautions qu'elle avoit priſes pour ſe cacher, & la reclama en Juſtice.

Ce fut en vain que l'Amant fit valoir les droits que ſes ſoins lui avoient acquis ſur ſa Maîtreſſe,

qu'il repreſenta qu'elle ſeroit morte ſans lui ; que ſon adverſaire s'étoit dépouillé de tous les ſiens en la faiſant enterrer ; qu'on pouvoit même l'accuſer d'homicide faute par lui d'avoir pris les précautions convenables pour conſtater la mort, & mille autres raiſons que l'amour ingénieux lui fournit ; ſentant que le vent du Bureau n'étoit point favorable, il prit le parti de ne point attendre le Jugement du procès, & paſſa avec ſa Maîtreſſe dans les païs étrangers, où ils finirent paiſiblement leurs jours.

Cette curieuſe hiſtoire eſt tirée du Tome VIII des Cauſes Celebres & intereſſantes, où elle eſt rapportée ſans datte.

La

La ſuivante eſt accompagnée de circonſtances moins intereſſantes, mais qui ont toutes un rapport direct avec notre ſujet. Je la tiens de M. d'Egly, que j'ai déja cité, & qui en a entendu conter trente fois la meilleure partie par celle qui en eſt l'heroïne. Elle peut avoir environ trente ans de datte.

M. Devaux, Maitre Chirurgien de ſaint Coſme, demeurant rue S. Antoine, avoit dans ſa maiſon deux Demoiſelles, dont la domeſtique, nommée Marie Iſabeau, a été portée trois fois en terre, & ne revint à elle la troiſiéme fois, que dans le tems qu'on la deſcendoit dans la foſſe. L'habitude qu'elle avoit contractée de con-

trefaire assez parfaitement la morte pour en imposer à tout le monde, inspira tant de défiance, que, quand elle mourut réellement, on ne voulut point courir le risque d'une quatriéme mépriſe. On la garda pendant ſix jours dans la maiſon avant de la faire enterrer.

Je finirai par deux faits rapportés par Bohn dans la premiere Diſſertation de l'Appendix qui termine ſon *Traité des rapports des bleſſures mortelles*. Je ne fais que traduire.

En l'année 1619 une fille de mauvaiſe vie accoucha d'une fille, dans un pré du territoire de Torgaw. Pour dérober au public la connoiſſance de cet accouchement, elle l'enterra toute vivante.

Le Juge inſtruit du crime, fit déterrer l'enfant, qui fut encore trouvé vivant. Ce fait eſt conſtaté par le procès criminel fait à cette occaſion.

Il eſt arrivé quelque choſe de ſemblable en l'année 1674. Des perſonnes qu'un commerce illicite avoit rendus peres d'une fille, l'envelopperent de linges & d'étoffes, & l'enterrerent dans une grange dans une foſſe en pied de profondeur. Après l'avoir comblée de terre, ils la couvrirent de bottes d'avoine, s'imaginant que ces précautions étoient ſuffiſantes pour mettre à couvert l'honneur de la fille. Mais le crime aiant promptement tranſpiré, on en ſuivit la piſte, & l'on déterra au bout

de ſept heures la victime malheureuſe d'un point d'honneur mal-entendu. Elle fut encore trouvée vivante, & par ce bonheur ineſperé épargna à ſes cruels parens l'énormité d'un parricide, & le ſupplice deſtiné à la punition de ce crime.

Auroient-ils évité le glaive vangeur de Themis, ces parens inhumains, de la part de qui le crime étoit entierement conſommé, ſi le bandeau de cette Déeſſe ne lui ſervoit, comme on nous le fait entendre, qu'à l'empêcher d'avoir acception de perſonne? Au reſte je parle ſuivant nos Loix; & peut-être ne ſont-elles pas auſſi rigoureuſes, ou, pour mieux dire, auſſi équitables dans le

païs où le délit a été commis.

Mais les reflexions morales ne ſont point de ma competence. Renfermons-nous donc dans les conſequences phyſiques qu'on a droit de tirer de ces hiſtoires.

Il s'en enſuit qu'on peut vivre pendant pluſieurs heures ſans reſpiration. Il eſt queſtion formellement de ſept dans la ſeconde. Le Profeſſeur de Leipſick n'articule pas le tems que l'enfant dont il s'agit dans la premiere eſt reſté dans la terre. Mais s'il eſt permis de hazarder les conjectures, il n'eſt pas vraiſemblable qu'il ait été auſſi court. Car avant qu'on ait fait une dénonciation ; que le Juge ait fait les formalités requiſes en pa-

reil cas; qu'on ait fait les perquiſitions néceſſaires ; il faut qu'il ſe paſſe plus de ſept heures ; d'autant plus qu'il n'eſt point naturel d'eſperer qu'en précipitant la procedure, on pourra venir encore à tems pour ſauver la vie à un enfant dont la tendreſſe & l'humanité n'ont point empêché la propre mere d'être le bourreau. Je crois donc être bien autoriſé à me perſuader que le premier enfant a été enterré plus long-tems que le ſecond, & je demande en conſequence pourquoi l'on ne pourroit vivre de même pendant le double de ce tems ? Cette progreſſion nous meneroit loin. Les conditions neceſſaires à la conſervation de la vie ſont encore un

myſtere qui peut-être ne ſera jamais ſuffiſament éclairci.

Un volume entier ne ſuffiroit pas à contenir toutes les hiſtoires de reſurrections de cette nature qu'on voudroit ramaſſer. Ceux qui voudront en voir un plus grand nombre pourront conſulter les *Obſervations Médicinales* de Foreſtus, *celles* d'Amatus Luſitanus, les *Obſervations Chirurgiques* de Guillaume Fabri, le Traité de Levinus Lemnius *ſur les Miracles cachés de la Nature*, les *Obſervations* de Schenkius, les *Queſtions Medico-Legales* de Pierre Zacchias, le *Traité des maladies des femmes* d'Albertinus Bottonus, le *Traité des cauſes de la mort ſubite* de Dominique Terilli, le *Trai-*

té des morts ſubites de Lanciſi, le Traité de Kornmann *ſur les Miracles des Morts*, &c. Nous ne pourrons cependant nous diſpenſer de rapporter encore l'accident arrivé à Veſale, à la ſuite duquel nous mettrons un malheur preſque ſemblable arrivé à un autre Médecin.

2. André Veſale, ſucceſſivement premier Médecin de l'Empereur Charles-Quint, & de Philippe ſecond, Roi d'Eſpagne, ſon fils, s'étant perſuadé qu'un Gentil-homme Eſpagnol qu'il traitoit, étoit mort, demanda à ſes parens la permiſſion d'en faire l'ouverture; ce qui lui fut accordé. Mais il n'eut pas plutôt enfoncé le biſtouri dans le corps, qu'il

u'il y remarqua des ſignes de vie,
x ouvert la poitrine, qu'il vit le
œur palpitant. Les parens du
effunt aiant eu connoiſſance de
avanture, ne ſe contenterent
as de le pourſuivre comme meur-
rier, mais encore l'accuſerent
'impieté devant l'Inquiſition.
Comme la faute étoit notoire,
es Juges de ce Tribunal voulu-
ent lui faire ſouffrir la peine qui
ui étoit due. Le Roi d'Eſpagne
ar ſon autorité, ou plutôt par
es prieres, le délivra de ce dan-
er, à condition qu'il expieroit
on crime par un voiage de la
Terre Sainte. Après la mort de
allope, le Senat de Veniſe l'aiant
andé pour venir remplir ſa pla-
e, il s'embarqua. Mais dans la

traverſée il fut jetté par une tempête furieuſe dans l'Iſle de Zante, où, après avoir erré quelques jours dans les deſerts, & ſouffert les dernieres extremités de la faim, il finit deplorablement ſa vie, denué de tout ſecours, le 15 d'Octobre 1564, âgé de cinquante-huit ans.

Voici la ſeconde hiſtoire que nous avons promiſe. Elle eſt extraite du Traité de Terilli que nous avons cité plus haut.

Une Dame de condition en Eſpagne, attaquée de ſuffocation hyſterique, étant jugée morte ſans retour, on appella, pour en faire l'ouverture, un Anatomiſte celebre, peut-être à deſſein de penetrer la cauſe de ſa mort. Au

ſecond coup de biſtouri, elle revint à elle-même, & donna des ſignes de vie évidens, par les cris que lui arracha le fatal inſtrument. Ce triſte ſpectacle cauſa tant d'étonnement, & d'horreur aux Aſſiſtans, que ce Médecin qui étoit auparavant dans une grande réputation, abhorré & deteſté de tout le monde, fut obligé ſur le champ de ſortir, non ſeulement de la Ville où s'étoit paſſé cette tragedie, mais même de la Province; & il fut contraint de prendre ce parti tant pour éviter les mauvais diſcours, que pour mettre ſa vie en ſureté. Mais en quittant ces funeſtes lieux, il emporta avec lui ſes remords, & ce ver rongeur, qui n'épargne au-

cun coupable. Enfin la triſteſſe termina promptement une vie qui ne pouvoit ſe prolonger ſans prolonger ſes malheurs.

Après des accidens auſſi triſtes, & les ſuites funeſtes qui menacent également tous ceux qui pourroient s'y expoſer, peut-on apporter trop de précautions pour bien conſtater la mort avant d'entreprendre l'ouverture d'un corps? Car peut-on raiſonnablement s'imaginer que deux Médecins auſſi celebres que ceux dont nous venons de parler, aient enfoncé le biſtouri dans les corps de ces infortunés ſans aucun examen préallable? Eſt-il ſurtout vraiſemblable que Veſale, qui avoit ſuivi la maladie du Gentilhomme Eſ-

pagnol, n'ait point été autoriſé à le croire mort par les ſignes prognoſtics & diagnoſtics de cet état? & s'il l'a été, que devons-nous penſer de leur certitude? Je ne prétens pourtant pas ôter à ces ſignes, les avantages qui leur ſont dus. *Je ſais*, dit Celſe, *qu'on peut, ſi la mort future eſt annoncée par des indices certains, qu'on peut, dis-je, me demander comment des malades abandonnés par les Médecins gueriſſent quelquefois, & que quelques-uns même ſont revenus à la vie dans le tems de leurs funerailles.*

Avant de paſſer à la réponſe, il eſt bon d'obſerver qu'un malade abandonné des Médecins, n'eſt autre qu'un ſujet où l'on remarque le malheureux concours

des ſignes qui indiquent une fin prochaine. Car tant qu'il y a de l'eſperance, il eſt du devoir, de l'honneur, & même de l'interêt du Médecin, de ne pas lui refuſer ſon miniſtere. Voici maintenant la réponſe de Celſe.

La Médecine eſt un art conjectural; & telle eſt la nature de ſes conjectures, que ce qui reuſſit le plus ſouvent, trompe pourtant quelquefois. Il ne faut donc point ôter toute croïance à ce qui trompe à peine une fois en mille, puiſqu'il n'y a aucune comparaiſon entre le ſuccès, & l'erreur. Ce que je dis n'a pas ſeulement d'application aux ſignes mortels. Il doit s'entendre également des ſignes ſalutaires. Car les eſperances ſont quelquefois trom-

pées, & il meurt des malades dont le Médecin auroit répondu dans le commencement..... Et je ſuis bien aiſe d'avertir (ce que le Lecteur eſt prié de remarquer) *que les ſignes de gueriſon & de mort ſont plus fautifs dans les maladies aigues, que dans les chroniques* (a).

(a) Les maladies aigues ſont celles qui de leur nature ſe terminent promptement par la mort, ou la guériſon des malades. Les Grecs les nomment *vites*, ou *promptes*, termes que des Auteurs Latins ont rendu par le mot *celeres*, auquel repondroit parfaitement le mot de *precipitées*, ou *expeditives*. Telles ſont la fluxion de poitrine, la pleureſie, la petite verole, &c. Les chroniques au contraire ſont celles qui de leur nature durent longtems à raiſon de l'opiniâtreté de leurs cauſes. Telles ſont l'hydropiſie, le ſcorbut, la paralyſie, &c.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que je prie le Lecteur de faire attention à la remarque de Celſe ; puiſque les malades qui ſont le ſujet des differentes Hiſtoires que nous avons raſſemblées, étoient tous dans le cas de maladies aigues. Car bien qu'il y en ait quelques-uns d'attaqués de maladies habituelles, & par conſequent chroniques de leur nature, telles, par exemple, que l'affection ou ſuffocation hyſterique ; ces maladies ont des intermiſſions ſi parfaites, ou des rémiſſions ſi conſiderables, que chacun de leurs accès doit être regardé comme une maladie particuliere, qui, conſiderée dans ce point de vue, eſt certainement une maladie aigue. Cette

propoſition eſt ſi évidente qu'il n'y a perſonne, même le moins au fait de la Médecine, qui ne mette une difference infinie entre ces maladies habituelles qui reviennent par accès, & une phthiſie cauſée par l'ulcere du poumon, une hydropiſie produite par l'obſtruction des viſceres, &c. Je dis même qu'il faut être Médecin pour connoître les raiſons qui font ranger ces differentes maladies dans la claſſe des maladies chroniques.

3. Si les exemples de ceux qui ont été enterrés vivans ſont rares, il l'eſt encore bien plus qu'on ait le bonheur de leur donner des ſecours aſſez prompts pour les arracher des bras de la mort. Mais

comme la vie d'un homme eſt d'un prix ineſtimable, il eſt à propos qu'on ſoit inſtruit de la maniere dont on peut rappeller à la vie, ou, pour mieux dire, à une vie durable, ceux qu'on auroit retirés du tombeau, quand en un ſiecle, ou même encore plus, on ne devroit ſauver la vie qu'à un ſeul ; je vais même plus loin, quand on ne la pourroit prolonger que de quelques heures. Les perſonnes ſenſées verront bien, ſans que nous ſoions obligés de nous étendre ſur ce ſujet, que quelques heures de plus, ſont quelquefois d'un prix ineſtimable, tant pour ce monde-ci, que pour l'autre.

Suppoſant donc une perſonne

qu'on retire du tombeau, du cercueil, de l'eau, ou de quelque autre ſituation, où le deffaut d'air reſpirable lui cauſeroit neceſſairement une ſuffocation, c'eſt lui mettre le poignard dans le ſein, que de l'expoſer ſubitement à toute l'action de l'air. Ce fluide entrant bruſquement dans la poitrine cauſe aux veſicules du poumon une dilatation, qui loin de faciliter le paſſage du ſang dans ce viſcere, ne fait qu'y apporter un nouvel obſtacle, parce que le cœur n'a point aſſez de reſſort pour forcer la reſiſtance que l'air fait à ſon paſſage; d'autant plus que le poumon eſt devenu flaſque, comme il arrive neceſſairement à toutes les fibres privées de

l'influx des eſprits ; influx qui dépend neceſſairement comme effet, & comme ſuite, de la libre circulation du ſang dans tout le corps, & de la velocité du mouvement circulaire. La précaution donc qu'on prit, au rapport de Pechlin, d'envelopper d'un drap les perſonnes qu'on avoit retirées de l'eau, eſt extrememement ſage, & non-ſeulement convient à cette eſpece de ſuffocation, ou privation de reſpiration, mais à toute autre. L'exemple du Franciſcain, qui donne occaſion à ces remarques en eſt une preuve convainquante.

Mais ce n'eſt point aſſez de garantir des perſonnes, des bruſques impreſſions de l'air, il faut en-

re ne leur en laiſſer le libre
ſage que par degrés.

Le rallentiſſement de la circu-
tion étant neceſſairement ſuivi
ne diminution proportionnée
la chaleur, il faut s'attendre
e les corps des perſonnes ſuf-
quées, ou privées de la reſpi-
tion auront perdu la plus gran-
partie de ce ſoutien de la vie.
ont donc beſoin d'être rechauf-
. Mais il leur ſeroit également
rnicieux de les approcher bruſ-
ement du feu, ou d'emploier
écipitamment les remedes pro-
es par la volatilité de leurs
ncipes, à cauſer une rarefac-
n dans le ſang. Il eſt beaucoup
s prudent de commencer par
; frictions des extremités, qu'on

aura ſoin de graduer, & auſquelles on pourra emploier des étoffes chaudes, que de preſenter tout à coup ces Reſſuſcités au feu, ou de leur faire uſer de médicamens volatils; ſauf à venir à ces ſecours quand la circulation aura donné des ſignes de retabliſſement qui ne laiſſeront plus lieu de craindre leurs mauvais effets. Encore faudra-t'il graduer ces ſecours avec les mêmes attentions que nous demandons dans l'application des frictions.

Ces précautions ſont fondées ſur une raiſon phyſique ſuffiſamment connue des gens du métier, & que les autres Lecteurs apprendront ſans doute avec plaiſir.

Le ſang de la veine cave ſe égorge dans l'oreillette droite u cœur, dont la contraction le ouſſe dans le ventricule droit, ui, ſe contractant à ſon tour, ouſſe le ſang dans l'artere pul- ionaire. Pour que ces opera- ons reuſſiſſent, il faut que la uantité du ſang qui ſe degorge ans l'oreillette droite, ne force oint ſon reſſort, que le ventri- ule droit en ait aſſez pour pouſ- er le ſang dans l'artere pulmo- aire, & qu'il n'y ait dans cette rtere rien qui s'oppoſe à la diſ- ribution qui s'y en doit faire.)r, ſuivant la ſuppoſition, ou, our mieux dire, le principe éta- li ci-deſſus, la contraction de oreillette, & celle du ventri-

cule droit, ſont extremement affoiblies, puiſque ces muſcles participent au relâchement de tout le genre fibreux ; & nous avons d'ailleurs établi que le poumon eſt affaiſſé, & par conſequent s'oppoſe à la libre circulation du ſang, ou à ſa libre diſtribution dans ce viſcere ; donc en adminiſtrant des ſecours qui donneront trop bruſquement un trop grand mouvement au ſang, on forme des obſtacles invincibles à ſa circulation, & par conſequent on fait ſervir à donner la mort les ſecours qu'on deſtinoit à retablir la vie. En effet la trop grande quantité de ſang qui entre dans l'oreillette droite forcera le foible reſſort qui lui reſte. Mais quand

elle

elle en auroit assez pour le faire entrer dans le cœur, ce muscle n'aura point assez de force pour le faire entrer dans le poumon, ou du moins pour vaincre la resistance combinée de l'air qui applatit les vaisseaux sanguins des poumons, & de l'affaissement de ce viscere. Les pré cautions que nous avons indiquées sont donc absolument indispensables.

Il est inutile de remarquer que quand la circulation recommence à se faire librement, pour lors on pourra la remettre dans l'état naturel, au moien des cordiaux, & des remedes anti-apoplectiques. Mais je le repete, ces remedes, & surtout les derniers, qui sont les plus énergiques, ne doivent

être emploiés que très-ſobrement dans le commencement. J'eſtime même que le plus ſur eſt de s'abſtenir entierement de ces derniers, & de commencer par les cordiaux les plus doux, dont les parties énergiques diſſoutes dans un plus grand vehicule ſe mêlent plus inſenſiblement au ſang, & par conſequent y produiſent plus lentement leurs effets. J'obſerverai cependant qu'on n'a point les mêmes dangers à craindre de l'uſage exterieur des remedes les plus énergiques; ainſi on ne doit point faire de difficulté de les appliquer aux tempes, au nez, aux poignets, à la foſſette du cœur, en un mot à toutes les parties où les arteres, plus exterieures, ſont

auſſi plus expoſées à leur action. Et comme les parties membraneuſes ne ſont pas un des moindres organes des mouvemens qui s'executent dans le corps, elles meritent auſſi une attention particuliere. Les frictions aux pieds & aux mains ſeront donc extrêmement utiles, ainſi que l'application à ces parties, des médicamens ſpiritueux. Quand des raiſons tirées de l'Anatomie & de la Phyſiologie ne prouveroient pas cette verité, il ſuffiroit, pour s'en convaincre, de l'obſervation de M. de Deventer qui conſeille les frictions faites avec des broſſes de crin à la plante des pieds des enfans nouveaux nés qui ne donnent point de ſignes de vie, pour

retablir chez eux la circulation qui en eſt le principe.

Il eſt vrai que M. de Deventer ne conſeille pas dans ce cas l'application des médicamens ſpiritueux à ces parties. Mais comme c'eſt une verité connue de tout le monde, que ces remedes, & même toutes les liqueurs penetrent du dehors dans l'interieur des vaiſſeaux, il eſt certain que leur application exterieure ne peut faire qu'un très-bon effet. La ſeule obſervation qui me reſte à faire ſur cette maniere de les adminiſtrer, eſt que comme le mêlange qui s'en fait dans le ſang par cette voie, n'eſt point auſſi prompt que par l'interieur, & que ces parties ſont les plus éloi-

gnées du centre, c'eſt auſſi la ma-
niere la plus ſure d'adminiſtrer
ces remedes.

Il eſt bon que le Lecteur ſoit
prevenu qu'on emploie ſouvent,
ou même preſque toujours, pour
donner du ſecours aux perſonnes
tirées de l'eau, un moïen entie-
rement inutile, & d'ailleurs ex-
trêmement propre à leur faire
perdre le peu de vie qu'elles peu-
vent encore avoir; c'eſt de les
prendre par les pieds, ſous pre-
texte de leur faire rejetter l'eau
qu'elles ont pu avaler. Car ſi l'on
avale de l'eau quand on ſe noie,
c'eſt dans l'eſtomac qu'elle deſ-
cend, & non dans la poitrine;
& en ce cas cette eau n'eſt pas
nuiſible à leur retabliſſement.

A l'experience qui prouve évidemment qu'il n'entre pas d'eau dans la poitrine de ceux qui ſe noient, puiſqu'on n'y en trouve point quand on en fait l'ouverture, je puis ajouter la mienne; car j'ai eu le bonheur d'échapper à la porte de la mort. Je me ſouviens parfaitement que cherchant de l'air pour reſpirer, j'ouvris à trois repriſes differentes la bouche, ſans trouver autre choſe que de l'eau, dont j'avalai chaque fois une gorgée; & qu'elle ne produiſit ſur moi d'autre ſenſation que celles que produiſent les liqueurs que j'avale ordinairement; preuve manifeſte que cette eau avoit pris le chemin que ſuivent ordinairement les liqueurs.

On m'objectera peut-être qu'il
n eſt ainſi tant que la connoiſ-
ance dure. Mais je répondrai
u'outre que les liquides ſont em-
êchés d'entrer dans la trachée
rtere, ou les poumons, par un
eu de reſſort mechanique, & au-
uel la raiſon n'a pas la moindre
art; il en doit être des poumons
omme d'une bouteille vuide
u'on oblige d'enfoncer, & dans
aquelle l'eau n'entre pas, parce
ue l'air qu'elle contient s'oppoſe
u paſſage de l'eau; d'autant plus
ue le mouvement de la poitrine
eſtiné à attirer l'air, ceſſe tota-
ement pour lors, & par conſe-
uent que rien n'oblige l'eau d'en-
rer pour remplir ſa place.

J'ai ajouté que ce procedé eſt

extrêmement propre à ôter aux Noiés le peu de vie qui leur reſte. Et de fait, quel effet peut produire cette ſuſpenſion par les pieds, que d'obliger toute la colomne de ſang qui vient au cœur par la veine cave inferieure à faire effort, & peſer, contre celui qu'apporte la cave ſuperieure ? Or le cours du ſang ne peut être interrompu dans la cave ſuperieure, qu'il ne regorge dans les jugulaires, & par conſequent dans toute la tête ; & n'interrompe par ſon poids & ſa quantité, la circulation des eſprits, dont la liberté eſt ſi neceſſaire au retabliſſement de la circulation des liqueurs, qu'on a deſſein de procurer.

Je

Je remarquerai encore, avant de paſſer à une autre matiere, qu'un des ſecours les plus efficaces pour rappeller à la vie ceux qui ont été étranglés, ou ſuffoqués, eſt de les ſaigner promptement, & ſurtout de la partie la plus propre à dégager la tête, c'eſt-à-dire du pied, ou de la jugulaire. M. Silva conſeillera la premiere methode, M. Tralles la ſeconde. Quant à moi je n'ai point deſſein de décider en faveur de l'un ou de l'autre. Peut-être le tems de prendre parti n'eſt-il pas fort éloigné.

L'utilité de la ſaignée dans cette ſituation du ſujet, paroîtra évidente à ceux qui ſauront que les pendus meurent d'apoplexie

ſanguine, & non d'un deffaut de reſpiration, ou d'un engorgement de ſang dans la poitrine, comme on le penſe communément. En effet quand on les ouvre, on trouve la poitrine preſque vuide de ſang, & le cerveau extrêmement enflammé ; ce qui eſt très-conforme aux loix de la circulation. Car la corde cauſant une compreſſion des jugulaires internes & externes, empêche par conſequent le ſang de deſcendre de la tête, dans le tems que la force des membranes des arteres qui portent le ſang à cette cavité, eſt cauſe qu'elles ne ſe reſſentent pas également de cette compreſſion. Le ſang continue donc de monter, ſans avoir la li-

erté de deſcendre. Il eſt par con-
equent neceſſaire qu'il s'amaſſe
n trop grande quantité dans le
erveau, & qu'il s'y forme une
poplexie de ſang. Il ſe trouve
u contraire peu de ſang dans la
oitrine, parce que l'air dont la
orde empêche la ſortie, s'y di-
ate conſiderablement, & telle-
ent qu'il éleve viſiblement les
ôtes. Or il ne peut ſe dilater auſſi
onſidérablement ſans compri-
er les membranes des vaiſſeaux
es poumons ; donc il ne peut
anquer d'empêcher le ſang de
y trouver dans la quantité ac-
outumée.

4. Kirchmann prétend que
Celſe entend ici parler d'un
Traité de Democrite intitulé

ΠΕΡΙ' Α"ΠΝΟΥ. Ce Traité a été composé à l'occaſion d'une femme qui a repris la vie après avoir été pendant ſept jours ſans en donner le moindre ſigne. D'autres Auteurs attribuent le même Traité à Heraclide de Pont, qui vivoit long-tems après Democrite; & Galien, Pline, & Diogene Laërce ſont de ce dernier avis. Quoi qu'il en ſoit, il en reſulte toujours de ce Traité, qu'on a ſçu dans la plus haute Antiquité qu'il y a des maladies qui ôtent tellement l'uſage des ſens exterieurs, que le malade paroît mort. » Dio-
» gene Laërce, ce ſont les paro-
» les de M. le Clerc dans ſon
» Hiſtoire de la Médecine, dit
» qu'Empedocle fut particulie-

» rement admiré, pour avoir gue-
» ri une femme que l'on croioit
» morte, quoique ce ne fut, à
» ce que reconnut le Philoſophe,
» qu'une *ſuffocation de mere*. Il ap-
» pelloit cette maladie d'un mot
» Grec qui ſignifie *ſans reſpi-*
» *ration*, (Ἄπνους) & il aſſuroit
» qu'on pouvoit vivre en cet état
» juſqu'à trente jours.

Voici ce que M. le Clerc dit l'Heraclide de Pont dans l'hiſtoi-e que nous venons de citer : » Il avoit écrit un Livre *des cauſes des maladies*, & un autre intitulé *de la maladie où l'on eſt ſans reſpiration* (περὶ τῆς ἀπνοίας), Heraclide diſoit que dans cette maladie on demeuroit quelquefois juſqu'à trente jours

» ſans reſpirer, enſorte que l'on
» paroiſſoit mort, ſans que le
» corps ſe corrompit.

A ces autorités nous pourrons ajouter celle de Pline, qui, après avoir parlé du triſte ſort d'Aviola, & de Lamia, fait cette reflexion: » Telle eſt la condition des hom-
» mes; les jugemens qu'ils ſont
» en état de porter ſont telle-
» ment incertains, qu'on ne peut
» même ſe fier à la mort. » *Hæc eſt conditio mortalium: ad haſce ejuſmodi occaſiones fortunæ gignimur, ut de homine ne morti quidem debeat credi.*

Colerus obſerve qu'un » hom-
» me qui n'eſt point encore veri-
» tablement mort eſt, même long-
» tems, ſans donner aucun ſigne

» de vie, & comme mort ; &
» c'eſt ce qu'on a très-ſouvent
» remarqué dans le tems des peſ-
» tes, où l'on a vu nombre de
» perſonnes portées en terre,
» revivre dans leurs tombeaux.
» Nous avons auſſi lû que le même
» accident eſt ſouvent arrivé à
» des femmes attaquées de ſuffo-
» cation de matrice. » *Homo nondum vere mortuus jacet exanimis, & tanquam mortuus, etiam per diuturnum tempus ; atque id ſæpiſſime compertum eſt peſtilentiarum temporibus, multos videlicet qui pro mortuis tumulandi ferebantur, in ſepulchris revixiſſe. Multoties etiam mulieribus accidiſſe legimus ex ſuffocatione matricis laborantibus.* Œconom. *part. 6. lib. XVIII. cap.* 113.

» On a vu, dit Foreſtus, re-
» venir à eux, & revivre des per-
» ſonnes qui avoient été ſubmer-
» gées, & étoient reſtées dans
» l'eau pendant quarante-huit
» heures. Il eſt arrivé quelque-
» fois à des femmes enterrées
» dans un accès de maladie hyſ-
» terique, de reprendre la vie
» dans leurs tombeaux... & c'eſt
» par cette raiſon qu'il eſt décidé
» qu'on doit attendre ſoixante &
» douze heures avant de faire les
» enterremens. » *In undis ſub-merſi poſt octo & quadraginta horas recreati revixere. Fœminæ aliquando in vulvæ cruciatu elatæ, in ſepulchris ad vitam rediere.... ſeptuaginta propterea & duas horas antequam humentur decrevere.* Foreſt. *Obſ. Med. l.* 17. *Obſ.* 9.

Cette précaution d'attendre ſoixante & douze heures pour enterrer ceux qu'on croit mort, eſt de très-ancienne datte, puiſque Dilherus, *tom. I. Diſput. Philol.* remarque que Platon vouloit qu'on gardât les corps juſqu'au troiſiéme jour, *pour s'aſſurer pendant ce tems de la réalité de la mort, ut interea de mortis certitudine conſtaret.* On peut juger par les exemples que nous avons cités juſqu'à préſent, ſi cette précaution, plus ſage que la conduite de bien d'autres peuples, eſt ſuffiſante pour conſtater la mort.

5. Bien que M. Winſlow avertiſſe en cet endroit, & en pluſieurs autres de ſa Theſe, qu'on peut ſe méprendre en croiant vi-

vans ceux qui ſont réellement morts, il n'en faut pas conclure qu'il faille s'expoſer au hazard d'enterrer des perſonnes vivantes par trop de précipitation. Cette erreur eſt au contraire une raiſon pour ne ſe pas preſſer. Mais l'exactitude de la diſcuſſion demandoit ces remarques.

L'obſervation de M. Winſlow eſt fondée ſur une hiſtoire rapportée par Lanciſi dans le Chap. XVI. du premier Livre de ſon Traité *des Morts ſubites*. Il dit qu'un Médecin Romain étant auprès d'une des perſonnes les plus qualifiées de cette Cour, qui étoit morte ſubitement, dans le tems que lui Lanciſi l'avoit abandonné, ſoutint au grand étonnement de

toute la maiſon, & en particulier de ſon confrere, qui ne pouvoit aſſez admirer ſa bêtiſe, que le mort étoit encore vivant ; & la raiſon qu'il donnoit de ce jugement étoit que le pouls ſe faiſoit encore ſentir. *L'ignorant*, continue notre Auteur, *ne s'appercevoit pas que la pulſation qu'il attribuoit au mort n'étoit autre que celle des arteres de ſes propres doigts, (car il avoit le ſang extrêmement bouillant) avec leſquels preſſant étroitement le poignet du mort, d'ailleurs ſec & maigre, il empêchoit ſon propre ſang de paſſer librement de ſes arteres dans ſes veines, & obligeant l'effort du ſang d'augmenter dans les extrémités, il augmentoit auſſi la pulſation de leurs ar-*

teres. Or une telle mépriſe, comme le remarque Lanciſi, ne peut que rendre notre profeſſion mépriſable.

6. Il en eſt des vibrations des arteres, comme de celles des cordes d'inſtrument. Plus la corde eſt groſſe, plus les vibrations ſont ſenſibles. Le coup d'archet ſur une groſſe corde rend ſes vibrations ſenſibles au doigt, & même à la vûë. Tout le monde peut ſe convaincre par ſa propre experience, de la viſibilité de ſes vibrations, & l'on ſait qu'elles ſont ſi fortes dans les inſtrumens dont les cordes ſont fort groſſes, comme celles de la contrebaſſe, qu'il faut les jouer avec des gands. C'eſt tout le contraire des vibrations

de la chanterelle, & ſurtout ſur ce violon, où le coup d'archet ne les rend pas même ſenſibles au doigt, quand il eſt donné legerement. A force d'être legeres & courtes, elles ſe reduiſent au ſimple fremiſſement.

La vibration ou pulſation d'une artere conſiderable par ſon diametre, & en conſequence par l'épaiſſeur de ſes membranes, eſt donc très-ſenſible, pendant que celle des extrêmités arterielles ſe perd preſque entierement, & la pulſation eſt d'une force moienne dans le milieu du canal arteriel. En conſequence de ces principes les arteres carotides & crurales doivent avoir des vibrations plus fortes que celle du poignet, celle

qui eſt entre le pouce & l'os qui ſoutient le doigt indice, & celles des tempes. Elles peuvent donc ſervir à découvrir des ſignes de circulation dans le tems que les autres ceſſent d'en donner. C'eſt par cette raiſon que dans les mourans on dit que le pouls remonte. Leur pouls en effet qu'on touche au poignet, par rapport à la commodité du Médecin, eſt ſujet aux altérations ſuivantes que j'ai eu lieu d'obſerver dans une perſonne qui étoit aſſez proche de ſa fin. J'y remarquai d'abord beaucoup de frequence, mais les pulſations étoient toujours diſtinguées les unes des autres; peu de tems après elles ſe preſſerent tellement qu'à peine pouvoit-on diſtinguer leur

ntervalle ; enfin elles ſe redui-
irent à un ſimple frémiſſement,
ui, concourant avec une heure
ritique pour les malades, me fit
nnoncer une fin prochaine, la-
uelle, contre toutes les appa-
ences, fut differée au lende-
nain, la circulation s'étant un
eu rétablie. Dans ces circonſ-
ances le pouls, dont le mouve-
ment eſt preſque inſenſible au
oignet, eſt encore ſenſible en
emontant le long de l'avant-
ras, lorſque l'artere eſt placée
le maniere qu'on puiſſe la ſen-
ir, ou que la maigreur en faci-
ite le tact. Mais inutilement cher-
heroit-on des veſtiges de pulſa-
ion au-delà du pli du coude,
arce que l'artere y eſt trop con-

centrée pour être encore ſenſible. Et c'eſt ce qui a donné lieu à cette erreur populaire, que quand le pouls eſt remonté au pli du coude, le malade eſt ſans reſſource.

Si cette façon de penſer n'eſt pas vraie à la rigueur, elle a du moins quelque fondement. Car il eſt évident en conſequence des principes que nous avons établis, qu'il faut que la circulation ſoit extrêmement rallentie pour n'être point ſenſible dans une artere auſſi conſiderable que l'eſt celle du bras au pli du coude.

Mais une conſequence que je prétens tirer de cette obſervation, c'eſt que bien que le mouvement de l'artere ne dépoſe plus en faveur

reur de la circulation, il n'en aut pas conclure qu'elle n'exiſte lus. Tout ce qu'on a droit d'aſ- urer, c'eſt que les vibrations e l'artere ſont peut-être deve- ues ſi courtes, & ſi legeres, qu'el- es échappent au ſentiment; ce ui ſuffit bien pour conſtater un tat extrêmement contre nature, nais n'eſt pas une preuve in- aillible de la mort.

7. M. Winſlow ne parle en cet ndroit que de la reſpiration qui fait en plein air, ou dans un ir libre; mais outre les deux bſervations que nous avons rap- ortées d'après Pechlin, qui éta- liſſent que deux noiés étoient eſtés ſous l'eau, l'un pendant ize heures, l'autre au moins

pendant quarante deux jours (en effet Pechlin dit qu'il en fut retiré dans la ſeptiéme ſemaine, *ſeptima demum hebdomada extractum*, ce que le Traducteur rend aſſez mal à propos par ces mots, *aiant été tiré de l'eau ſept ſemaines après*) outre la remarque de Foreſtus, rapportée dans la note 4, de noiés tirés de l'eau au bout de quarante-huit heures, qui n'ont pas laiſſé de revenir à eux, & de revivre; les Naturaliſtes nous parlent de Plongeurs celebres, qui reſtoient ſous l'eau pendant un tems très-conſiderable, non pour en ſortir, comme les perſonnes citées par Pechlin & Foreſtus, ſans vie apparente & ſans connoiſſance, mais pour en revenir plein de vie & de vigueur.

Ce ſeroit la matiere d'une belle & curieuſe Diſſertation d'examiner ſi la reſpiration a pu s'entretenir dans ces differentes perſonnes, ou comment elle a pu le faire ; & au cas qu'elle ne l'ait pu, comment la circulation s'eſt continuée chez elles ſans le ſecours de la reſpiration.

L'on a toujours cru que dans ces cas il ne s'eſt point fait de reſpiration, & l'on a eu d'autant moins de peine à ſe le perſuader, qu'il n'y a pas dans la machine de l'homme, ou des autres animaux, d'organe propre à trier l'air qui eſt mêlé avec l'eau en aſſez grande quantité. La ſeule reſſource qu'on ait eue eſt de ſuppoſer que la circulation ſe faiſoit

chez ces perſonnes par la même méchanique qu'elle s'exécute dans le Fœtus; c'eſt-à-dire que le ſang qui entre dans l'oreillette droite du cœur paſſe auſſi en grande partie par une ouverture qui de cette oreillette communique avec l'oreillette gauche, d'où il eſt porté dans le ventricule gauche; & que le ſang de l'oreillette droite, qui n'a point paſſé par l'ouverture de communication dont nous venons de parler, & que les Anatomiſtes appellent *trou ovale*, eſt pouſſé dans le ventricule droit, d'où il eſt exprimé dans l'artere pulmonaire, laquelle, par faute d'air, s'oppoſant à ſon paſſage, oblige le ſang de ſe détourner dans l'aorte, ou la grande

artere ; ce qui s'exécute au moïen d'un canal de communication entre ces deux vaiſſeaux, nommé par les Anatomiſtes *canal arteriel.*

Il eſt inutile d'oppoſer à ce ſentiment, que cette circulation devient impoſſible dans l'adulte, parce que le canal arteriel s'y change en ligament, & que la valvule, ou ſoupape, qui forme le trou ovale, ſe colle au bord de ce trou ; parce qu'il eſt ici queſtion d'un état contre nature, du moins quant à l'adulte, ou, ſi l'on aime mieux, d'une exception à la regle générale. Mais s'il eſt vrai, comme le prétend M. Cheſelden, que le canal arteriel change tellement de poſition après la naiſſance, que ſon

orifice qui s'ouvre dans l'artere pulmonaire devienne plus haut qu'il ne l'étoit avant que le Fœtus reſpirât, parce que les poumons, en ſe gonflant d'air, tirent cet orifice en haut, ce qui fait que le ſang n'y paſſe plus, & que le canal ſe retrecit de maniere que ſes parois ſe collent, ou qu'il ſe change en ligament; voilà un obſtacle conſiderable à la continuation de la circulation dans les adultes, en conformité de celle qui ſe faiſoit dans le Fœtus.

Mais l'embarras devient encore bien plus grand, ſi la remarque que fait ce celebre Anatomiſte ſur le trou ovale eſt vraie. Car il prétend que le trou ovale n'eſt jamais ouvert, non-ſeulement dans

l'adulte, mais même dans les animaux amphibies ; à quoi il ajoute, que *quand il le ſeroit, il ne peut jamais ſervir à ces animaux ſous l'eau, de la même maniere qu'il ſert au Fœtus dans la matrice, à moins que le conduit arteriel ne le ſoit auſſi.* Si l'on admet tous ces principes, il faut conclure que l'homme peut vivre pendant quelque tems ſans reſpirer. L'exemple des animaux amphibies qui paſſent des journées entieres ſous l'eau, & par conſequent ſans reſpiration, rend ce ſentiment vraiſemblable, dans les principes de M. Cheſelden. On en conclura en ſecond lieu, que la route de la circulation dans ces circonſtances eſt encore ignorée, ou que la circulation peut

demeurer ſuſpendue, ſans que la mort s'enſuive neceſſairement de cette interruption.

Je ne voudrois pourtant pas conclure des obſervations de M. Cheſelden, que la circulation ne peut dans aucun adulte ſe faire comme dans le Fœtus. Car bien qu'il arrive au canal arteriel un changement de poſition qui en éleve l'orifice du côté de l'artere pulmonaire, ce que je veux bien lui accorder, je puis ſuppoſer qu'il y a des exceptions. Or nous n'avons ici beſoin que de cas particuliers. D'ailleurs je ne vois point pourquoi quand le canal arteriel feroit un angle obtus avec le cœur de l'adulte, au lieu qu'il le faiſoit aigu dans le Fœtus, je

ne

ne vois point, dis-je, pourquoi cette diſpoſition du canal empêcheroit le ſang qui trouve de la difficulté à paſſer par l'artere pulmonaire, de refluer vers l'orifice du canal, puiſque c'eſt le ſeul paſſage qui ſe préſente, celui du cœur étant exactement fermé par les valvules qui s'oppoſent au retour du ſang.

On objectera ſans doute que ce canal eſt ordinairement changé en ligament, par l'adherence de ſes parois que cauſe ſon inutilité. Mais je répondrai premierement, comme je l'ai déja fait, qu'il eſt ici queſtion d'exceptions aux loix ordinaires de la nature; & ſecondement, que je ſuis autant autoriſé à croire qu'il eſt poſſible que

le canal arteriel reſte ouvert, qu'à croire que le cordon ombilical reſte dans cet état. Or il n'y a perſonne qui ne ſache qu'il en ſort quelquefois du ſang en quantité, quand on a le malheur de le couper. D'ailleurs ce ſeroit un mauvais raiſonnement de conclure la non exiſtence d'une choſe de ce qu'on ne l'a jamais vûe.

Je finirai cette remarque, plus longue que je ne comptois la faire, par une reflexion ſur ce que dit M. Cheſelden, que quand le trou ovale reſteroit ouvert, il ſeroit inutile aux animaux amphibies, à moins que le conduit arteriel ne le fut auſſi. Je ne ſais ſi elle eſt d'une juſteſſe géometrique. En effet il ſuffit, pour entretenir la

circulation, que le trou ovale laiſſe paſſer dans le ventricule gauche une partie du ſang apporté dans l'oreillette droite ; car celui du ventricule droit pourra paſſer dans le poumon, & revenir à l'oreillete gauche. Je n'ai beſoin pour établir cette aſſertion contre M. Cheſelden, que de ce qu'il dit du ſang du Fœtus, qu'il paſſe dans l'artere pulmonaire en ſuffiſante quantité pour tenir ſes vaiſſeaux ouverts. Or on ne peut ſoupçonner que la condition d'un homme qui a reſpiré, ſoit pire que celle d'un Fœtus. Au contraire le poumon du premier étant toujours plus dilaté puiſqu'il ne ſe vuide jamais parfaitement de l'air dont il a été une

fois empreint, ne peut que faci liter d'avantage le paſſage du ſang. Ce qui deviendra encore plus probable ſi l'on fait attention que la circulation ſe rallentit à meſure que la reſpiration devient plus gênée ; & peut-être ſuivant cette reflexion, pourroit-on expliquer la continuation d'une circulation inſenſible, ſans qu'il fut beſoin du canal arteriel, ni du trou ovale.

8. Le paſſage de Quintilien que M. Winſlow cite d'après Lanciſi, & qui eſt tiré de la huitiéme Déclamation de ce Rheteur, eſt ce qui m'a fait naître l'idée de lire divers Traités ſur les ceremonies funebres des Anciens, & des differentes Nations qui exiſtent en-

ore aujourd'hui, pour connoître
uelles précautions elles appor-
ent, ou ont apporté, pour conſ-
ater la mort, ou ſi l'on n'en em-
loie aucune. Je vais donner ici
abregé de ce que j'ai lû dans ces
Traités. Si tout ce que j'en vais
apporter n'eſt point directement
elatif à notre ſujet, il ſera du
oins inſtructif, & amuſant pour
a plûpart des Lecteurs; & il leur
era voir la verité de ce que dit
Quenſtedt, qu'il y a ſur ce ſujet,
omme ſur le tems de la ſepulture,
utant de varietés que de Na-
ions.

Il n'y a point de ſentiment plus
niverſel que l'attachement à la
ie; il ſemble qu'on en devroit
onclure qu'on n'a jamais rien dû

négliger pour conſerver ce treſor ineſtimable. Cependant à juger de ſon prix par la conduite des hommes, il n'y a pour eux rien de moins precieux, tant l'homme eſt peu d'accord avec lui-même ! Si c'étoit ici le lieu de parler morale, avec quelle évidence n'établirois-je pas ma propoſition ! Point d'honneur chimerique, & ſouvent ridicule, plaiſirs, coutume, que ſais-je ? Tout eſt préferable à ce bien qu'on regarde univerſellement comme le plus grand des biens. Mais ne nous écartons pas de notre point de vûë, & parcourons les coutumes des peuples au ſujet des ſepultures ; après avoir obſervé que les Philoſophes Grecs étoient d'avis

différent ſur ce ſujet ; car Heraclite, qui prétendoit que tout étoit fait de feu, vouloit qu'on brulât les corps ; Thalès, qu'on les inhumât, parce que tout devoit retourner au principe univerſel, qui, ſelon lui eſt l'eau ; & Democrite qui croioit à la reſurrection, vouloit qu'on les mit dans le miel pour les conſerver.

Les anciens Perſans n'y faiſoient pas beaucoup de façons. Ils jettoient les corps à la voirie dès qu'ils étoient jugés morts. Cet uſage étoit un des plus reſpectés dans le païs. Quand le corps étoit promptement devoré par les animaux carnaſſiers, c'étoit un honneur pour la famille ; au contraire c'étoit un deshon-

neur quand il ne l'étoit pas. Il falloit qu'il fut bien mépriſable, pour que les animaux refuſaſſent d'en faire leur pâture. Cependant cet uſage n'a pas toujours ſubſiſté dans la Perſe. Car il y a eu un tems où ils ont enterré les corps. Mais ils ne les ont jamais brûlés. Ciceron dit d'eux qu'ils les enveloppent d'une croute de cire. Il eſt évident que leur but dans cette pratique étoit ſeulement de pouvoir les conſerver, ſans être infectés de l'odeur qu'exhalent les corps morts. C'eſt pour cette raiſon que les Scithes, au rapport d'Herodote, en faiſoient autant, & que les Ethiopiens les enveloppoient de plâtre. Car on a eu recours à differens

moïens pour parvenir à ce but. On voit en effet qu'on y employoit auſſi le ſel, le nitre, le cedre, l'aſphalte, le miel, la mirrhe, les baumes, & la chaux, qui, quand elle eſt lavée pluſieurs fois, deſſeiche beaucoup ſans corroſion, comme le dit Galien, *de ſimp. Med. Facult. l. IX.*

Quant aux Perſans modernes, comme ils ſuivent la loi de Mahomet, ils enterrent les morts dans leurs Moſquées, ſans ceremonies remarquables.

Les Turcs, auſſi-tôt qu'un homme eſt mort, lavent le corps, lui raſent le poil, l'enveloppent d'un linceul qu'ils ont humecté d'eau de ſavon, & puis d'eau roſe. Enſuite ils l'étendent tout de ſon

long dans une bierre, & l'enterrent.

Les Chinois enterrent auſſi leurs morts après les avoir mis dans des cercueils, & accompagnent l'inhumation, de cris lamentables. On verra plus bas que ces lamentations, ou hurlemens, ont été un établiſſement politique. Mais il ne paroît pas qu'à la Chine leur inſtitution ſoit autre que naturelle, c'eſt-à-dire, que des marques de la vivacité de la douleur.

Il en eſt de même de celles que faiſoient, ou font encore les Americains, en enterrant leurs morts, coutume auſſi univerſelle chez eux que celle des lamentations. La preuve s'en tire natu-

rellement de ce qu'elles ſont ré-
glées ſuivant l'âge des deffunts ;
de maniere qu'elles étoient ex-
trêmes, non-ſeulement dans la
famille, mais même dans toute
la Ville, quand le mort étoit en
bas âge ; moderées quand il étoit
au milieu de ſa carriere ordinaire ;
& qu'à peine donnoient-ils des
marques de douleur à la mort des
vieillards. On ſent aſſez la raiſon
de cette conduite, pour être diſ-
penſé du commentaire.

Les Mexicains, & les habitans
du Mechuacan embaumoient, &
brûloient les corps, du moins
ceux de leurs Rois, & ces ſepul-
tures ſe faiſoient avec de grandes
ſolemnités. Je n'ai point vû ſi
ces embaumemens ſont tels que

les nôtres, ou s'ils ſe faiſoient dans le goût de ceux des Hebreux, dont nous parlerons plus bas. Ainſi je ne puis faire aucun raiſonnement ſur cette coutume.

Celle des Japonois eſt d'enterrer les morts, avec de grandes réjouiſſances. Quand on eſt ſi joieux de voir ſortir les gens des miſeres de cette vie, on n'eſt point vraiſemblablement dans la diſpoſition de faire des tentatives pour y faire rentrer ceux qui en ſont heureuſement debarraſſés.

Les Maldivois enterrent auſſi les morts, après les avoir lavés, & font de grandes lamentations dans le tems des obſeques.

Nous avons déja vu pratiquer par pluſieurs peuples le lavement

du corps des morts. Mais il ne paroît pas que cette ceremonie ait été instituée chez eux qu'en faveur de plus de décence. On verra par la suite que les intentions d'autres peuples étoient bien differentes.

Les Groenlandois rendent les derniers devoirs à peu de frais. Ils tirent les corps des cavernes, où la froideur de leur climat les oblige de se renfermer, & les laissent durcir à la gelée. Voilà sans doute un moïen bien sûr d'ôter à un corps ressemblant à un mort le peu de vie qui peut lui rester. Une autre reflexion, c'est qu'il ne doit pas manquer de statues dans ce païs. Mais elles ne sont pas colossales.

Les uſages ont varié chez les Tartares. Dans un tems ils ont pendu les morts aux arbres pour les faire durcir. Il y en a d'autres où ils les ont mangé ; ce qui eſt du moins vrai des ſeptuagenaires. L'uſage le plus commun étoit de les enterrer. Il n'y avoit chez eux de diſtinction qu'en faveur de leurs Rois, qu'ils embaumoient en prenant ce terme dans notre ſens ordinaire.

Les habitans des Iſles Baleares couvroient les corps d'un monceau de pierres. Mais cette ceremonie étoit precedée d'une operation, qui, ſelon qu'on s'y prenoit, pouvoit être de quelque utilité pour conſtater la mort, ou infaillible pour la rendre iné-

vitable. Cette opération conſiſtoit à couper le corps par petits morceaux, & le renfermer dans une cruche. Il eſt évident que la maniere de proceder à cette opération la rendoit ou meurtriere, ou propre à être ſalutaire. Car s'ils commençoient par couper la tête, ou par donner quelque coup mortel, elle étoit meurtriere. Elle pourroit être ſalutaire par la douleur qu'elle cauſoit, ſi l'on commençoit par une des extremités.

Les Maſſagetes, les Derbices, les Eſſedons, mangeoient les chairs des vieillards décrepits, qu'ils avoient coutume d'égorger, mêlées avec celles des moutons. Les Derbices étrangloient les femmes

qui avoient paſſé ſoixante & dix ans, & les enterroient. Les Eſſedons jettoient à la voirie ceux qui étoient morts de maladies. Les Caſpiens ne trempoient pas leurs mains dans le ſang de leurs proches, mais ils expoſoient aux bêtes féroces dans les déſerts ceux qui avoient plus de ſoixante & dix ans. Il auroit ſûrement été bien pardonnable dans ces païs là de cacher ſon âge; & voilà des peuples pour qui les infirmités d'une vieilleſſe décrepite étoient bien éffraiantes, puiſqu'ils ont imaginé des moïens ſi barbares d'en préſerver ceux qu'ils aimoient. Ces cruautés me rappellent ces deux vers du grand Corneille en parlant des filles de Pelias, dont le motif étoit

roit cependant bien different,

A force de pitié ces filles inhumaines
De leur pere endormi vont épuiſer les veines.

Les Hircaniens entretenoient les chiens pour dévorer les morts. On les nommoit par cette raiſon hiens ſépulchraux. Les Iberes es expoſoient aux vautours, les cthyophages, peuples qui ne vivoient que de poiſſon, jettoient es morts dans les lacs, & les rivieres, trouvant qu'il y avoit de la uſtice à leur rendre la nourriture qu'ils en recevoient. Peut-être y avoit-il auſſi de la politique, en ce qu'ils eſperoient avec raiſon que les poiſſons qui devoient leur ſervir d'aliment, en ſeroient plus gras, & mieux nourris. Les Lotophages jettoient les morts dans la

mer. Les Hyperboréens, trouvant apparemment plus noble d'aller au-devant d'elle, que de l'attendre, ſe précipitoient d'eux-mêmes dans la mer. Les Colchiens ne ſe preſſoient point d'accourcir une vie que le commun des hommes trouve toujours trop courte, mais lorſqu'elle étoit finie, ils enfermoient les corps dans des ſacs de peau, & les pendoient aux arbres.

On pourroit enfler ce détail du nom d'une quantité d'autres peuples; mais comme les Auteurs particuliers que j'ai conſultés font ſimplement mention qu'ils enterroient, ou brûloient les morts, je crois devoir épargner au lecteur cette inutile énumeration, pour

parler de ceux dans les pratiques de qui l'on trouve quelque veſtige de la vérité que nous avons deſſein d'établir, ou du moins qui s'y prenoient de maniere à ne pas courir le riſque de donner la ſépulture à des corps vivans.

Nous mettrons en tête les Egyptiens. Leur maniere d'embaumer les morts étoit une épreuve Chirurgicale, qui mettoit en évidence le vrai état du corps. Ils commençoient par leur ouvrir le bas ventre, dont ils tiroient les inteſtins; ils paſſoient à la poitrine, qu'ils ouvroient de même, mais ſans en déplacer les viſceres, ſe contentant de les laver. Enſuite ils vuidoient le cerveau au moyen d'un inſtrument qu'ils

faiſoient entrer par le nez, & rempliſſoient toutes les cavités, d'aromates plus ou moins precieux, ſuivant que la famille du déffunt étoit plus ou moins en état de faire de la dépenſe. Quand on connoît la configuration de la boëte oſſeuſe qui contient le cerveau, il n'eſt pas aiſé de concevoir la maniere dont on vuidoit ce viſcere. Mais je n'avance ce fait que ſur la foi de Muret, & s'il eſt faux c'eſt à lui qu'il faut s'en prendre. Ceux qui travailloient à ces embaumemens étoient des Officiers publics préposés à ces fonctions. Mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il étoit paſſé en uſage de jetter des pierres au diſſequeur, auſſitôt que ſa

fonction étoit finie ; les assistans, dit Muret, ayant horreur de voir exercer cette espece de cruauté sur leur parent, ou leur ami.

Si ces pierres étoient jettées tout de bon, j'ai peine à concevoir comment on trouvoit des disse-queurs. Il n'est rien moins que gra-cieux de courir plusieurs fois par jour risque de la vie, pour s'acquit-ter d'un ministere public. D'ail-leurs les parens & amis se seroient épargné ce sentiment d'hor-reur, s'ils avoient eu assez d'hu-manité pour ne pas être présens à ce triste spectable. Mais est-ce bien cette horreur prétendue pour une cruauté imaginaire, qui a don-né naissance à la coutume d'in-sulter le dissequeur ? pour moi,

ſi je voulois donner dans le ridicule de quelques antiquaires qui ſe croient autoriſés à percer avec leurs ſeules lumieres, l'obſcurité des tems les plus reculés, je dirois que cette horreur eſt fondée ſur ce que quelques morts ont donné des ſignes de vie entre leurs mains ; & ma conjecture ſeroit d'autant plus vraiſemblable, que Muret aſſure qu'on mettoit le corps entre les mains des diſſequeurs auſſitôt après la mort ; c'eſt-à-dire la mort crue véritable. Au reſte que cette coutume d'embaumer tous les morts ſoit une fille du reſpect ou de la vanité, toujours eſt-il certain qu'elle empêchoit de donner la la ſépulture à des vivans, & qu'elle aſſuroit infailliblement la mort.

Les habitans de la Floride, peut-être avec auſſi peu de deſſein que n'en avoient les Egyptiens de conſtater la mort, mettoient en uſage un moïen qui, bien que différent, étoit également propre à en connoître la vérité. Auſſi-tôt, dit le même Muret, que quelqu'un eſt mort, ils approchent ſon corps d'un grand feu, & le tournent de tems en tems, afin qu'il ſe deſſeiche de tous les côtés. Puis ils le revetent d'habits les plus ſuperbes qu'ils ſoient en état de leur donner, & le conſervent chez eux dans une niche pratiquée dans le mur.

Il paroît que cette coutume n'a d'autre ſource que la tendreſſe, & le reſpect. Mais il eſt

certain que cette épreuve par le moïen du feu étoit infaillible pour s'assurer de l'état du corps reputé mort.

La pratique des Caraïbes est à peu de chose près conforme à la raison. Ils lavent le corps mort, l'enveloppent dans un drap, après l'avoir mis en peloton, c'est-à-dire dans la même situation où est l'enfant dans le sein de sa mere, puis ils commencent leurs lamentations, qui sont mêlées d'entretiens tout-à-fait comiques, avec le mort. Ils lui parlent de tout ce qui auroit pu l'arrêter dans cette vie, comme de sa femme, de ses enfans, de ses biens, de ses dignités, de la consideration publique &c. Chacun de ces détails est suivi d'un refrain;

frain *d'où vient donc que tu es mort* ? Ils lui disent par exemple, je copie ici Muret, » tu pou-
» vois faire si bonne chere ; il ne
» te manquoit ni manioc, ni pa-
» tates, ni bananes, ni ananas ;
» d'où vient donc que tu es mort ?
» Tu étois si considéré dans ce
» monde ; chacun avoit de l'esti-
» me pour toi ; chacun t'hono-
» roit ; & pourquoi donc es-tu
» mort ? Tes parens te faisoient
» mille caresses ; ils avoient tant
» de soin que tu fusses content ;
» ils ne te laissoient manquer de
» rien ; dis-nous donc pourquoi
» tu es mort ? Tu étois si né-
» cessaire au païs ; tu t'étois si-
» gnalé en tant de combats ; tu
» nous mettois à couvert de tou-

» tes les insultes des ennemis ; &
» pourquoi donc es-tu mort? Voilà
» le refrain de leurs plaintes ,
» qu'ils repetent mille fois , &c. »

Les lamentations faites , ils placent le corps sur un petit siege dans une fosse de quatre à cinq pieds de profondeur , où on lui sert à manger pendant dix jours , en l'invitant à prendre son repas. Alors bien convaincus qu'il ne veut ni manger , ni revenir en vie , ils lui jettent de dépit les alimens sur la tête , & comblent la fosse.

Il est évident qu'il seroit plus raisonnable de laisser le corps tout de son long dans sa maison , que de le mettre en peloton dans une fosse. Malgré ce manque d'at-

rention on voit pourtant claire-
ment que ces peuples attendent
un tems ſi long avant de la com-
bler, eſperant que le mort pourra
revenir à la vie. Mais cette eſpe-
rance eſt-elle fondée ſur l'expe-
rience, ou ſur l'opinion ? Je ne
dis rien du froid qui pourroit être
mortel au corps, s'il étoit encore
vivant, attendu qu'il eſt inconnu
dans leur païs.

Voilà qui eſt bien d'un peuple ſauvage, diront ſûrement quelque Lecteurs, à qui je répons que ces lamentations ne ſont pas ſi déraiſonnables qu'on pourroit le croire. On verra, quand nous parlerons des Juifs & des Romains, ſi ces cris ſont inutiles. Mais ce qui ſurprendra davantage

ceux qui voudront approfondir, c'eſt que des lamentations de cette eſpece étoient pratiquées chez les anciens Pruſſiens, au rapport de Meletetus cité par Quenſtedt, & dans la Servie, ſuivant la relation de Buſbeq dans l'hiſtoire de ſon Ambaſſade en Turquie, dont le même Quenſtedt extrait un paſſage. Belle matiere à réflexions! Comment des coutumes ſi ſingulieres ſont-elles obſervées dans des païs ſi éloignés les uns des autres, ſans qu'il y en ait de veſtige dans ceux du voiſinage ? Mais laiſſons réſoudre ce problême à qui le voudra, & pourſuivons nos recherches.

Les Thraces n'avoient pas tant de patience, ſi l'on en croit He-

rodote. Ils ſe contentoient de gar-
der leurs morts pendant trois
jours. Puis ils immoloient des
victimes de toute eſpece, &
après des adieux lugubres, ils les
brûloient, ou les enterroient.

Voici ce qu'on lit dans Quenſ-
tedt ſur les cérémonies funebres
des anciens Ruſſiens.

On met le mort tout nud ſur
une table, & on le lave pendant
une heure dans l'eau chaude;
puis on le couche dans une bierre
qu'on laiſſe au milieu d'une cham-
bre commune de la maiſon. Le
troiſiéme jour on le porte au Ci-
metiere. On y ouvre la bierre; les
femmes vont embraſſer le corps
avec de grands cris; les chantres
paſſent une heure à crier autour

de lui ; après quoi on le descend dans la fosse, & on la comble.

On voit dans ce rituel l'épreuve de l'eau chaude, celle des cris, & un délai assez raisonnable pour proceder à l'enterrement.

On trouve dans le même traité, que dans une ville de l'Orient, nommée Sachion, on conserve les morts pendant plusieurs jours, avant de leur donner la sépulture, c'est-à-dire, quelquefois pendant sept, quelquefois pendant un mois, & même pendant dix ; mais alors on les renferme dans des cercueils, ou boëtes capables d'empêcher la transpiration des mauvaises odeurs. Ce trait est tiré du traité de Kornmann, *De miraculis mortuorum.*

Bien que dans les derniers exemples que nous venons de citer, il y ait des pratiques qui ſemblent annoncer que les peuples chez qui elles étoient en uſage avoient en vue de s'aſſurer de la mort, avant que de donner la ſépulture, nous avons voulu tâcher de trouver dans les peuples les plus connus, des preuves certaines que leurs cérémonies funebres renfermoient quelque épreuve tendante à ce but. Nous nous ſommes perſuadés en conſéquence, que les loix & l'hiſtoire des Juifs, pourroient nous donner quelques lumieres. Quel a été notre étonnement quand nous n'avons vû qu'un ſeul reglement dans les Livres Saints, qui concernât les ſé-

pultures ! Et que dit encore le légiſlateur des Juifs dans le vingt & uniéme chapitre du Deuteronome ? C'eſt qu'il faut enterrer les Suppliciés le jour même de l'exécution, & ne les point laiſſer à la croix, ou à la potence.

Il eſt difficile de deviner la raiſon du ſilence que garde Moïſe ſur les cérémonies des funerailles, lui qui multiplie ſi conſiderablement les obſervances légales, tellement en un mot, que, quelque attention que fiſſent les Juifs les plus éclairés, ils ne pouvoient preſque s'exempter d'être en faute contre la loi. On ne peut pas ſuppoſer que l'eſprit qui animoit Moïſe ait oublié un article auſſi intereſſant que celui de s'aſſurer

de la mort de ceux à qui on veut donner la ſépulture, ni négligé le plus parfait de ſes ouvrages. Il ſemble en conſéquence qu'on ait droit de conclure que les pratiques des Juifs au ſujet des ſépultures, pratiques perpetuées depuis Adam, n'avoient pas beſoin d'être réformées. Voyons donc ſi l'Hiſtorique de l'Ecriture Sainte nous inſtruira de quelque choſe.

Voici ce que Gierus & Quenſtedt ont recueilli dans l'hiſtoire des Juifs au ſujet des cérémonies funebres de ce peuple.

On ferme les ïeux au mort; on lui releve la machoire inférieure avec une bande; on lui coupe les cheveux; on bouche

les orifices par où ſortent les excrements ; on lave le corps ; on le parfume ; on l'enveloppe dans un ſuaire ; & on le met dans une bierre.

Gierus obſerve que c'étoit aux plus proches parens qu'il appartenoit de fermer les ïeux ; mais qu'il n'étoit permis de le faire, ſous peine d'homicide, que quand on étoit ſurement mort ; parce que dans des circonſtances où la vie tient à ſi peu de choſes, le plus léger mouvement ſuffit pour en éteindre les reſtes.

Nous avons dit qu'on parfumoit les corps, & non qu'on les embaumoit, parceque nous entendons communement par ce terme, une operation de Chirurgie à peu

près pareille à celle que nous avons décrite en parlant des Egyptiens; au lieu que l'embaumement des Juifs n'étoit autre chose qu'une application extérieure de parfums. C'est ce qui est évident par le passage de saint Jean, ch. XIX. v. 40. où l'on voit positivement que tel étoit l'usage des Juifs. Cet Evangeliste dit en effet, » ils reçûrent donc le corps de Je- » sus, & ils le lierent dans un lin- » ceul, avec des aromates, com- » me les Juifs ont coutume d'en- » sevelir leurs morts. » *Acceperunt ergo corpus Jesu, & ligaverunt illud in linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.* On tireroit une autre preuve également claire, de la même verité des pa-

roles que Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres qui murmuroient contre la femme péchereſſe qui verſoit ſur ſa tête un vaſe rempli d'un parfum précieux. » Pourquoi, leur dit-» il, chagrinez-vous cette fem-» me ? Elle a fait à mon égard » quelque choſe de louable ... » Car en répandant ce parfum ſur » mon corps, elle l'a fait pour » m'enſevelir. » *Quid moleſti eſtis huic mulieri ? Opus enim bonum operata eſt in me....mittens enim unguentum hoc in corpus meum, ad ſepeliendum me fecit.* Matth. XXVI. 11. Or ces paroles n'auroient pas un ſens raiſonnable & naturel, ſi les Juifs avoient embaumé à notre maniere.

Le ſuaire dont les Juifs ſe ſer-

voient étoit de deux pieces, & c'eſt peut-être ce que ſaint Jean a voulu déſigner quand il dit *ligaverunt illud in linteis*, *ils l'ont lié dans des linges*. L'une des deux pieces étoit une eſpece de mouchoir dont on enveloppoit le viſage, & qu'on lioit par derriere. La Vulgate l'appelle *ſudarium*. L'autre étoit une toile, que la même verſion nomme *Sindon*, dont on enveloppoit le reſte du corps, après lui avoir lié les mains, & les pieds avec des bandes. Tel étoit du moins Lazare dans la deſcription que ſaint Jean nous fait de ſa réſurrection. Je ſais bien que le P. Calmet veut que les corps aient été emmaillotés de la même maniere à peu près que le ſont

nos enfans en nourrice. Mais il faut qu'il n'ait pas bien conçu cet endroit, ou qu'il y ait diverſes manieres d'enſevelir.

Il nous reſte à parler de la bierre où l'on mettoit le corps en attendant la ſépulture. Il eſt certain qu'elle n'étoit point fermée pardeſſus comme nos cercueils. C'eſt ce qui eſt évident par la réſurrection du fils de la veuve de Naïm, rapportée au Chapitre VII. de l'Evangile de ſaint Luc, puiſqu'auſſitôt que Jeſus-Chriſt eut dit au jeune homme de ſe lever, il le fit, & commença à parler; *& reſedit qui erat mortuus, & cœpit loqui.*

Avant que de porter le corps en terre, Gierus, ſuivi en ce

point par le P. Calmet, dit qu'on l'expoſoit pendant quelques jours dans le veſtibule de la maiſon, ou dans la ſalle à manger. C'étoit apparemment dans cet eſpace de tems, que ſuivant la remarque de Maret, on faiſoit de grandes lamentations, où le nom du mort étoit mêlé de cris lugubres ; & pour ſoulager la famille, & lui épargner le triſte ſpectacle d'un corps mort, on louoit des pleureuſes qui s'acquittoient de cette fonction, & qui furent par la ſuite accompagnées de joueurs d'inſtrumens.

M. Boyer Docteur Régent de la Faculté de Paris, Cenſeur de cet Ouvrage, me marque dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de

m'écrire, que l'uſage des lamentations eſt encore en vigueur chez les Juifs Orientaux, & même chez les Grecs du Rit Grec. Ces peuples louent des femmes pour pleurer, & danſer par repriſes autour du mort, qu'elles interrogent ſur les raiſons qu'il avoit de mourir, comme s'il n'étoit pas bien dans cette vie, &c. Il a été témoin pluſieurs fois de ces cérémonies, & elles ont ſouvent interrompu ſon ſommeil quand il mouroit quelqu'un dans ſon voiſinage. Mais M. Boyer ne me parle pas, & le P. Calmet, ni Gierus ne décident point ſur le nombre précis de jours qu'on conſervoit le corps avant que de l'inhumer.

Pour m'en éclaircir, j'ai eu recours

cours à l'hiſtoire de la mort & de
a réſurrection de Lazare. J'avois
dée que j'y trouverois du jour
ur cette matiere, & je me ré-
ouiſſois d'avance ſur la parole
l'une perſonne verſée dans la lec-
ure de l'Ecriture Sainte, qui
n'aſſuroit que ma peine ne ſeroit
as infructueuſe. J'ouvre la Bible.
Le ſommaire du Chapitre m'an-
once la réſurrection de Lazare
mort depuis quatre jours. Je lis
e Chapitre en entier, & je trou-
e que Lazare a été reſſuſcité qua-
re jours après avoir été enterré,
& ſans mention de la datte de ſa
mort. Suivant le ſyſtême des Com-
mentateurs il faudroit donc que
Lazare eut été enterré le jour mê-
me de ſa mort. Pour qu'on ne

doute pas que je n'aie bien lu, voici les paroles de l'Evangéliſte, *venit itaque Jeſus, & invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.* Pourſuivons donc le récit de nos cérémonies funebres.

Le jour de l'enterrement on chargeoit le corps ſur les épaules, & on le portoit hors de la ville pour l'enterrer, à prendre le terme à la rigueur, ou pour le placer dans un tombeau creuſé dans le roc. Ceux des riches du moins étoient de cette derniere eſpece, témoin la Caverne qu'Abraham acheta d'Ephron, & le Tombeau de Jeſus-Chriſt que Joſeph d'Arimathie avoit fait creuſer pour lui-même. Le Talmud regle les dimenſions de ces cavernes qui

doivent être de ſix coudées en largeur, & de quatre de profondeur, avec ſept ou huit trous dans le fond pour y poſer autant de corps.

Je vais hazarder quelques réflexions ſur ces cérémonies, où j'entrevois des précautions qui ont rapport à notre ſujet.

Il y a tout lieu de croire que la coutume de laver, & de parfumer les morts chez les Juifs n'étoit moins établie en faveur des morts, que des vivans. Comme on les gardoit pluſieurs jours avant de les enterrer, la mauvaiſe odeur auroit rendu cette précaution impratiquable, ou du moins la maiſon mortuaire. Car, la Judée étant un païs chaud, les corps morts devoient y être atteints de cor-

ruption beaucoup plutôt que dans un plus froid. Et puiſque cette raiſon étoit celle qui avoit déterminé les Romains & les Grecs à pratiquer ces deux cérémonies, d'où vient ne croirons-nous pas qu'elle en ait été la ſource chez les Juifs ? les Juifs modernes ont même pouſſé la délicateſſe plus loin que leurs peres : car ils font bouillir dans l'eau dont ils ſe ſervent pour laver les corps morts, de la camomille, des roſes ſeiches, & d'autres fleurs aromatiques.

J'obſerverai en ſecond lieu que la bierre étant ouverte, n'étoit point ſujette aux inconvéniens de nos cercueils fermés, où des vivans étoufferoient promptement en pleine ſanté ; comment donc

des malades réputés morts pourroient-ils y reprendre la vie ?

Je remets les réflexions ſur les lamentations, & les cris funebres, à l'article des cérémonies funebres des Romains, pour en faire une ſur les tombeaux des Juifs, où ils couroient moins de riſque d'étouffer que dans les nôtres, puiſque ces tombeaux étoient des cavernes ſpacieuſes, du moins pour les perſonnes aiſées. Mais au reſte que riſquoit-on, quels que fuſſent les tombeaux, ſi l'on n'y dépoſoit les corps qu'après avoir été bien certain par leur mauvaiſe odeur de leur corruption, & de leur mort ? Il eſt vrai que les exemples de Romains brûlés vivans malgré toutes les précautions que pre-

noient ces peuples, eſt une objection à laquelle je ne ſais pas de réponſe. Il eſt tems de paſſer à eux, & c'eſt auſſi par eux que nous finirons.

Lanzoni, Médecin Ferrarois, raconte que lorſqu'une perſonne ſe mouroit chez les Romains, ſes proches parens l'embraſſoient, lui fermoient les ïeux, & la bouche, & quand on le voïoit prêt à expirer, ils recueilloient ſes dernieres paroles, & ſes derniers ſoupirs; puis on l'appelloit par trois fois par ſon nom à grands cris, & on lui diſoit un éternel adieu. Cette cérémonie d'appeller le mourant par ſon nom, s'appelloit *conclamation*.

L'uſage de la conclamation eſt fort ancien, comme Dom M... le

remarque. Il eſt antérieur à la fondation de Rome, & ne s'eſt éteint qu'avec le Paganiſme, pendant le regne duquel il a été généralement, & religieuſement obſervé. L'on étoit ſi exact ſur ce point, que ſi par hazard » quelqu'un venoit » à mourir hors de ſa maiſon, on » ne manquoit pas de l'y apporter incontinent, afin d'avoir la » liberté, & la commodité, d'obſerver un devoir ſi eſſentiel ». C'eſt ainſi que Servius s'en explique dans ſon Commentaire ſur l'Enéïde. Mais ce qui prouve mieux combien les Romains étoient attachés à cette cérémonie, c'eſt qu'ils avoient pouſſé juſqu'à la folie la rigueur de ſon obſervation. En effet ils conclamoient

dans leurs maiſons ceux qui étoient morts dans les païs étrangers.

Properce nous apprend l'effet qu'ils attendoient de cette premiere conclamation (car il y en avoit pluſieurs, comme on va le voir) quand il fait dire à Cynthie; *Perſonne ne m'a appellé par mon nom dans le tems que mes ïeux s'éteignoient; j'aurois obtenu un jour de plus, ſi vous m'euſſiez rappellée à la vie.*

At mihi non oculos quiſquam inclamavit euntes,
Unum impetraſſem, te revocante, diem. L. IV.

Nous n'entreprendrons pas de décider du nombre & de la forme des diverſes conclamations qui ſe faiſoient. Il paroît par le paſſage de Properce que nous venons de citer, que ce Poëte parle d'une conclamation

conclamation faite seulement avec la voix dans le tems de la désunion de l'ame, & du corps. Mais nous pouvons toujours avancer affirmativement que toutes les conclamations ne se faisoient pas de la même maniere. La preuve s'en tire d'un marbre conservé dans la Salle des Antiques du Louvre, qui représente exactement ce qui se pratiquoit immédiatement après la mort des personnes de qualité, & sur lequel le Benedictin dont nous venons de parler, a fait une savante & curieuse Dissertation dans un Ouvrage intitulé, *Explication de divers monumens singuliers qui ont rapport à la Religion des plus anciens peuples*, imprimé à Paris en MDCCXXXIX.

Ce précieux reſte de l'Antiquité Romaine a trop de rapport à notre ſujet, pour priver le Lecteur de ſa deſcription.

Le marbre repréſente une jeune femme couchée avec la tête appuiée ſur la main gauche. Sa gorge, & ſa poitrine ſont à découvert. On voit à la tête du lit un enfant fondant en larmes, qui ſe retire vers une autre Dame aſſiſe dans un fauteuil où il y a un marchepied. Derriere elle eſt une femme qui vient de déchirer ſa robbe, & qui a le ſein, & les bras nuds, au gauche duquel on remarque un braſſelet. Derriere celle-ci eſt une autre femme d'un air aſſez indifférent, qui paroît regarder des perſonnes qui ſont aux

pieds du lit. Au-devant d'elle eſt un Genie tenant un flambeau renverſé. Au côté droit de la femme aſſiſe dans un fauteuil eſt un homme qui ſonne de la trompette. Au côté droit du chevet du lit, qui reſſemble aſſez bien à un de nos Sophas, eſt un homme qui ſonne du cor. Au milieu du doſſier du lit eſt un enfant qui fixe ſur la morte ſes regards attendris. A l'extrêmité du doſſier eſt un jeune homme tenant d'une main une boëte, dont le couvercle quadrangulaire ſe termine en pointe. Plus loin ſont deux autres hommes qui n'ont d'autre attitude que de regarder avec un œil de ſatisfaction. Vis-à-vis du doſſier eſt un foïer antique ſur lequel eſt un pot dont

le couvercle eſt preſque caché par la vapeur qui s'en exhale. Sous le lit ſont les pantoufles de la deffunte, & un chien accroupi. Je me ſers du mot de *pantoufles*, parce que la chauſſure repréſentée reſſemble parfaitement à celle du même nom que portent les hommes de nos jours.

Telle eſt la deſcription du marbre dont il s'agit. Voici maintenant ſon explication.

La femme couchée eſt, ſelon Dom M... une femme qui vient de mourir. Je ne doute point qu'il n'ait trouvé la vérité ; il eſt pourtant vrai qu'elle reſſemble mieux à une perſonne qui dort, qu'à une perſonne qui vient de rendre les derniers ſoupirs. Mais

le Benedictin n'eſt pas reſponſable des fautes du Sculpteur, & le reſte des figures prouve bien que la femme eſt morte. Il y auroit de la folie, & même de la fureur, à ſonner du cor, & de la trompette, aux oreilles d'une agoniſante. Elle a la gorge, & la poitrine découvertes, afin que le ſon des inſtrumens faſſe plus d'impreſſion ſur elle, & remue plus aiſément les fibres auſquelles l'ame pourroit être attachée. L'enfant fondant en larmes paroît être celui de la deffunte; & la Dame aſſiſe dans un fauteuil à marchepied, être ſa mere. Le marchepied, & le braſſelet qu'a l'autre femme au bras, ſont des preuves que ce ſont des femmes de qualité. Le Genie

qui tient un flambeau renverſé, eſt l'Himen qui éteint ſon flambeau. Les deux hommes, dont l'un ſonne de la trompette, & l'autre du cor, ſont deux valets du Libitinaire, gagés pour faire la conclamation au ſon des inſtrumens. Celui qui tient une boëte, eſt un autre Officier du Libitinaire, qui eſt chargé des parfums dont on va faire uſage, & les deux autres ſont des Officiers funebres, peut-être deux Pollinctеurs, qui attendent avec complaiſance la fin de la conclamation, pour ſe ſaiſir de leur proie, la laver, & la parfumer. Le pot dont il s'éleve une vapeur ſi abondante, eſt celui où l'on fait bouillir de l'eau pour laver la deffunte.

Les ſeules remarques de Dom M... qui aient rapport à notre ſujet, ſont, 1°. Que ceux qui conclamoient les morts au ſon des trompettes & des cors, ſe plaçoient de maniere que le ſon de ces inſtrumens portât ſur la tête, entrât tout entier dans les oreilles, & peut-être dans toutes les ſinuoſités du corps, où l'ame, ſelon les anciens, auroit pu ſe retirer. 2°. Que c'étoit par la même raiſon qu'on découvroit la gorge, & la poitrine de ceux qu'on conclamoit au ſon des inſtrumens. 3°. Qu'il y avoit quelquefois un intervalle entre le moment auquel le mort rendoit le dernier ſoupir, & celui où on le conclamoit. 4°. Qu'on conclamoit les

morts pour la premiere fois dans la ſituation où ils ſe trouvoient en expirant, & pour la derniere fois, comme nous l'obſerverons plus bas, au moment même qu'on alloit faire, ce qu'on appelloit alors, & ce qu'on appelle encore aujourd'hui, *la levée du corps*, pour le porter en terre, ou brûler. 5°. Qu'on reprenoit la conclamation pluſieurs fois pendant le tems qu'on gardoit le corps dans ſa maiſon.

Mais eſt-il bien vrai, dira-t'on, qu'on ait fait des conclamations au ſon des inſtrumens ci-deſſus ſpécifiés?

C'eſt une vérité démontrée par un paſſage de Petrone, qui rapporte que Trimalcion étant yvre,

voulut ſe donner un plaiſir de débauché. Il fit venir les valets du Libitinaire, & s'étant couché ſur un lit, comme s'il étoit mort, il leur dit de jouer quelque choſe de beau. Alors l'un d'eux ſonna du cor ſi fort, qu'il mit tout le quartier en allarme, & que la garde vint au bruit.

Voilà donc une ſeconde eſpece de conclamation qui ne ſe faiſoit point avec la voix. Et de fait outre que ſur le marbre en queſtion on ne voit pas le moindre veſtige de conclamation à la voix, quel effet la voix pourroit-elle produire étant abſorbée par le ſon de deux inſtrumens auſſi forts, & auſſi pénétrans?

Il eſt même aſſez vraiſemblable

que cette ſeconde eſpece de conclamation eſt la premiere en datte. C'eſt ce qui paroît ſe déduire naturellement du paſſage d'Hygin que Dom M... apporte pour prouver l'antiquité de la conclamation. Selon lui ſon premier auteur eſt Tyrrhenus, fils d'Hercule, qui vint habiter l'Etrurie, & fut l'inventeur de la trompette. Les habitans du païs s'étant imaginé que lui & ſes compagnons étoient Antropophages, il les convoqua au ſon de la trompette pour leur faire voir qu'un de ſes compagnons qui étoit mort, ſeroit enterré, & non mangé. » Depuis » ce tems, continue Hygin, ... » les Romains, à l'exemple de » Tyrrhenus, ont obſervé tou-

» jours la pratique de ſonner de
» la trompette, quand il meurt
» quelqu'un, & d'aſſembler leurs
» amis, afin qu'ils rendent té-
» moignage que le mort n'a été
» ni tué, ni empoiſonné. »

Quand la perſonne avoit rendu les derniers ſoupirs, on la tiroit du lit, & ſes plus proches parens, & alliés, lavoient le corps dans l'eau chaude. Quenſtedt rend une raiſon fort naturelle de cet uſage. Il la tire de Caſpard Barthius qui s'explique en ces termes, *Adverſ. lib. XXXVII. ch.* 17. *Mos erat antiquorum mortuos quos comburerent aqua calida abluere, ut ſi quis ſpiritus intus lateret, calore excitaretur.* » C'étoit la cou-
» tume des anciens de laver dans

» l'eau chaude les corps morts
» qu'ils devoient brûler, afin que
» la chaleur reveillât les eſprits,
» s'il y en avoit encore quelques-
» uns cachés dans le corps. »

Il eſt bon de remarquer que par le terme d'eau chaude il faut entendre de l'eau bouillante : c'eſt ce qui ſe voit manifeſtement par la quantité de vapeurs qui ſort du pot repréſenté ſur le marbre dont nous venons de parler, & ce qui ſe démontre par ces deux vers du VIe Livre de l'Eneïde,

Pars calidos latices, & ahena undantia flammis
Expediunt, corpuſque lavant frigentis, & ungunt.

Virg. Æneïd. VI. v. 218.

Une partie (des compagnons d'E-

née) *prend de l'eau dans des chaudieres où elle bout à gros bouillons, & lave le corps du mort, puis le frottent de parfums.* C'eſt auſſi une des épreuves chirurgicales que conſeille M. Winſlow ; mais il paroît par leur conduite, que les Romains n'y avoient pas plus de foi que lui, toute efficace qu'elle puiſſe être pour déterminer à donner des ſignes de vie, les corps qui en ſont encore capables, puiſqu'ils ne laiſſoient pas de conſerver les corps pendant un grand nombre de jours, comme on va le dire, de crainte que la précipitation ne fit donner la ſépulture à des vivans.

Cette lotion finie on parfumoit le corps, d'eſſences précieuſes. Ar-

nobe nous apprend même qu'on ne les épargnoit pas, puiſqu'il dit d'un corps mort qu'il degoutoit d'un baume précieux, *opobalſamo udum*. Nous apprenons de Kirchmann la raiſon de cette conduite. C'eſt, dit-il, pour empêcher la mauvaiſe odeur du corps, *cauſa unctionis hujus erat ut fœtor à corpore mortuo averetur*.

L'onction faite, on revêtoit le mort, de la toge, ſi c'étoit un ſimple citoïen, ou de la prétexte, s'il étoit en charge.

Lorſqu'il étoit habillé, on le dépoſoit dans une chambre, où on le conſervoit pendant ſept jours, & comme la mauvaiſe odeur du corps n'auroit point manqué de prévaloir ſur la bonne odeur

du parfum dont on l'avoit frotté, on établiſſoit au pied du lit un petit autel, qu'on nommoit *Acerra*, ſur lequel on brûloit continuellement des parfums, qui empêchoient ceux qui approchoient du corps, d'être incommodés de ſon infection. On verra dans un moment à quel propos on approchoit du corps.

Cet uſage eſt peut-être l'origine de nos lits de parade, ſur leſquels on expoſe encore aujourd'hui les perſonnes d'une grande conſidération. Mais qu'ils ſeroient en ce cas dégénerés de leur inſtitution, puiſque communément on n'y met le corps qu'après qu'il a été embaumé à notre maniere! Ce n'eſt donc que le faſte qui en-

tretient cette coutume, & ces lits ne ſont en effet que des lits de parade.

Nous venons de dire d'après Lanzoni, que les Romains gardoient les corps pendant ſept jours, avant de leur donner la ſépulture. C'eſt auſſi le ſentiment de Servius dans ſon Commentaire ſur l'Eneïde, où on lit ces paroles, *octavo incendebatur*, *nono ſcpeliebatur*, » on brûloit le mort » le huitiéme jour, & on mettoit le neuviéme les cendres » dans le tombeau. » On conſervoit donc les morts pendant ſept jours francs; & il eſt probable que l'on différoit au lendemain à dépoſer l'urne ſepulchrale dans le tombeau, parce que les

es convois ne ſe faiſoient que a nuit, & qu'il falloit un tems aſſez long pour ſéparer les cendres, & les préparer ſuivant l'uſage.

Le ſentiment de Servius ſur le nombre de ſept jours, eſt auſſi celui de Polydore, *De Rer. invent. lib. VI. c.* 10. & d'Alexander ab Alexandro, *Dier. Genial. lib. III. c.* 7. Gierus prétend même qu'ils ne leur donnoient quelquefois la ſépulture que le neuviéme jour. Mais Quenſtedt aſſure qu'il ſeroit en état d'apporter bien des preuves, qu'on n'avoit pas toujours égard à un nombre de jours déterminé. *Verum non ſemper certi alicujus diei habitam rationem multis oſtendi poſſet, ſi*

id hic ageretur. Quant à moi, je le diſpenſe volontiers des preuves, & je vois des raiſons palpables pour s'être quelquefois écarté de l'uſage le plus univerſel; c'eſt que des marques évidentes de mort mettoient cette nation attentive hors de danger de donner trop précipitamment la ſépulture. J'obſerverai encore d'après Alexander ab Alexandro, que c'étoit auſſi la coutume des Grecs de conſerver les corps pendant ſept jours révolus, avant de les mettre ſur le bucher, & c'eſt ſans doute par cette raiſon qu'ils les parfumoient, comme il paroît par l'hiſtoire arrivée à Aſclepiade, que nous avons rapportée au n°. 1. de ces Additions.

Il auroit peut-être ſuffi pour ſe rendre auſſi certain de la mort, que la prudence l'exige, de conſerver le corps pendant un nombre de ſept, ou de neuf jours révolus, ou juſqu'à ce que la putrefaction mit la mort en évidence; mais les Romains pouſſoient plus loin la circonſpection, &, pour me ſervir des propres paroles de Quenſtedt, » ceux qui étoient » chargés de veiller le mort, re- » commençoient de tems à au- » tre des *conclamations*, c'eſt-à- » dire, appelloient à grands cris » tous enſemble le mort par ſon » nom, *parce que*, comme dit » Celſe dans la Préface du premier » Livre de ſa Médecine, *on croit* » *ſouvent que l'eſprit de vie eſt ſorti*

» *du corps, en quoi les hommes* » *ſe trompent; & par cette raiſon* » *ils faiſoient des conclamations,* » *pour eſſaïer de le réveiller* ». *Conclamabant mortuos per intervalla qui in re præſenti erant apud Romanos, hoc eſt mortui nomen claris vocibus ore plurium iterabant; quoniam, inquit Celſus in Præfat. I. Lib. de Re Medica,* » *ſolet plerumque vitalis ſpiritus excluſus* » *putari, & homines fallere; ideoque ſimul conclamabant, ſi forte* » *reviviſceret* ». Le Pere Pomey ajoute que de tems en tems on lui jettoit de l'eau froide ſur le viſage. On ſait l'effet que ces aſperſions produiſent ſur les perſonnes qui ſont en défaillance.

Toutes ces précautions étant

devenues inutiles, on couronnoit le mort de fleurs, & on l'exposoit ſous le veſtibule, les pieds tournés vers la porte, où il reſtoit juſqu'à la nuit, tems ordinairement deſtiné aux ſépultures. Alors après une derniere conclamation, la conclamation par excellence, celle que Quintilien appelle *conclamata ſuprema* dans le paſſage cité dans la Theſe, celle à laquelle Terence fait alluſion, quand il dit, *ceſſez, on a fait la conclamation*, » *deſine*, *jam conclamatum eſt* »; le mort étant jugé ſans eſpérance de revenir à la vie, on le portoit en terre, ou brûler. Car les Romains avoient le choix de ces deux ſépultures; & même *la derniere*, ſelon Pline,

n'étoit pas d'ancienne inſtitution. La raiſon qu'il donne de ce changement eſt, *qu'on ſçut qu'on exhumoit ceux qui étoient morts en faiſant la guerre dans les païs éloignés.* » Il y eut cependant une » grande partie des familles Romaines qui ſuivirent le Rit ancien. Telle étoit entr'autres la » famille Cornelia, où perſonne » ne fut brûlé avant Sylla ; & » ce Dictateur voulut l'être, de » crainte que ſon corps ne fut » traité comme l'avoit été par » lui celui de C. Marius qu'il » avoit fait exhumer. » *Ipſum cremare apud Romanos non fuit veteris inſtituti. Terra condebantur, & poſtquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc inſtitu-*

tum. Et tamen multifarie priſcos ſervavere ritus, ſicut in Cornelia domo nemo ante Syllam Dictatorem traditur eſſe crematus, idque eum voluiſſe veritum talionem, eruto C. Marii cadavere. Plin. *hiſt. Nat. lib. VII.* Ciceron atteſte auſſi que Sylla fut le premier de la famille Cornelia qui fut brûlé.

Mais ce que je trouve de plaiſant, ſoit dit en paſſant, c'eſt la ſortie que fait Kirchmann ſur Pline, pour avoir dit que l'uſage de brûler les morts étoit nouveau de ſon tems chez les Romains. Il prouve le contraire par une loi de Numa, qui défend d'arroſer les buchers de vin. Kirchmann prétend-il donc ſavoir mieux les uſages des Romains qu'un Au-

teur célebre du païs, & qui vivoit quinze ſiécles avant lui? tout ce qu'on eſt en droit de conclurre de la loi de Numa, c'eſt qu'il ne vouloit pas qu'on prodiguât le vin dans les ſépultures, ſi la coutume des Grecs, chez qui l'uſage de brûler les morts étoit fort ancien, s'accréditoit dans ſon Roïaume; & peut-être cette loi avoit-elle pour fondement ce qui s'étoit pratiqué quelquefois ſous ſes ïeux. Mais on pourroit regarder ces exemples comme des exceptions, & Pline me paroît en cet article plus croïable que Kirchmann.

Une partie des coutumes des Romains, ainſi que leurs premieres loix, viennent des Grecs. Ces peuples

peuples commencerent par enterrer les morts, puis ils les brûlerent. L'origine de cette coutume eſt, dit Kirchmann, une ſubtilité d'Hercule, qui aïant juré à Licymnius de lui renvoïer ſon fils Argée, qu'il lui demandoit pour aſſieger Troïe, en punition du manque de parole de Laomedon, pour acquitter ſa parole, fit brûler ce jeune Prince qui avoit été tué dans un combat, & en renvoïa les cendres à ſon pere. Il n'eſt pas étonnant, quand on connoît les hommes, que ce qui a été fait ſans deſſein de donner un exemple, produiſe pourtant cet effet. La nouveauté, & l'envie de ſe diſtinguer, ſont deux mobiles, qui ont été de tous tems

très-puiſſans ſur nous. Je reviens aux cérémonies funebres des Romains.

Pendant que le convoi étoit en marche, les lamentations, pleurs, cris, hurlemens, redoubloient. Il ſembloit que toutes les perſonnes du convoi réuniſſoient leurs efforts pour tâcher de rappeller à la vie, celui qu'on en alloit bientôt retrancher pour toujours. C'eſt ce que nous apprenons du paſſage de Quintilien cité dans la Theſe de M. Winſlow. *Par quelles raiſons croïez-vous*, dit ce Rheteur, *que les funerailles ſe font ſi tard ? pourquoi troublons-nous le repos des pompes funebres, par tant de gémiſſemens, de pleurs, de hurlemens ? ſi ce n'eſt qu'on a*

On ſouvent revenir à la vie ceux à qui l'on étoit prêt de rendre les derniers devoirs? C'eſt donc moins les pleurs, que les excès, leur indécence, & peut-être la fureur de ſe meurtrir, & de ſe déchirer le viſage, que deffend la XXXIVe. loi des douze Tables, en ces termes, *mulieres genas ne radunto, neve leſſum funeris ergo habento, nous deffendons aux femmes de ſe déchirer le viſage, & de faire des lamentations aux funérailles.* Car outre l'avantage & la raiſon de cette coutume, atteſtée par Quintilien, il paroît que cette loi étoit étoit très-mal obſervée. Au reſte quelles femmes cette loi des douze Tables regarde-t-elle? ce n'étoit peut-être que celles de la fa-

mille, & non celles qu'on païoit pour cette fonction.

Deux réflexions rendent fort vraiſemblable cette interprétation; la premiere que les lamentations étoient interdites aux mêmes à qui il étoit deffendu de ſe déchirer le viſage. Or il eſt évident que cette deffenſe ne regardoit que les femmes de la famille, & non les pleureuſes gagées, qui n'étoient point ſans doute aſſez folles pour ſe défigurer ainſi tous les jours; la ſeconde que les loix des douze Tables ſont originaires de Grece; or on voit, ſi l'on en croit Quenſtedt, que Platon dans ſa République blamoit ces démonſtrations exceſſives de douleur, & que Solon a interdit

aux Atheniens les lamentations, & toutes les marques extérieures de douleur, comme inutiles, & ne ſervant en rien pour la vie.

Voilà tout le détail des cérémonies funebres pratiquées par les Romains, ou du moins ce qui a rapport à notre ſujet. Ce que j'aurois ſouhaité trouver, mais que j'ai cherché inutilement, c'eſt ſi les précautions des conclamations, des cris funebres dans le tems qu'on faiſoit le convoi, & celle de garder les corps pendant un ſi grand nombre de jours, étoient poſterieures aux fins déplorables d'Aviola, & de Lamia, ou ſi elles étoient antérieures. Car au dernier cas j'en conclurrois que le terme de ſept ou de neuf

jours n'eſt point encore ſuffiſant pour s'aſſurer de la mort, & cela confirmeroit merveilleuſement le ſentiment de Zacchias, & de tous les Médecins, qu'il n'y a de ſigne infaillible de la mort, que le commencement de la putrefaction. J'ajoute que l'hiſtoire arrivée à Aſclepiade, & rapportée N°. 1. de ces Additions, qui eſt antérieure de beaucoup à celles que Pline rapporte, marque que les Grecs étoient bien convaincus de l'incertitude des ſignes qu'on regarde communément comme caractériſtiques de la mort, même quand ils ont ſubſiſté pendant pluſieurs jours conſécutifs.

Mais par quelle fatalité, des pré-

cautions auſſi ſages que celles des Romains ont-elles été entierement négligées dans le Chriſtianiſme ? Chacun ſait ce qui ſe pratique aujourd'hui. Il y a dans tous les Rituels une diſpoſition ſemblable à celle qu'on voit dans celui d'Alet, un de ceux qui aient été travaillés avec le plus de ſoin. *Combien*, y lit-on, *doit-on différer la ſépulture après la mort ?* Réponſe. *On doit la différer vingt-quatre heures, ou environ, à cauſe des inconvéniens qui s'enſuivent quelquefois des enterremens précipités.* Voilà le bout de notre prévoiance ; voilà toutes nos précautions.

Si nous remontons à la primitive Egliſe, nous verrons auſſi peu d'épreuves pour conſtater la

mort. On fermoit la bouche, & les ïeux au mort, on l'embraſſoit, on le lavoit, on le parfumoit, on le revêtoit de ſes habits, puis le Clergé venoit en cérémonie lever le corps qui avoit été expoſé à la porte pendant quelque tems, pour le porter au Cimetiere, où on l'enterroit.

L'uſage de laver le corps eſt un des rits qui ſe ſoient conſervés le plus long-tems, puiſqu'il étoit encore obſervé du tems de Gregoire de Tours. Celui de les parfumer étoit dès-lors abrogé. Il n'en reſte plus de veſtige que dans les encenſemens; & quand nous en demandons la raiſon, on nous répond qu'on encenſe les morts, parce que l'Egliſe les regarde tous comme des Saints.

A force d'affecter de s'écarter des rits, qu'on appelloit du Paganiſme, & qu'on auroit plus raiſonnablement appellé des Païens, n'a-t'on point encore perdu d'autres pratiques avantageuſes à la ſocieté ? Baruffaldi loue très-fort les Statuts Synodaux du Cardinal Laurent Magalotti, Evêque de Ferrare, qui » juge indigne des » Chrétiens ces pleurs ridicules, » ces hurlemens femelles, qui con- » viennent mieux à des Païens » qui n'ont point d'eſpérance, & » dont l'uſage indécent de pleu- » rer les morts alloit non ſeu- » lement à courir les ruës com- » me des extravagans, mais à » louer des baladins, & des pleu- » reuſes, pour honorer les morts

» par des larmes feintes. » *Absurdos fletus, & fœmineos ejulatus christiano indignos judicamus, & ad Ethnicorum, qui spem non habent, mores potius pertinere, quorum indecens usus lugendi mortuos ita invaluerat, ut nedum per urbes vagantes pergerent, sed etiam histriones, & Præficas ejulantes conducerent, quæ simulatis lachrimis mortuos deplorarent.* Il est pourtant évident, par ce que nous venons de rapporter de ces coutumes Païennes, que rien n'étoit plus sage, & plus conforme à la loi divine, & aux loix humaines, qui deffendent l'homicide. Mais il étoit permis au Cardinal Magalotti de n'être point Antiquaire; & même d'entendre mal, &

de mal appliquer un texte de S. Paul, qui avertit les Theſſaloniciens, que la ſortie de cette vie n'eſt qu'un paſſage à une vie plus heureuſe ; avis dont le but étoit de les empêcher de s'affliger comme ceux qui n'ont point d'eſpérance après ce monde. *Nolumus vos ignorare de dormientibus, ut non contriſtemini ſicut & cæteri qui ſpem non habent* ; par où S. Paul ne condamne, ni une douleur que la nature autoriſe, ni les précautions que la crainte d'être ſéparé des perſonnes qu'on aime fait prendre pour conſtater leur état ; mais où il condamne ſimplement des douleurs telles que peut inſpirer le déſeſpoir de perdre, & de perdre ſans reſſource les perſon-

nes qui nous ſont cheres. C'eſt donc les Sadducéens, Secte Juive, qui ne croïoit point à l'immortalité de l'ame, & une partie des Païens qui étoient dans la même erreur, que regarde le paſſage de S. Paul. Car l'idée que nous avons des Livres ſaints, que nous croïons avoir été inſpirés de Dieu, ne nous permet pas de penſer, quand il ſeroit vraiſemblable que l'Apôtre des Gentils, qui étoit inſtruit des lettres humaines, eut ignoré cette vérité, qu'il ne ſçut pas que la meilleure partie des Païens eſpéroit de rejoindre leurs proches dans les Champs Eliſés, comme nous eſpérons retrouver les nôtres dans la béatitude.

Avant de finir, j'obſerverai que

l'uſage des lamentations n'eſt point encore perdu en France. Il eſt au moins ſuivi dans la Picardie, non dans les Villes, ſi ce n'eſt parmi le peuple : (les honnêtes gens voudroient-ils imiter ce que le peuple fait de raiſonnable ?) mais ſurtout dans les campagnes, où, lorſqu'on eſt prêt d'enlever le cercueil, toutes les femmes ſe jettent deſſus, en faiſant des hurlemens affreux, & appellant le mort par ſon nom. Et, pour qu'on ne croie pas que c'eſt la tendreſſe qui les leur arrache, c'eſt que ſans verſer une larme, & même ſans envie de le faire, elles en font autant pour les plus indifférens, quand le hazard veut qu'elles ſe trouvent dans la maiſon mor-

tuaire, lorſqu'on enleve le corps. Il ne faut pas demander à ces Villageois d'autre raiſon de cette conduite, que l'uſage; & la réponſe qui fut faite par une fille domeſtique depuis peu dans une maiſon de ma connoiſſance où mourut une perſonne, qu'elle avoit à peine entrevue, & ſur le cercueil de qui elle faiſoit les mêmes hurlemens, fut qu'elle l'avoit toujours vu pratiquer dans ces circonſtances. Ce détail me fit rire autrefois, doit-il faire aujourd'hui le même effet?

Il faut pourtant convenir que l'uſage n'eſt point dans tout le monde Chrétien d'enterrer les morts avec autant de précipitation qu'on le fait à Paris, & dans

les Provinces voiſines de cette Capitale, où il eſt même commun de les enterrer avant vingt-quatre heures.

M. Winſlow m'a dit qu'en Dannemark on ne les enterroit gueres que le quatriéme jour, ou ſur la fin du troiſiéme, à cauſe des préparations que demandent les enterremens. Comme elles ſont à peu près les mêmes qu'à Marſeille, je me contenterai de tranſcrire ce que m'en marque M. Boyer dans la lettre dont j'ai parlé ci-devant.

» Nous avons conſervé à Mar-
» ſeille la coutume de laver les
» morts, ou du moins de leur
» laver le viſage, & les mains.
» Comme on les enterre pour la

» plus grande partie à viſage dé-
» couvert, on les pare ſelon leurs
» rangs, & dignités, ou on les
» revêt de l'habit de la Confrai-
» rie de Pénitens dans laquelle
» ils ſont enrollés, & dont il y
» a de toutes les couleurs. Je
» n'en exempte pas même ceux
» qui meurent de la petite vé-
» role, à moins qu'ils ne ſoient
» fort défigurés. Il n'y a que ceux
» qui meurent de fievre maligne,
» & ſurtout en Eté, qu'on en-
» terre le viſage couvert, & ſans
» apprêts. Mais on n'enterre pas
» auſſi bruſquement qu'ici, &
» on laiſſe le malade dans le mê-
» me lit, & les matelats où il eſt
» mort, juſqu'à ce que l'appareil
» funebre ſoit préparé; ce qui
» demande

» demande pluſieurs jours. Car
» on habille le mort tout à neuf,
» les filles de blanc, les femmes
» de noir, les hommes des habits
» convenables à leur profeſſion.

» Il n'en a pas été de mê-
» me dans le tems de la derniere
» peſte. On en a précipité dans
» les foſſes qui étoient bien en
» vie. J'en ai vu qui ſont reve-
» nus dans leurs maiſons.

» En liſant votre Ouvrage,
» ajoute tout de ſuite M. Boyer,
» j'ai trouvé quelque rapport en-
» tre ce qui ſe pratique ici en
» Hiver, & ce que vous remar-
» quez des uſages de quelques
» peuples voiſins des Poles. Car
» dès que quelqu'un eſt mort,
» ou paroît l'être, on ouvre les

» fenêtres, & il ſemble qu'on ne
» puiſſe aſſez tôt mettre le corps
» ſur la paillaſſe. A voir la promp-
» titude avec laquelle les domeſ-
» tiques, & les gardes font cet
» ouvrage, on diroit qu'ils y trou-
» vent de la ſatisfaction, & que
» c'eſt un devoir de religion dont
» on ne peut trop tôt s'acquit-
» ter..... pour moi je trouve,
» comme M. Winſlow & vous,
» qu'on ſe preſſe trop de ſe dé-
» faire des morts à Paris ».

C'eſt ainſi que s'explique M. Boyer. Dieu veuille que ſon avis, & le nôtre faſſe quelque impreſſion.

J'obſerverai encore, avant de finir la matiere des ſépultures des Chrétiens, qu'à l'imitation des

Juifs, ils ont toujours enterré leurs morts. Nous apprenons même de Minutius Felix dans ſon Dialogue apologétique du Chriſtianiſme, que les Païens nous reprochoient cette maniere de donner la ſépulture, comme ſi nous avions apprehendé le feu; mais la réponſe de l'Auteur, eſt que *nous nous en tenons à la coutume la plus ancienne, & la meilleure, qui eſt celle d'enterrer; nec ut creditis, ullum damnum ſepulturæ timemus, ſed veterem, & meliorem conſuetudinem humandi frequentamus.*

Ceux qui voudront connoître plus en détail les cérémonies funebres de tous les ſiecles, pourront conſulter le Traité de Joſeph Lanzoni, Médecin de Ferrare,

De luctu mortuali veterum ; celui de Jerome Baruffaldi Docteur en Philoſophie, de la même Ville, *De Præficis* ; celui de Muret, ſur *les cérémonies funebres de toutes les nations* ; celui de Martin Gierus, de Leipſic, *de Ebræorum luctu, lugentiumque ritibus* ; celui de Jean-André Quenſtedt, *De ſepultura veterum* ; celui de Jean Kirchmann, *De funeribus Romanorum* ; celui du P. Pomey, Jeſuite, *De Ritibus funereis omnium gentium* ; Onuphre Panvinius, *De Ritu ſepeliendi* ; le *Commentaire ſur les Evangiles*, du P. Lamy, Prêtre de l'Oratoire ; le *Dictionnaire de la Bible*, & la *Diſſertation ſur l'Eccleſiaſtique* de Dom Calmet, &c.

9. Si l'imperfection de nos ſens

eſt telle que les ſignes de la vie peuvent leur échapper ; ſi l'engourdiſſement de la puiſſance ſenſitive, ou du principe des nerfs, eſt tel que les opérations de Chirurgie les plus douloureuſes ſont quelquefois impuiſſantes pour remettre les eſprits en mouvement ; ſi la durée d'une inſenſibilité parfaite pendant un grand nombre de jours, eſt une marque inſuffiſante de la mort ; ſi les ſituations les plus contraires à la vie, où des hommes ſe ſont trouvés pendant longtems, ne ſont au plus que de fortes préſomptions qu'ils l'ont perdue ; quelle conſéquence tirer que celle que tire M. Winſlow, après une infinité de nos plus célebres Auteurs, que le ſeul com-

mencement de putrefaction, eſt un indice certain de la mort? *Il eſt quelquefois très-difficile*, dit M. Fr. Hoffmann, *de diſtinguer les morts, de ceux qui ſont attaqués d'une ſyncope violente, parce que le mouvement alternatif de l'air qui entre dans la poitrine, & en ſort, celui du cœur, & des arteres, eſt tellement imperceptible, qu'il échappe à l'attention la plus ſcrupuleuſe. Il y a cependant des indices certains de la mort, comme, &c.* Il donne ici l'énumeration de pluſieurs ſignes, qui communément prouvent cet état, ſans en être cependant des preuves infaillibles, comme les hiſtoires rapportées ci-devant le démontrent; puis il ajoute, *mais le ſigne le plus certain de la mort,*

eſt un commencement de putrefaction. Voyez ſa Pathologie, Part. I. ch. 1. En effet *la putrefaction*, comme il le remarque, *dépend moins de la ceſſation des mouvemens de la machine animale, que du long repos des liqueurs, & de l'action d'une atmoſphere chaude, & humide ſur un corps déja rempli d'humidité*, & dont les liqueurs, comme il paroît par leur analyſe, ſont compoſées de principes qui n'ont aucune analogie entr'eux, & qui par conſéquent font un effort continuel pour ſe ſéparer. Auſſi ne faut-il rien moins qu'un mouvement qui les preſſe de moment à autre les uns contre les autres, pour entretenir leur liaiſon; encore leurs parties les plus

dégagées s'échappent-elles continuellement ; & rien n'eſt-il plus ſuſceptible de corruption, que les liqueurs animales, quand elles ſont délivrées du mouvement de compreſſion qui fait leur lien ?

A ces réflexions j'ajouterai que la certitude du ſigne de la mort qui ſe tire de la putrefaction, eſt en quelque maniere canoniſée par la réſurrection de Lazare. Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres, en les menant à Bethanie, que Lazare eſt mort, & qu'il s'en réjouit pour eux, afin qu'ils croient. Il ſe fait conduire au tombeau, où le mort étoit depuis quatre jours. Marthe veut, pour ainſi dire, le détourner d'y entrer. La raiſon qu'elle en donne, eſt qu'il eſt déja corrompu,

rompu, qu'il exhale une odeur infecte, *jam fœtet*. S'imagine-t'on que cette circonſtance ſoit ici rapportée ſans deſſein ? Jeſus-Chriſt eſt bien ſûr de la mort de Lazare : ſes ſœurs n'en doutent point ; les ſpectateurs en ſont perſuadés ; mais la corruption du corps porte cette vérité juſqu'à la conviction. Le Sauveur vouloit opérer un miracle dont perſonne ne doutât. Il rend la vie à un cadavre corrompu ; l'incrédulité n'a plus de reſſources ; & ſa miſſion eſt atteſtée par une preuve au-deſſus de toute replique. Auſſi eſt-ce l'évidence de ce miracle qui met le comble à l'endurciſſement des Docteurs de la Loi, & qui les détermine à prendre le parti de ſe défaire de

celui qui eſt en état d'opérer de tels prodiges.

Après avoir établi avec tant d'évidence, que la putrefaction eſt la ſeule marque certaine de la mort, nous pourrions nous diſpenſer de nous étendre davantage ſur cette matiere. Mais nous allons encore propoſer quelques réflexions qui ne nous paroiſſent point inutiles.

Le premier, eſt qu'il faut être en garde contre toutes les morts qui n'ont point été annoncées par les ſignes qui ſont ordinairement les avant-coureurs de la mort, comme il arrive notamment dans toutes les maladies convulſives, telles que la ſyncope, la ſuffocation des hyſtériques, des hypo-

chondriaques, des perſonnes ſaiſies de violentes paſſions de l'ame, tourmentées de douleurs cruelles, en un mot, dans toutes les maladies où le genre nerveux eſt attaqué. On en doit dire autant des maladies ſubites, ſoit qu'elles viennent de cauſe interne, comme l'apoplexie, la catalepſie, &c. ou de cauſe externe, comme les bleſſures, chutes, contuſions, ſuffocations cauſées par la compreſſion de la trachée artere, ou canal de la reſpiration, par l'eau, par le ſéjour dans un lieu où il n'y a point aſſés d'air, ou dont l'air eſt chargé de vapeurs nuiſibles, ou d'exhalaiſons pernicieuſes, telles que celles du charbon de bois, des narcotiques, des arſenicaux,

des acides vitrioliques, du vin qui fermente, &c. maladies dont quelques-unes, agiſſant principalement ſur les nerfs, auroient pû ſe ranger dans la claſſe des maladies convulſives, ou nerveuſes.

Ce ſeroit la matiere d'un Traité entier, que d'examiner les ſecours qu'il convient de donner en pareils cas ; nous nous bornerons donc, & ce ſera notre ſeconde réflexion, à remarquer qu'il faut tâcher, lorſque la mort eſt encore douteuſe, ou qu'elle n'eſt point conſtatée par ſon ſigne caracteriſtique, qu'il faut, dis-je, tâcher de ſe comporter avec le corps de maniere à ne pas l'empêcher de revenir à la vie, comme on feroit en l'expoſant ſur

une paillaſſe, & moins encore de recevoir les ſecours qui donnent la vie à tous les hommes, tel qu'un air pur, en ſe preſſant de l'enſevelir, ou, qui pis eſt de l'enfermer dans le cercueil; puiſqu'il eſt démontré que deux cens cinquante-deux pintes d'air, meſure de Paris, ſuffiſent à peine à un homme pour le faire vivre pendant une heure; tant les vapeurs de la reſpiration corrompent promptement l'air qui nous environne. Il eſt vrai que, comme elle eſt beaucoup plus foible dans les cas ſuppoſés, le danger ſeroit auſſi moins conſidérable. Mais en récompenſe l'air contenu dans un cercueil déja rempli pour la plus grande partie par le corps qu'on

y étend, s'y trouve en bien moindre quantité. Et c'eſt ſans doute pour éviter un pareil inconvenient que quelques Menuiſiers ſont dans l'uſage de percer les planches de deſſus de pluſieurs trous de vilbrequin, comme je l'ai vû pratiquer ; précaution qu'il ſeroit à propos de prendre toujours, & partout.

Notre troiſiéme réflexion eſt qu'on doit être d'autant plus en garde contre les morts qui ſurviennent dans les maladies, que ces maladies ne ſont pas mortelles de leur nature. Il eſt inutile, je penſe, d'entrer dans la queſtion quelles ſont les maladies mortelles de leur nature. Les lumieres naturelles à tous les hommes

ſuffiſent pour qu'on ne riſque gué-
res de prendre le change ſur ce
ſujet.

Aiant dit ci-devant qu'il faut être en garde contre toutes les morts qui n'ont point été annoncées par les ſignes qui en ſont ordinairement les avant-coureurs, il ſemble que le Lecteur eſt en droit de nous demander quels ſont ces ſignes; & il paroît naturel de prévenir cette demande.

Il n'y a perſonne, pour peu qu'il ait vû de Malades avec réflexion, qui n'ait obſervé que dans les maladies qui doivent avoir un dénouëment tragique, les ſecours les mieux indiqués deviennent contraires, ſont ſans effet, ou ne produiſent au plus

qu'un ſoulagement paſſager. Auſſi l'une de ces trois manieres d'agir des remedes quelconques eſt-elle du plus mauvais augure.

Mais voici des ſignes qui annoncent une fin prochaine, ſi l'on en croit Celſe que nous ne faiſons preſque que traduire, dans le Chapitre VI. du ſecond Livre que nous avons déja cité; ou au moins une maladie extrêmement mortelle. Le nez devient affilé, les tempes s'affaiſſent, les ïeux ſe creuſent, les oreilles deviennent froides, la peau du front dure, tenduë, la couleur noire, ou extrêmement pâle. Il remarque cependant que ces ſignes n'annoncent abſolument la mort que quand ils ne ſont point les effets

de quelque veille précédente, ou d'un cours de ventre, ou d'un deffaut de nourriture; mais dans ces cas ils ne durent qu'un jour. S'ils ſe prolongent au-delà, le prognoſtic reſte le même. S'ils durent trois jours dans une maladie ancienne, la mort eſt à la porte; ce qui eſt encore plus ſûr, ſi en même tems le Malade ne peut ſouffrir la lumiere, ſi ſes ïeux pleurent, ſi ce qui doit être blanc dans l'œil rougit, & ce qui doit être rouge, comme les veines, pâlit, & que la liqueur dans laquelle nage l'œil, s'attache dans les angles; ou que l'un des ïeux devienne plus petit, ou que tous les deux s'affaiſſent, ou ſe gonflent, que les paupieres ne ſe tou-

chent pas pendant le ſommeil, & laiſſent paroître un peu de blanc, ſi les paupieres ſont pâles, ainſi que les lévres, & le nez; & que les ïeux, le nez, les paupieres, les levres, les ſourcils, ou quelqu'une de ces parties ſe tournent; ſi la foibleſſe du Malade l'empêche d'entendre, ou de voir. Une ouïe trop fine eſt auſſi d'un très-mauvais augure.

C'eſt encore un ſigne prognoſtic de la mort, quand le Malade eſt couché ſur le dos, qu'il retire les genoux, qu'il roule au pied du lit, qu'il découvre ſes bras, & ſes jambes, & les jette de côté, & d'autre, & qu'il les a froids; quand il eſt continuellement aſſoupi, & que celui qui a la tête

priſe grince des dents, contre ſa coutume dans l'état de ſanté ; quand quelque ulcere, formé avant ou pendant la maladie, ſe ſeiche, pâlit, ou devient livide ; quand les ongles, & les doigts pâliſſent, que l'haleine eſt froide ; que dans la fiévre, une maladie aiguë quelconque, la folie, le mal de poitrine, ou de tête, le Malade fait des pacquets, ou tire de la muraille tout ce qui eſt éminent ; quand les douleurs qui ont attaqué les extrêmités inférieures, & les hanches, & de-là paſſé aux viſceres, ceſſent tout à coup ; quand la douleur ceſſe tout à coup dans les parties enflammées, quand ſans aucune tumeur un fébricitant étrangle tout à coup, ou ne

peut plus avaler ſa ſalive, ou que ſon col ſe tord, de maniere que le même effet s'en enſuit; quand la fiévre eſt continuë, & le ſujet extremement foible; quand en fiévre la peau devient froide, & le dedans s'échauffe juſqu'à cauſer la ſoif, ou qu'en fiévre il ſurvient un délire, ou une difficulté de reſpirer; quand le ſommeil augmente les douleurs, & que dans le commencement de la maladie on rend par le haut, ou par le bas de la bile noire, ou que de pareilles évacuations arrivent lorſque le corps eſt épuiſé par une longue maladie; quand il ſort des ſueurs froides dans une maladie aiguë, ou que dans quelque maladie que ce ſoit on vomit du

ſang, ou des matieres mêlées de pluſieurs couleurs, quand l'urine eſt long-tems aqueuſe, ou qu'elle le devient tout d'un coup, &c.

Voilà bien aſſez de ſignes raſſemblés, pour que le Lecteur ſoit au fait de ceux qui annoncent la mort. Il ſentira de reſte que plus il y en aura qui concourront, & plus la mort ſera indiquée. Il faut pourtant ſe ſouvenir de la remarque de Celſe, que nous avons déja rapportée, que ces ſignes ne ſont point infaillibles, ſurtout dans le détail, & qu'ils ſont plus ſujets à tromper dans les maladies aiguës.

Il ſeroit aiſé, ſi l'on vouloit en faire l'analyſe, de faire voir pourquoi ils ſont communément

les avant-coureurs de la mort ; mais ce détail ſeroit étranger à notre ſujet, & le Lecteur doit ſe contenter de ſavoir qu'ils annoncent une inflammation interne, une gangrene interne, ou un mouvement convulſif des parties membraneuſes & nerveuſes, qui ne tarde point à être ſuivi d'un arrêt de la circulation, & par une ſuite néceſſaire, de la ceſſation de la vie.

Je ne comptois point m'étendre davantage, mon deſſein n'étant uniquement que de prévenir le Lecteur du danger auquel il eſt continuellement expoſé d'être enterré vivant ; danger bien certain de quelque côté qu'on l'enviſage, puiſque rien n'eſt

moins sûr que la vie, & plus incertain que les signes de la mort, ou du moins ceux qu'on regarde comunément comme tels : mais j'ai fait pendant le cours de l'impression, sur l'accident arrivé à Vesale, quelques réflexions qui me paroissent trop intéressantes pour en priver le public; j'ai aussi recouvré pendant le même tems une piéce qu'il lui est important de connoître, & que je donnerai ici telle qu'elle a été imprimée en 1740. C'est en faire l'éloge que de dire que cet ouvrage a été rédigé par M. de Reaumur, de l'Académie Roïale des Sciences; qu'il est adopté par cette illustre Compagnie, & produit comme tous ceux de ce célebre Académicien, par

la ſeule vûe de l'utilité publique. D'ailleurs je ne pourrois négliger d'en faire uſage, ſans priver une perſonne auſſi diſtinguée par la ſupériorité de ſes lumieres, que par l'humanité qui eſt l'ame de toutes ſes actions, de l'honneur que lui mérite ſi juſtement la réunion de ces heureuſes qualités. Il ſuffit de le nommer pour être ſûr de l'approbation des Lecteurs. C'eſt Monſieur d'Argenſon, aujourd'hui honoré du titre de Miniſtre d'Etat, qui a ſignalé ſon avénement à l'Intendance de Paris, en prouvant par la diſtribution qu'il a fait faire de cet imprimé dans toute ſa Généralité, que rien ne lui échappoit de ce qui pouvoit être avantageux au Public.

Public. Je ſuis sûr qu'il ne me ſçaura pas mauvais gré de m'aſſocier en quelque maniere à lui pour me rendre utile à la Societé ; que dis-je ? de porter mes vûës beaucoup plus loin que les ſiennes, en faiſant partager à toute la France, & peut-être même aux Païs étrangers, le bien qu'il a procuré à ſa Généralité.

Voilà, me dira-t'on peut-être, de grandes idées ; c'eſt dommage qu'elles ſoient en pure perte. Vous pouviez vous diſpenſer de faire uſage d'un imprimé qui eſt devenu commun depuis que M. d'Egly l'a inſeré dans le Journal de Verdun.

Mais de ce que cet Académicien ne néglige rien de ce qui

peut rendre ſon travail utile & intereſſant, s'enſuit-il que je doive m'écarter d'un plan auſſi louable? & ne ſuffit-il pas que mon ouvrage puiſſe tomber entre les mains d'une ſeule perſonne qui n'ait pas lû le Journal de Verdun, pour que je ſois obligé, en qualité de Citoïen, de lui procurer les moïens de ſe rendre dans l'occaſion utile à la Societé?

Telles ſont les raiſons qui m'ont déterminé à faire uſage de l'imprimé que j'ai recouvré. On le trouvera à la ſuite de mes réflexions, que voici.

M. Winſlow prouve évidemment l'inſuffiſance des opérations de Chirurgie les plus cruelles pour conſtater la mort. Il prouve que

la putrefaction en eſt le ſeul ſigne certain.

De ces principes je conclus, 1°. qu'il eſt inutile de les tenter; 2°. qu'il eſt néceſſaire de s'abſtenir des épreuves chirurgicales qui peuvent êtres mortelles au malade. Il eſt vrai que M. Winſlow n'en conſeille point de cette derniere eſpece. Il eſt même fort éloigné de le faire, puiſqu'il qualifie de témerité la tentative de celui qui enfonça une longue aiguille ſous l'ongle du pied d'une apoplectique, opération qui n'eſt certainement rien moins que meurtriere en ſoi.

Mais ſi M. Winſlow trouve de la témerité dans une ſimple picquure, faite veritablement dans une partie fort nerveuſe, comment

qualifierons-nous les énormes inciſions qu'on eſt obligé de faire dans les embaumemens ?

Je ſais que ceux qu'on embaume ne courent point riſque d'être enterrés vivans. Le procedé qu'on ſuit dans cette opération eſt le moïen le plus infaillible pour garantir de ce ſort funeſte ; & c'eſt un avantage qu'ont les perſonnes qu'on embaume, ſur ceux qu'on enferme ſans céremonie dans un cercueil. Mais aucun de ceux qui réflechiront ſur l'accident arrivé à Veſale, accident dont Terilli rapporte un autre exemple, comme on l'a vû plus haut, & renouvellé il y a peu d'années dans la ville de Paris, ſi l'on en croit un bruit que la

famille du malade aſſaſſiné a eu la charité d'étouffer ; ceux, dis-je, qui réflechiront ſur ces accidens, & qui verront que ces Anatomiſtes ne ſe ſont apperçus que ces prétendus morts étoient encore vivans, qu'après les avoir mis dans l'impoſſibilité d'échapper à la mort, ne concluront-ils pas que les embaumemens peuvent devenir quelquefois meurtriers ?

Il eſt vrai qu'on ne dit pas que la femme qui fait le ſujet de l'hiſtoire rapportée par Terilli mourut de l'opération qu'elle ſouffrit ; ſans doute parce qu'elle donna des ſignes de vie au ſecond coup de biſtouri, *ad ſecundam acutæ novaculæ applicationem illam ad ſe*

redire effecit; mais toujours eſt-il vrai qu'on lui fit une opération très-dangereuſe de ſa nature, & qui oblige à un panſement long, pendant lequel on eſt tous les jours expoſé à des accidens mortels. Il ne faut, pour s'en convaincre, qu'ouvrir les Auteurs qui ont écrit de la gaſtroraphie, ou ſuture au bas du ventre.

Les deux infortunés qui ſont les ſujets des deux autres hiſtoires ne furent pas ſi heureux. Ils ne donnerent des ſignes de vie que quand l'opération eut rendu leur mort infaillible. Ces deux exemples font frémir. Ils portent l'incertitude des ſignes de la mort, l'inutilité des épreuves chirurgi-

ques, leur danger quand elles ſont mortelles de leur nature, la poſſibilité d'un aſſoupiſſement de tous les ſens, que des exemples ſeuls peuvent rendre croïables, juſqu'à un degré d'évidence égal à celui des démonſtrations les plus convainquantes.

En effet il s'en enſuit qu'on peut ſouffrir des inciſions cruciales de toute l'étendue du bas ventre ſans donner des ſignes de vie. Il y a plus, il s'en enſuit qu'on peut en outre, ſans donner aucun ſigne de ſenſibilité, ſouffrir l'inciſion des tegumens & des muſcles qui couvrent la poitrine, celle du cartilage des côtes, des muſcles intercoſtaux, & de la pleure, membrane des plus ſen-

ſibles qui tapiſſe l'interieur de la poitrine, enfin la fracture des côtes néceſſaires pour mettre le cœur à découvert.

Je conviens que les Hiſtoriens qui rapportent l'accident arrivé à Veſale ne diſent pas qu'il ait commencé par l'ouverture du bas-ventre. Mais je ſuis très-bien fondé à le croire par pluſieurs raiſons. 1°. Parce qu'il étoit paſſionné pour l'anatomie; d'où je conclus qu'il n'a point dû manquer l'occaſion d'examiner l'interieur du bas ventre; 2°. parce qu'il eſt paſſé en habitude de commencer les ouvertures par cette cavité, à moins qu'on ne ſoit sûr qu'on n'y découvrira rien; 3°. parce que les cauſes de la maladie étant inconnuës

nues à ce célebre Médecin, il n'a dû négliger l'examen d'aucune cavité pour tâcher de les découvrir. Or en ce cas il a sûrement commencé par ouvrir le bas ventre.

Mais que Veſale ait commencé, ſi l'on veut, par ouvrir la poitrine, il eſt du moins certain qu'il n'a pû mettre le cœur à découvert ſans les préparations dont nous avons fait le détail, & l'hiſtoire nous apprend qu'il ne reconnut que le prétendu mort étoit encore en vie, qu'à la palpitation qu'il y remarqua.

Ce ſeroit une objection pitoïable de dire que dans l'hiſtoire de Veſale il n'eſt point queſtion d'embaumement. Car ce n'eſt pas l'intention de celui qui

opere, qui conſtitue la témerité, mais la nature de l'opération, & des circonſtances où elle ſe pratique. Au reſte il eſt aiſé de faire voir que l'embaumement eſt encore plus mortel que l'opération faite par Veſale.

Et de fait cet Anatomiſte ne fit qu'une ſimple inciſion au bas-ventre, pour en examiner l'interieur, au lieu que dans l'embaumement on détache les inteſtins, on coupe les arteres, & les les nerfs qui ſe diſtribuent dans le meſentere, membrane connue ſous le nom de *fraiſe*, au bord de laquelle les inteſtins ſont ſuſpendus; ce qui rend la mort inévitable.

Mais, dira-t'on peut-être en-

core, la douleur cauſée par la bleſſure faite à ces membranes & nerfs, fera donner des ſignes de vie.

La réponſe eſt ſimple. Peut-être en donnera-t'on, mais ce ſera quand le mal ſera ſans remede. On ne procede point à un embaumement avec les mêmes précautions qu'à une diſſection anatomique, ou à une opération de Chirurgie. Le plûtôt qu'on a fait eſt le mieux. On va à grands coups de biſtouri, ou de couteau. On ne ménage rien. Mais voici qui qui eſt bien plus terrible. Je dis qu'il eſt poſſible qu'on faſſe une inciſion au meſentere ſans donner des ſignes de douleur. Et de fait il eſt conſtant en Médecine,

que le meſentere eſt beaucoup moins ſenſible que la plevre, & cependant l'inciſion de la plevre & la fracture des côtes, ſuivie d'un déchirement de cette membrane beaucoup plus douloureux que l'inciſion ſimple, n'a point fait donner de ſignes de vie au malade qui eſt mort ſous le couteau de Veſale.

Afin cependant de ne laiſſer aucun ſcrupule, même le moins fondé, j'avertis le Lecteur que le troiſiéme accident dont j'ai parlé, eſt arrivé à l'occaſion d'un embaumement.

Il eſt donc démontré que l'embaumement eſt une opération qui peut être inefficace pour faire donner des ſignes de vie aſſez à tems

pour qu'il reſte de l'eſperance au malade. Il eſt donc démontré que dans le cas même où l'on requert le Chirurgien de proceder à cette opération, il ne peut, ſans s'expoſer à être homicide, la commencer avant que d'être sûr de la mort. Il eſt donc enfin démontré qu'on ne doit proceder à cette opération que quand il y a des ſignes de putrefaction, c'eſt-à-dire quand le corps exhale une odeur cadavereuſe.

Il eſt à propos en finiſſant, de faire quelques réflexions ſur la pratique de certains Chirurgiens qui, avant que de commencer l'opération, font des inciſions aux plantes des pieds du ſujet ſur lequel ils vont travailler.

Leur intention eſt certainement louable, puiſque ces inciſions dans des parties très-ſenſibles ont pour but de s'aſſurer de la mort. Mais s'il y a de la témerité à plonger une longue aiguille ſous l'ongle du pied, comme M. Winſlow l'obſerve judicieuſement, comment qualifier des inciſions profondes dans toutes les parties nerveuſes de cette extrémité ? & combien cette témerité n'eſt-elle pas & plus grande & plus cruelle quand il eſt démontré qu'elle peut être inſuffiſante pour découvrir des ſignes de vie ? car dans quelle triſte ſituation ne met-on point un ſujet qui auroit le malheur de ſouffrir cette inciſion étant encore en vie, & par

conſequent dans le cas de guérir de ſa maladie ? la connoiſſance la plus ſuperficielle de la Chirurgie ſuffit pour faire connoître les dangers auſquels on l'expoſe. Concluons donc comme ci-devant, qu'il n'y a point d'autre parti à prendre pour proceder avec ſûreté à un embaumement, que d'attendre que la putrefaction ait mis la mort en évidence.

FIN.

AVIS

Pour donner du ſecours à ceux que l'on croit noïés.

DANS les villes, & même dans des lieux moins conſiderables, ſitués ſoit ſur les bords des rivieres, ſoit ſur ceux des lacs, ſoit ſur ceux de la mer, il n'y a guéres d'année où on n'ait à regretter des hommes qui ont été noïés; c'eſt ce qui n'eſt que trop certain, & qui eſt aſſez connu. Mais on ne ſçait pas, & l'amour du genre humain ne permet pas de le laiſſer ignorer, que pluſieurs de ceux qu'on retire de l'eau ſans apparence de vie, ſeroient ſouſ-

traits à une mort prochaine, ſi on leur donnoit les ſecours néceſſaires, & pendant un tems aſſez long.

Après quelques tentatives de peu de durée, on regarde comme morts & on laiſſe pour tels, ceux dont tout ſouffle de vie continue de paroître éteint, ſurtout s'ils ont reſté long-tems dans l'eau, comme pendant quelques heures. Dans cette derniere circonſtance, on ne daigne rien tenter en leur faveur. Des hiſtoires rapportées par pluſieurs Auteurs, auſquels nous devons croïance, prouvent cependant qu'on a ſauvé la vie à des hommes qui avoient reſté dans l'eau, & même ſous l'eau, pendant pluſieurs heures, & que ce n'a été

quelquefois qu'au bout de deux heures qu'on a eu des ſignes qui apprenoient qu'ils n'étoient pas réellement morts. Les bords eſcarpés de quelques lacs profonds de Suiſſe, occaſionnent trop fréquemment des chutes malheureuſes. Les bons ſuccès qu'ont eus les ſecours qu'on a donnés à des hommes pêchés dans ces lacs, tantôt plûtôt, tantôt plûtard, ont été publiés dans differentes années du Mercure Suiſſe, & dans differens mois de chacune de ces années. On y a rapporté les moyens dont on s'eſt ſervi pour ranimer des hommes qui avoient perdu toute apparence de vie, & on va les retrouver décrits ici. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils ne fuſſent igno-

rés nulle part, qu'on pût répeter de ſi charitables expériences toutes les fois que l'occaſion s'en préſentera, & qu'en les répetant, on découvrît des pratiques encore plus efficaces, & plus sûres.

Autrefois tout ce qu'on croïoit pouvoir faire de mieux pour l'infortuné qu'on retiroit de l'eau, ou au moins de plus preſſé, étoit de le pendre par les pieds; mais depuis que des diſſections faites par de ſçavans Anatomiſtes, ont appris que des hommes qui ont perdu la vie ſous l'eau, en ont peu pour l'ordinaire dans leur eſtomach, moins que s'ils euſſent bû beaucoup volontairement, il ne ſemble pas qu'il convienne de mettre le noïé dans une poſition,

qui ſeroit fâcheuſe, dès que les liqueurs auroient repris leur mouvement ordinaire. Il peut pourtant arriver qu'il ait trop bû, & pour ſçavoir s'il eſt dans le cas, & s'il y eſt, pour lui faire rendre l'eau, on le fait entrer dans un tonneau ouvert par les deux bouts, qu'on roule pendant quelque tems en differens ſens. Cette pratique eſt même utile par rapport à d'autres vûes. On peut encore l'exciter à vomir l'eau, en introduiſant à diverſes repriſes une plume avec ſes barbes dans l'œſophage.

Après avoir ôté les habits au malheureux qu'on vient de retirer de l'eau; au lieu de le laiſſer étendu & tout nud ſur le rivage, comme on ne le fait que trop

ſouvent, ce qu'il y a de plus preſſé, c'eſt de l'envelopper de draps & de couvertures, pour le mettre à l'abri des impreſſions de l'air froid, & pour commencer à le réchauffer.

Pour le réchauffer plus efficacement, on le mettra enſuite dans un lit dont les draps ſeront bien chauds, & pendant qu'il y ſera, on appliquera ſouvent ſur ſon corps, des nappes & des ſerviettes chaudes.

On a l'exemple de noïés ſur qui le ſoleil chaud & brûlant, auquel ils ont été expoſés, a produit l'effet que les linges chauds ont fait ſur d'autres. Il y en a qui ont été réchauffés dans des bains d'eau chaude; mais on n'a

pas toujours la commodité de tenter ce dernier moyen.

Il s'agit ici de mettre en jeu les parties ſolides de la machine, afin qu'elles puiſſent redonner du mouvement aux liqueurs. Pour remplir cette vûe, on ne laiſſera pas le noïé tranquille dans ſon lit; on l'y agitera de cent façons differentes; on l'y tournera & retournera; on le ſoulevera & on le laiſſera retomber, & on le ſecouera en le tenant entre ſes bras.

On doit auſſi lui verſer dans la bouche des liqueurs ſpiritueuſes; & c'eſt faute d'en avoir eu de telle qu'on la vouloit, qu'en differentes occaſions on a verſé dans la bouche des noïés de l'urine chaude, qui a paru produire de bons

effets. On a preſcrit une décoction de poivre dans du vinaigre, pour ſervir de gargariſme.

On cherchera auſſi à irriter les fibres interieures du nés, ſoit avec des eſprits volatils, & avec des liqueurs auſquelles on a recours dans les cas d'apoplexie, ſoit en picotant les nerfs qui tapiſſent le nés, avec les barbes d'une plume, ſoit en ſoufflant dans le nés avec un chalumeau, du tabac, ou quelque ſternutatoire plus puiſſant.

Un des moïens auſquels on a eu recours pour des noïés qui ont été rendus à la vie, a été auſſi de ſe ſervir d'un chalumeau, ou d'une cannulle pour leur ſouffler de l'air chaud dans la bou-

che, pour leur en ſouffler dans les inteſtins; on l'a même introduit avec ſuccès dans ceux-ci avec un ſoufflet. Une ſeringue y peut être emploïée; peut-être même vaudroit-il mieux emploïer la ſeringue pour y porter des lavemens chauds capables de les irriter, & propres à produire plus d'effet que l'air qu'on eſt plus en uſage d'y faire entrer.

Mais tout ce qu'il y a de mieux, peut-être, c'eſt de ſouffler dans les inteſtins la fumée du tabac d'une pipe. Un de nos Académiciens a été témoin du prompt & heureux effet de cette fumée ſur un noïé. Une pipe caſſée peut fournir le tuïau ou chalumeau par lequel on ſoufflera dans le corps

la

la fumée qu'on aura tirée de la pipe entiere.

Aucun des moïens qui viennent d'être indiqués, ne doit être negligé. Enſemble ils peuvent concourrir à produire un effet ſalutaire. Ils ſeront emploïés avec plus de ſuccès, quand la fortune voudra qu'ils le ſoient ſous les yeux d'un Médecin qui ſe ſera trouvé à portée. Si la fortune donne auſſi un Chirurgien, on ne manquera pas de tenter la ſaignée, & peut-être eſt-ce à la jugulaire qu'elle doit être faite; car dans les noïés, comme dans les pendus, & dans ceux qui ſont tombés en apoplexie, les veines du cerveau ſe trouvent trop engorgées de ſang. Si les vaiſſeaux

peuvent être vuidés, ils en ſeront plus en état d'agir ſur la liqueur qu'ils doivent faire mouvoir.

Enfin quand les premiers remedes qui pourront être tentés, ne ſeront pas ſuivis de ſuccès, ce ſera probablement le cas où le Chirurgien pourra avoir recours à la bronchotomie, c'eſt-à-dire, à ouvrir la trachée artere. L'air qui pourra entrer librement dans les poulmons par l'ouverture qui aura été faite au canal qui le leur fournit dans l'état naturel, l'air chaud même qui pourra être ſoufflé par cette ouverture, redonnera peut-être le jeu aux poulmons, & tous les mouvemens de la poitrine renaîtront.

Mais de quoi doivent être ſur-

tout avertis ceux qui aimeront à s'occuper d'une ſi bonne œuvre, c'eſt de ne ſe pas rebutter ſi les premieres apparences ne ſont pas telles qu'ils les déſireroient. On a l'expérience de noïés qui n'ont commencé à donner des ſignes de vie, qu'après avoir été tourmentés pendant plus de deux heures. Quelqu'un qui a réuſſi à ramener à la vie un homme dont la mort étoit certaine, ſans les ſecours qu'il lui a donnés, doit être bien content des peines qu'il a priſes ; & ſi elles ont été ſans ſuccès, il ſe ſçait gré au moins de ne les avoir pas épargnées.

Quoique le peuple du Royaume ſoit aſſez généralement porté

à la compaſſion, & quoiqu'il ſouhaitât de donner des ſecours aux noïés, ſouvent il ne le fait pas, parce qu'il ne l'oſe. Il s'eſt imaginé qu'il s'expoſeroit aux pourſuites de la Juſtice. Il eſt donc eſſentiel qu'on ſçache, & on ne ſçauroit trop le redire, pour détruire le préjugé où l'on eſt, que nos Magiſtrats n'ont jamais prétendu empêcher qu'on tentât tout ce qui peut être tenté en faveur des malheureux qui viennent d'être tirés de l'eau. Ce n'eſt que quand leur mort eſt très-certaine, que des raiſons exigent que la Juſtice s'empare de leurs cadavres.

NOTA.

J'Ai prévenu le Lecteur dans l'Avertiſſement, qu'en commençant cet Ouvrage je ne comptois pas lui donner tant d'étenduë, & je ſuis mieux fondé que jamais à le dire. Quoiqu'il fut entierement compoſé, je ne l'ai pas perdu de vûë. J'ai conſulté différens Auteurs qui m'ont fourni pluſieurs choſes qui m'ont paru intereſſantes ; il m'eſt venu des idées nouvelles ; j'ai cru devoir faire part du tout au Public.

Deux difficultés ſe préſenterent dans l'exécution de ce deſſein. M. Boyer, Cenſeur de cet

Ouvrage, a levé la plus conſidérable en ne donnant à ſa complaiſance d'autres bornes que celles qui ne pouvoient préjudicier au bien public. Il eſt juſte de lui en marquer ma reconnoiſſance ; & cette ſeule raiſon m'auroit déterminé à faire imprimer cet Avis.

La ſeconde difficulté m'a fait peu d'impreſſion. Comme je continuois mes découvertes, & mes réflexions dans le tems qu'on imprimoit, j'ai été quelquefois obligé de les placer dans l'endroit où elles venoient le moins mal, relativement au progrès que l'impreſſion avoit fait. J'ai préféré la ſatisfaction de me rendre plus utile ; à la vaine gloire d'écrire plus méthodiquement. Il falloit engager

le Public à faire des réflexions des plus importantes pour chaque particulier ; il étoit juſte de répondre à l'impatience qu'avoit M. Winſlow de contribuer à cette bonne œuvre ; pouvois-je trop me preſſer de mettre mon Ouvrage ſous la preſſe ?

Je profite de l'occaſion pour prier le Lecteur de ſubſtituer à ces mots *qui fait le caractere eſſentiel de M. Winſlow* l. 4 & 5 de l'Avertiſſement, ceux-ci, *qui ont conſtamment caracteriſé les démarches de M. Winſlow.* J'avois cru que la juſteſſe de la penſée excuſeroit le deffaut de correction du ſtile. Je me rends ſans peine à des avis contraires.

Je me ferai toujours un plaiſir

& un devoir de déférer aux avis judicieux qu'on voudra bien me donner ſur la forme, & le fond de mes Ouvrages, & je ſupplie les perſonnes qui ſont bien intentionnées pour le Public, & pour moi, de mettre ma docilité à l'épreuve.

APPROBATION.

APPROBATION

du Censeur Roïal.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, une Dissertation, dans laquelle on examine s'il y a des signes certains de la mort, par Jacques-Benigne WINSLOW, Docteur Regent de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Roïale des Siences, dans laquelle je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce onziéme Mai 1742.

BOYER, Médecin ordinaire du Roi.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de no-

tre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT. Notre bien amé le Sieur BRUHIER nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Livre intitulé : *Diſſertation où l'on examine s'il y a des ſignes certains de la mort, & ſur l'abus des enterremens précipités*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes de faire imprimer ledit Livre en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *trois* années conſécutives, à compter du jour de la date des Preſentes : faiſons défenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans notre Royame & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle ſous le contre-ſcel deſdites Preſentes, que l'impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant que de les expoſer en vente le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis dans le

même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle notredit très-cher & féal Chevalier le Sr DAGUESSEAU, Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Preſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayant cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : voulons qu'à la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi ſoit ajoutée comme à l'original : commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNE à Paris le ſeptiéme jour du mois de Juillet l'an de grace mil ſept cent quarante-deux, & de notre regne le vingt-ſeptiéme. Par le Roy en ſon Conſeil. *Signé*, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Roïale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 38. fol. 32. conformément au Reglement de 1723. qui fait défenſes, art. 4. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient autres que les Libraires-Imprimeurs, de

vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les auteurs ou autrement, à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris huit exemplaires prescrits par l'art. 108. *du même Reglement. A Paris le* 13 *Juillet* 1742.

SAUGRAIN, *Syndic.*

De l'Imprimerie de C. F. SIMON.

MEMOIRE

Sur la néceſſité d'un Réglement général au ſujet des Enterremens, & Embaumemens.

QUE l'exemple d'une perſonne arrachée du tombeau, où elle auroit été miſe trop précipitamment, ne faſſe qu'une impreſſion legere ſur des eſprits prévenus qu'après vingt-quatre heures une mort apparente doit être cenſée réelle, je n'y vois rien qui ait droit

de ſurprendre ceux qui connoiſſent les manieres de penſer des hommes ; mais qu'un Ouvrage où l'on raſſemble une quantité de faits de cette nature, puiſés dans l'hiſtoire de tous les pays, & de tous âges ; où l'on prouve par des faits inconteſtables qu'on peut être trente jours, & même plus, ſans donner le moindre ſigne de vie, ne faſſe pas la plus forte impreſſion ſur tous les hommes ; c'eſt là ce qui m'étonne. Rien n'eſt pourtant plus certain, puiſque pluſieurs perſonnes que je ſçais avoir lû mon Ouvrage ont laiſſé enſevelir, & enterrer leurs amis, & leurs proches, ſuivant l'uſage communément reçu.

Telle eſt la force de l'habitude,

que ſi elle ne détruit point la connoiſſance du vrai, elle en émouſſe tellement l'impreſſion qu'il ne fait qu'effleurer l'imagination. Ce que je rapporte dans la premiere Partie de ma Diſſertation d'hiſtoires arrivées à Rheims, eſt la preuve la plus convainquante de cette vérité. En moins de vingt ans trois perſonnes y ſont arrachées du tombeau. Quoi de plus capable de réveiller l'attention des Puiſſances Eccleſiaſtique, & Seculiere ! Mais le Prélat, mais le Magiſtrat, peuple en cette partie, croient avoir fait de leur jugement tout l'uſage convenable, quand ils ont aſſaiſonné d'un ton d'admiration un, *en vérité il l'a échappé belle !*

Ce n'eſt pourtant rien moins

que de pareilles exclamations, qu'on a droit d'attendre de ceux qui ſont chargés de veiller à la ſûreté publique. Ils n'en ſont pas quittes envers les hommes en leur faiſant connoître les dangers dont ils ſont menacés ; ils doivent les mettre, quand il eſt poſſible, dans l'impuiſſance de s'y expoſer. C'eſt ſur ce fondement que j'eſtime qu'un Réglement ſur le fait des Enterremens & Embaumemens eſt indiſpentable.

J'ai conſulté le Recueil des Ordonnances de nos Rois, qui gardent un profond ſilence ſur cet article. J'ai recherché avec auſſi peu de ſuccès chez ceux qui gardent des collections d'Arrêts, de Réglemens, &c. J'ai enfin conſulté le

Traité de la Police du Commiſſaire De la Marre, Ouvrage, où les plus petits ſujets ſont traités avec toute l'étendue poſſible ; il n'y rapporte de Réglemens concernant les Enterremens, que relativement aux tems de peſte. Je me ſuis enfin retourné du côté de l'Egliſe, & j'ai vû que les Rituels compoſés avec le plus de ſoin favoriſent l'abus que je combats, en ne demandant que vingt-quatre heures pour conſtater la mort, & cela, *pour prévenir les inconveniens qui s'enſuivent quelquefois des enterremens précipités* ; ce ſont leurs propres paroles.

Les Medecins ſont bien éloignés d'adopter cette façon de penſer. J'en cite dans la ſeconde Par-

tie de la *Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la Mort*, qui eſt actuellement ſous preſſe, une vingtaine des plus célebres, qui demandent qu'on conſerve les corps trois fois vingt-quatre heures avant que de les enterrer; & un nombre d'autres, qui, ne trouvant d'autres ſignes infaillibles de la mort, qu'un commencement de putrefaction, veulent qu'on garde les corps juſqu'à ce qu'elle ſe déclare, quelque tems qu'il doive s'écouler juſqu'à ce qu'elle ſoit conſtante; & je prouve que ces derniers ont raiſon.

Mais que fera le ſentiment de quelques Auteurs contre un abus, pour ainſi dire, canoniſé, ou du moins regardé comme une loi de

diſcipline ? On n'y peut remedier, que par un Réglement général, réglement qui ne peut émaner que de l'autorité ſouveraine. Et ce qui doit d'autant plus la déterminer à le faire, c'eſt qu'il n'eſt point douteux que, comme l'intérêt de tous les hommes eſt le même, les Puiſſances étrangeres n'adoptent un Réglement ſi ſage. Or qu'y a-t-il de plus glorieux pour un Roi que de ſoumettre tout l'Univers à ſes Loix ? Qu'y a-t-il de plus digne de la Majeſté du Thrône, que de répandre ſes bienfaits ſur tout le genre humain ? Qu'y a-t-il de mieux aſſorti au caractere d'un Monarque, qui, Pere de ſes peuples, a prouvé dans toutes les occaſions que leur vie lui étoit bien

plus précieuſe que ſa gloire ? Cette conſidération me diſpenſe d'ajouter le motif de la diminution notable des Habitans en France, qui rend le Réglement que je propoſe plus utile que jamais.

On objectera peut-être, & cette objection flatteroit beaucoup ma vanité, qu'ayant ouvert les ïeux aux hommes, il n'y a pas d'apparence qu'ils ne prennent aucunes précautions pour ſe garantir du malheur d'être enterrés vivans, ou que ce ſera leur faute s'il leur arrive.

Mais il eſt aiſé de détruire cette objection. Car 1°. Qu'eſt ce qui les a priſes, ces précautions, depuis que mon Ouvrage eſt public ? Qu'eſt-ce qui ne regarde pas la

mort comme éloignée, & devant lui laiſſer le tems de mettre ordre à ſes affaires ? Il y a plus : ſéduit par la même erreur, diſtrait par d'autres objets, ne mérite-je pas moi-même le reproche que je fais aux autres ? 2°. Combien de perſonnes ne liront pas ma Diſſertation, combien même ne pourront la lire, ou ne ſçauront le faire ? 3°. Parmi ceux qui la liront, combien y en a-t-il qui le feront avec aſſez de réflexion, qui en ſeront aſſez frappés, pour prendre ſur le champ les précautions convenables ? 4°. Combien de perſonnes peuvent devenir homicides de ceux qui leur ſont le plus chers, en précipitant leurs funerailles, pour s'épargner la vûe d'un objet qui

aigrit ſans ceſſe leurs douleurs ?

Mais il y a encore un abus plus dangereux. Combien de femmes ennuiées de leurs maris, de maris las de leurs femmes, d'enfans qui ont, ou qui s'imaginent avoir lieu d'être mécontens de leurs peres ; & ſurtout combien d'heritiers avides, qui attendent depuis longtems l'heureux moment qui doit les mettre en poſſeſſion de la ſucceſſion d'un collateral opulent, ne peuvent pas abuſer de la liberté que laiſſe la loi d'enterrer au bout de vingt-quatre heures ?

Or l'intérêt de la ſocieté demande qu'on prenne les meſures convenables pour qu'une ſecurité traîtreſſe, des diſtractions inévitables, le deffaut de goût pour la lec-

ture, celui d'éducation dans ceux qui ne ſçavent pas lire, celui de réflexion, ou de prudence, dans ceux qui auront lu mon Ouvrage, l'ignorance involontaire de ceux qui ne le connoîtront pas, enfin une tendreſſe mal entendue, des animoſités particulieres, une avidité deshonorante, ne deviennent préjudiciables à qui que ce ſoit, ou, pour mieux dire, ne continuent de l'être; tous inconveniens qu'on ne peut prévenir qu'au moyen d'un Réglement général.

En effet l'expedient dont s'eſt ſervi Madame de Corbeville, pour prévenir le danger d'être enterrée vivante, expedient qui conſiſtoit à régler par ſon teſtament le tems où elle devoit être inhumée, & les

épreuves par leſquelles il faudroit faire paſſer ſon corps avant que de l'enfermer dans le cercueil, eſt ce qu'on a de nos jours imaginé de plus ſage ; & cependant on peut être la dupe de ces précautions. On met un teſtament olographe entre les mains d'un tiers, qui peut être abſent lors de la mort du teſtateur. Le Notaire, ſi cet acte eſt authentique, peut ignorer cette mort pendant pluſieurs jours. D'ailleurs on n'ouvre communément les teſtamens qu'après les obſeques. Un heritier, qui ſçaura les précautions que le teſtateur aura voulu qu'on prît, peut, par des vûes d'intérêt, n'avoir aucun égard à ſes volontés. Enfin le but du Réglement ne doit pas être

ſimplement de prévenir l'enterrement de perſonnes vivantes, il doit s'étendre juſqu'aux attentions néceſſaires pour qu'on traite le corps reputé mort, de maniere à ne le pas rendre effectivement tel, ſi la mort n'eſt qu'apparente, & aux précautions convenables pour empêcher l'apparence de devenir une réalité.

Je terminerai ce que j'ai à dire des Enterremens, par deux traits d'hiſtoire, dont la certitude m'eſt parfaitement connue. L'un d'eux prouve la néceſſité, & l'autre au moins l'utilité du Réglement.

Il y a environ trente ans qu'un Vicaire du Havre de Grace fit enterrer, ſans autre examen, une femme, dont le cercueil tomba

trois fois des tréteaux ſur leſquels il étoit poſé pendant le Service qu'on chantoit pour elle. Cependant la famille étoit perſuadée, & avoit dit nettement au Vicaire, que la femme n'étoit pas morte. Il faut, pour l'honneur de l'humanité, croire cet exemple unique; mais ce qui eſt arrivé une fois, peut arriver une ſeconde.

Voici le ſecond trait d'hiſtoire. On alloit mettre ſur la paille une femme de quatre-vingts ans, reputée morte, lorſqu'une perſonne, qui connoiſſoit mon Traité, s'y oppoſa. Le lendemain au matin on la trouva revenue de ſa ſyncope, qui probablement ſeroit devenue une mort réelle à cauſe de la rigueur du froid qu'il faiſoit alors.

alors. Mais trouve-t-on ſouvent des exemples d'une pareille docilité ? Le Réglement feroit ce miracle.

J'aurois pu me diſpenſer de parler des Embaumemens dans mon Ouvrage. Les principes étoient établis ; mais ce qui concernoit les Embaumemens n'étoit que des conſéquences éloignées de ce que j'ai dit des Enterremens: or j'ai cru devoir épargner aux Lecteurs que cette opération intéreſſe, l'embarras de les tirer, & les dangers d'une lecture trop peu reflechie. En un mot, j'ai voulu mettre en évidence que mon Ouvrage intéreſſe également les Rois, & les derniers de leurs Sujets. J'en tire une preuve démonſtrative de l'hiſtoire

d'Eſpagne, où l'on voit que le Cardinal d'Eſpinoſa, Premier Miniſtre de cette Couronne, ayant été mis entre les mains des Chirurgiens pour être embaumé, repouſſa la main qui conduiſoit l'inſtrument fatal qui lui donnoit réellement la mort. On ne laiſſa pas, quel que fut le motif des Operateurs, d'achever l'operation.

Plus on eſt élevé en dignité, plus on eſt expoſé à ce ſort funeſte. L'amour propre a tant d'empire ſur les hommes, qu'ils ſacrifient tout à la crainte de perdre leur fortune. On achevera par politique ce qu'on aura commencé par ignorance, ou par témerité. Un pareil inconvenient qui intereſſe les perſonnes les plus ſacrées, ne peut

être prévenu avec trop de ſoin. En repreſentant donc la néceſſité d'un Réglement dérivé des principes établis dans mon Ouvrage, je travaille à mettre en ſureté la vie des Rois, comme celle de leurs Sujets.

PROJET DU REGLEMENT.

LE premier article doit concerner la maniere de traiter les corps réputés morts, c'eſt-à-dire, d'empêcher une mort apparente de devenir réelle, comme il peut arriver, ſi l'on empêche le ſang de reprendre la liberté de ſon mouvement, l'air d'entrer librement dans le poumon, & le corps de ſe décharger des humeurs dont la mauvaiſe qualité, ou l'abondance, occaſionne le ſymptome que l'on prend pour la mort.

Pour prévenir ces inconveniens, il faut ordonner, 1°. que

les corps reputés morts ſeront laiſſés dans leurs lits dans le même état, & la même ſituation, où ils étoient pendant la maladie. La pratique univerſelle de mettre d'abord ſur la paillaſſe le prétendu mort eſt une pratique meurtriere, ſurtout l'hiver. Les mouvemens même qu'on eſt obligé de lui donner, ſoit pour le changer de linge, ou défaire ſon lit, ſont meurtriers dans les circonſtances, & d'autant plus que, dans l'idée qu'on n'a rien à menager, ils ſont moins meſurés. Des obſervations certaines prouvent qu'il ſuffit de mettre ſur ſon ſeant un malade affoibli pour lui donner la mort; parceque dans cette ſituation le cœur n'a pas la force de pouſſer le ſang au cerveau;

ce qui produit une apoplexie ſyncopale, mortelle de ſa nature.

Il faut, 2°. deffendre expreſſément une autre pratique, au moins auſſi meurtriere, qui eſt de boucher toutes les iſſues que la nature a deſtinées aux évacuations naturelles, ou contre nature. On eſt dans l'uſage de boucher l'anus, l'urethre, les oreilles, & même le nez, & la bouche, de peur qu'il ne ſe faſſe une évacuation, d'où dépend peut-être le rétabliſſement du prétendu mort. Mais un vil intérêt, tel que celui de menager les matelas, eſt-il un motif ſuffiſant pour ſe mettre au riſque d'étouffer une perſonne, en faiſant regorger les humeurs dans les vaiſſeaux, ou l'empêchant de reprendre ſa reſpiration ?

Telles ſont à peu près les diſpoſitions que doit contenir le Réglement, pour qu'on ne nuiſe point aux malades reputés morts. Mais comme tous les jours qu'un malade paſſeroit dans un état moyen entre la vie & la mort, ſont autant de jours retranchés d'une vie dont tous les momens ſont précieux, & que l'abandon où on laiſſeroit le malade pourroit changer une mort apparente en une mort réelle, le réglement doit prévenir cet inconvenient. Je renvoie à mon Ouvrage ſur les ſecours appropriés aux différentes cauſes de mort apparente, & je me contente d'indiquer ici ceux qui conviennent le plus généralement à ranimer les eſprits ; c'eſt de ſouffler du

poivre, ou même de l'euphorbe, dans les narines ; d'y introduire de la moutarde la plus âcre ; d'en frotter les gencives ; ou, mieux encore, de les frotter rudement, ainſi que les narines, avec une plume trempée dans l'eſprit de ſel ammoniac, & même de faire avaler de cette liqueur au malade, &c.

Ces ſecours, & quelques autres qu'on trouvera dans mon Ouvrage, peuvent rappeller à la vie les enfans qui naiſſent ſans en donner de ſignes, les noyés, ceux qui meurent étranglés, de même que ceux qui ſont frappés de maladies ſubites. Mais quand ils ſeroient inutiles, j'ai démontré que toute eſpérance n'étoit point perdue, tant qu'il ne paroiſſoit ſur le corps

aucun ſigne de putrefaction. Le Réglement doit donc deffendre de mettre un corps dans le cercueil, ou de proceder à l'embaumement, juſqu'à ce que la mort ſoit conſtatée par ce ſigne.

Je ſens bien qu'on peut m'objecter le déſagrement, & l'embarras, de garder un corps pendant pluſieurs jours, & les ſuites de l'infection.

Mais ce déſagrement eſt-il comparable au riſque d'enterrer un vivant ? Et l'embarras doit-il faire quelque impreſſion, puiſqu'il eût été beaucoup plus conſidérable, ſi le mort avoit vécu quelques jours de plus ?

Je réponds à la troiſiéme partie de l'objection par l'exemple des

Juifs, des Grecs, & des Romains, qui gardoient long tems les corps, ſans qu'il en ſoit arrivé d'inconveniens, malgré la chaleur des climats où ils vivoient. Les ſuites de l'infection ne ſeroient à craindre que dans le cas de maladies contagieuſes ; mais elles ſont accompagnées d'un principe de corruption qui ne tarde point à ſe manifeſter ſur la ſurface du corps ; & depuis cet inſtant juſqu'à celui de la levée du corps, on pourra uſer de parfums d'un prix ſi vil, qu'ils n'excederont les facultés de perſonne. Un peu de poix-réſine, ou de génievre, ſuffira.

Le Réglement doit auſſi remedier à un abus que les loix Romaines traitent d'homicide, & qui

n'eſt que trop commun, c'eſt d'enterrer les femmes qui meurent enceintes, ſans leur faire l'opération céſarienne, au moins après leur mort. C'eſt une conduite également contraire aux loix naturelle, & poſitive.

J'obſerverai à propos des femmes, qu'il en périt un grand nombre par l'ignorance de celles à qui elles donnent leur confiance dans le tems de leur accouchement. Cette ignorance mérite une autre peine que la honte, & le mépris. Mais il eſt ſouvent difficile de la prouver, ſi l'on n'ouvre les femmes qui meurent en couche. Auſſi un célébre Accoucheur Hollandois ſouhaite-t-il qu'on ne manque jamais de faire des ouvertures

dans ce cas. Il paroît que cet article mériteroit d'entrer dans le Réglement.

Mais que ſervira de le faire, ſi ſa néceſſité évidente n'eſt qu'un garand équivoque de ſon exécution ? Il eſt pourtant certain qu'il aura le ſort d'une infinité d'autres, dont on loue la ſageſſe dans le tems même qu'on y contrevient, ſi l'on ſe repoſe de ſon execution ſur la famille des prétendus morts. Il eſt donc indiſpenſable d'y inſerer des diſpoſitions, & de prendre des précautions, qui mettent dans l'impoſſibilité d'y contrevenir. D'où je concluds qu'il eſt néceſſaire de commettre des Officiers pour veiller à l'execution, & de les choiſir dans le corps des Medecins, ou

des Chirurgiens. Car il eſt rare de trouver des Medecins dans les Campagnes, où l'execution du Réglement eſt auſſi néceſſaire que dans les Villes.

En conſéquence le Réglement doit porter injonction à la famille, ou au maître de la maiſon où quelqu'un ſera reputé mort, d'en donner avis ſur le champ à l'Officier prépoſé pour le quartier ; & cette injonction doit être faite ſous des peines capables de fixer l'attention du Public.

Il faut obliger les Officiers à faire ſur le corps reputé mort les épreuves ci-deſſus indiquées comme propres à le rappeller à la vie, & les obliger à faire un nombre de viſites ſuffiſant, & convenable à la

nature des maladies, & des saisons.

Il faut deffendre aux Curés de faire la levée d'aucun corps à moins qu'on ne lui ait representé un certificat en forme signé de l'Inspecteur, où il soit fait mention que, s'étant presenté plusieurs fois dans la maison du mort, il a trouvé le corps dans son lit, comme s'il étoit seulement malade; qu'après l'avoir exactement visité, il a reconnu qu'on n'avoit pris aucunes mesures pour empêcher les évacuations de toute espece; qu'il n'a rien remarqué qui puisse faire soupçonner que la mort n'est pas absolument naturelle; qu'après des épreuves réiterées il n'a découvert aucun signe de vie; & qu'au con-

traire ayant vu des ſignes certains de la mort, il ne s'oppoſe pas qu'on rende au corps les derniers devoirs.

Ce ne ſera peut être pas un des moindres avantages du Réglement, que de prévenir des crimes, que l'eſpérance de l'impunité n'engage peut-être que trop communément à commettre.

On pourra tirer encore très utilement parti de ces viſites, pour connoître dans leurs commencemens les maladies contagieuſes, & prendre en conſéquence les meſures convenables pour en arrêter les progrès. Combien un ſemblable établiſſement n'eut-il point ſauvé d'hommes en Provence? Il faudra donc aſſujettir les Inſpec-

teurs à prendre des notes du genre de maladies dont ſeront morts ceux qu'ils auront viſité, & de les remettre une ou deux fois par ſemaine aux Juges de Police, qui par la confrontation ſçauront les maladies qui régnent dans le Pays.

Enfin le Réglement doit porter des deffenſes aux Menuiſiers, ou autres ouvriers de mettre aucun corps dans le cercueil, avant que l'Inſpecteur ait délivré le certificat dont le modele eſt ci-deſſus.

Pour que le Réglement ſoit ſuffiſamment connu, il faut qu'il ſoit lû, publié, affiché, envoyé aux Curés de toutes les Paroiſſes du Royaume, & à tous les Juges, mê-

me Seigneuriaux ; qu'il ſoit lû aux Prônes, & dans les lieux publics ; & même obliger les Eccleſiaſtiques appellés pour l'adminiſtration des Sacremens à rappeller les diſpoſitions portées dans le Réglement.

J'ajoute qu'il doit être envoyé à toutes les Communautés d'Hommes, & de Filles, qui doivent être également aſſujetties au Réglement, & à qui il eſt peut-être plus utile qu'aux Laïcs.

Il faut enfin obliger les Inſpecteurs à dreſſer un Procès verbal contre ceux qui ſe trouveront en contravention, & à le remettre au Juge Royal, qui décernera contre eux les peines portées par le Réglement.

Je finirai par une réfléxion qui concerne le choix des Inſpecteurs. Il y auroit peut être des inconveniens à commettre pour la viſite des Medecins qui ont traité malades ceux qui ſont reputés morts, à moins qu'on n'y joignît l'Inſpecteur d'un autre quartier. Au reſte, je ne fais cette obſervation que pour faire connoître que j'ai tâché de ne rien laiſſer échapper de ce qui peut aſſurer la parfaite execution du Réglement.

Il eſt inutile d'obſerver qu'on ne doit charger perſonne de cette commiſſion, ſans lui avoir fait prêter ſerment de l'executer fidellement.

Telles ſont les vûes que m'a inſpiré le bien de la Societé. Je

me détermine à les publier indépendamment des deux Parties de mon Ouvrage en faveur des perſonnes que leurs occupations, ou la crainte de s'attriſter, pourroient détourner de la lecture de deux volumes qui ne roulent que ſur la mort, bien qu'ils contiennent moins de raiſonnemens que d'obſervations. Ces deux morceaux renferment les conſéquences naturelles de ces dernieres. On ſe convaincra de leur juſteſſe, en recourant à l'Ouvrage même. J'ai tout lieu de croire qu'on ne portera pas de ces morceaux un jugement desavantageux, puiſque le Mémoire a merité l'attention du Chef reſpectable de la Juſtice ; que c'eſt par ſes ordres que le projet du Ré-

glement a été redigé, & que c'eſt de ſon conſentement exprès que l'un & l'autre eſt imprimé.

Le Privilege, & l'Approbation ſe trouveront à la fin de la ſeconde Partie.

ADDITION
AU MEMOIRE
PRÉSENTÉ AU ROY,
Sur la néceſſité d'un Reglement général au ſujet des Enterremens, & Embaumemens.

JE croirois manquer à ce que je dois à la Société, ſi je négligeois de remettre ſous les ïeux du Public les jugemens qu'il

a portés de mon projet de Reglement.

Les uns en ont trouvé l'exécution ſi aiſée qu'ils n'y voient aucune difficulté, d'autres le trouvent inutile, d'autres y trouvent des difficultés, d'autres enfin le trouvent impoſſible.

L'inutilité prétendue du Reglement eſt fondée ſur la ſuppoſition qu'il y a au plus en cent ans un exemple de perſonne arrachée du tombeau, d'où l'on conclut qu'un inconvénient de cette nature ne vaut pas la peine de faire un Reglement.

Il eſt aiſé de détruire cette objection.

Je demanderai 1°. à chacun de ceux qui font ce raiſonnement,

s'il voudroit donner au monde cet exemple unique en un ſiecle, & quelle certitude il a qu'il ne le donnera pas. 2°. Je dirai qu'il s'en faut de beaucoup que ces exemples ſoient ſi rares, puiſque, outre cent trente-ſix hiſtoires que j'en ai rapportées dans les deux Parties de ma *Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la Mort;* outre celles qui ſont venues directement à la connoiſſance des premiers Magiſtrats, comme ils m'ont fait l'honneur de me le dire; indépendemment de celles qui ne m'ont point paru aſſez conſtantes pour entrer en ligne de compte, de celles que j'attens des Provinces éloignées de France, & même des Pays Etrangers, car quel

eſt celui qui n'en fournit pas, quoiqu'on y précipite bien moins les Enterremens que dans celui-cy ? de celles enfin qui ſont atteſtées par des Auteurs que je n'ai pû recouvrer, on en trouvera à la fin de ce ſupplément une cinquantaine de nouvelles, qui ne remontent pas à cent ans. 3°. Je dirai qu'on doit conclure de cette multitude d'hiſtoires, que le nombre de celles qu'on ne ſait pas eſt beaucoup plus grand. L'on ne peut douter de cette conſéquence ſi l'on fait attention aux circonſtances néceſſaires, pour prévenir le malheur d'enterrer une perſonne vivante, encore plus pour s'appercevoir qu'on a eu celui de le faire.

C'eſt avec raiſon qu'on trouve des difficultés dans l'exécution du Reglement ; mais je ne les crois pas inſurmontables.

Sans m'approprier la réponſe d'un grand Magiſtrat que *ce ſont autant de raiſons de plus pour le faire*, je me contenterai d'y répondre, & je me flatte que ce ſera d'une maniere ſatisfaiſante.

Celle tirée de l'étendue de Paris, où le Reglement eſt plus néceſſaire qu'ailleurs, parce qu'il n'y a point d'endroits où les Enterremens ſoient plus précipités, diſparoîtra par la multiplication des Inſpecteurs ; encore n'en faudra-t-il pas un auſſi grand nombre qu'on pourroit ſe le figurer.

Je répondrai encore à cette ob-

jection, & à celle qui ſe tire de l'incommodité que cauſeroit dans un logement étroit un corps mort gardé pendant pluſieurs jours, par l'exemple de l'ancienne Rome, ville beaucoup plus peuplée que Paris; & par celui de Londres, qui ne l'eſt pas moins que notre Capitale. Il eſt deffenduà Londres d'enterrer avant trois jours revolus, & ſans une viſite des perſonnes commiſes à l'inſpection des corps, conſtatée par la délivrance d'un certificat. A Rome les Libitinaires étoient chargés non ſeulement de la viſite des morts, mais des épreuves qui ſe continuoient pluſieurs jours, & de tenir un regiſtre exact de tous ceux qui mouroient. Sans ſortir

de France, il eſt deffendu de tems immémorial à Calais d'enterrer aucun corps qui n'ait été viſité par un Chirurgien prépoſé à cette fonction, qui en délivre un certificat.

Je répons encore à l'objection tirée de l'incommodité, que, bien qu'elle ſoit la même dans tous les païs du Nord, & à Genes, qui eſt un païs plus chaud que la France, l'uſage eſt pourtant de n'enterrer au plutôt qu'au bout de trois jours, & qu'en Hollande ce n'eſt qu'au bout de huit, comme pluſieurs Hollandois me l'ont aſſuré.

Au reſte il me paroît que l'uſage de n'enterrer qu'après trois jours revolus ne doit pas être littérale-

ment adopté. Car ſi la putrefaction, ſigne indubitable de la mort, ſe déclare promptement, comme il arrive dans certaines ſaiſons & certaines maladies, & ce ſont les contagieuſes, pourquoi ne point enterrer promptement ? & ſi un corps peut reſter ſans ſigne de vie pendant un grand nombre de jours, comme pluſieurs exemples en font foi, pourquoi donner au hazard de l'enterrer vivant ? C'eſt par ces raiſons que je n'ai pas demandé qu'on fixât un tems pour enterrer, & que j'ai demandé qu'on commît pour la viſite des gens du mêtier.

Quant au déſagrement du ſpectacle d'un corps mort, c'eſt une fauſſe délicateſſe, puiſqu'elle

n'empêche pas tous les peuples dont je viens de parler, chez qui la nature eſt auſſi éloquente que chez nous, de reſpecter un uſage ſi ſagement établi. Mais les Romains faiſoient bien plus, puiſque depuis la mort apparente juſqu'au tems des obſeques, qui ne ſe faiſoient ſouvent que ſept jours après, les parens les plus proches étoient obligés d'aller *conclamer* le corps, & par conſéquent de rechercher ſa préſence.

On m'a encore objecté que l'établiſſement que je propoſe ne peut ſe faire que dans les Villes.

Soit : faut-il, par la raiſon qu'il ne pourroit pas être étendu aux Campagnes, priver les Villes de l'avantage qu'il leur procureroit ?

mais pourquoi ne pourroit-il pas s'étendre juſqu'aux plus petits villages, ſi chaque canton a pluſieurs Chirurgiens ? au cas même qu'il en manquât, le petit honoraire certain que produira l'inſpection fera que le nombre s'en multipliera.

En un mot, de quelque nature que ſoit le Reglement qu'on fera, quelqu'éloigné qu'il ſoit de la perfection dont je le crois ſuſceptible, il ſera toujours extrêmement utile, parce qu'il apprendra à tous les hommes que les ſignes de la mort ſont incertains, & qu'on riſque évidemment d'être homicide, en précipitant les Enterremens & les Embaumemens.

J'ajoute les ouvertures, ſoit

qu'elles ſe faſſent par ordre de Juſtice, ou pour l'inſtruction des gens du métier. Il eſt bien ſingulier qu'il n'y ait point d'Ordonnances qui aïent reglé le tems où elles doivent ſe faire ; qu'on n'ait pas même en ce point égard au Reglement porté par les Rituels pour les inhumations ; & qu'en Allemagne, où l'on demande un tems beaucoup plus long qu'en France, on s'écarte en ce point de l'uſage ; comme ſi l'on ne couroit pas riſque, ou qu'il ne fût pas affreux de mourir ſous le couteau d'un Chirurgien ! mais ce n'eſt point à ce ſeul titre que mon projet de Reglement peut être utile dans les Païs Etrangers. Dans ceux où l'on differe le plus les En-

terremens, on ne prend aucune des précautions néceſſaires pour empêcher la mort apparente de devenir réelle.

On demande enfin où l'on prendra des fonds pour païer les Inſpecteurs ?

Je répons que, comme il ne meurt point aſſez ſouvent du monde dans chaque famille pour que cette dépenſe devienne onéreuſe, il ne paroît pas qu'il y ait d'inconvénient à charger les Particuliers de l'honoraire des Inſpecteurs, qui n'excedera jamais la dépenſe qu'auroient cauſée quelques jours de maladie de plus. Au reſte on peut aiſément imaginer d'autres expédiens.

Je viens à l'objection de ceux

qui regardent le Reglement comme impoſſible dans ſon exécution, & je répons que tout ce qui eſt néceſſaire à la conſervation des hommes eſt néceſſairement poſſible ; or on ne peut nier que ce Reglement ne ſoit néceſſaire à la conſervation des hommes. Je pars maintenant de ce principe, & je dis que tout ce qu'exige la conſervation des hommes eſt néceſſaire, & j'en concluds évidemment la néceſſité du Reglement que je propoſe. Je conviendrai volontiers qu'il eſt ſujet à quelques inconveniens ; mais quelle eſt la loi qui n'en ait point ? quel autre parti prendre que de ſe déterminer vers celui qui en a le moins ? & quel plus

grand inconvénient que de laiſſer les hommes expoſés au danger évident d'être enterrés vivans?

J'ajouterai en finiſſant, qu'il y a dans pluſieurs Provinces un abus qui a excité le zele d'un Juriſconſulte Allemand, c'eſt d'ôter les oreillers, & même le chevet, des Malades qui ſont près de mourir. Il prouve démonſtrativement que c'eſt un vrai homicide, tant parce que le but qu'on ſe propoſe eſt d'accélerer la mort, que parce que cette pratique peut la cauſer à des malades qui lui auroient échappé.

HISTOIRES

De perſonnes rappellées à la vie après avoir été réputées mortes, venues à ma connoiſſance depuis l'impreſſion de mon Ouvrage.

I. DAME Magdeleine Duval, Dame de Store, qui a fait paſſer cette Terre dans la Maiſon de l'Aubeſpine de Verdronne, déterrée vivante, ſuivant la tradition unanime du païs.

II. M. Chicoyneau, biſaïeul du premier Medecin du Roi, tiré du cercueil par ordre de M. le Duc de Montpenſier, fut trouvé vivant, & M. le premier Medecin m'a dit qu'il venoit d'un fils né après la réſurrection.

III. M. Mallet, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, a eu une aïeule portée à S. Euſtache, tirée du cercueil par ordre de ſon mari, qui arriva dans le tems du convoi. Communiqué par M. Mallet.

IV. Mornac L. II. ff. liv. II. tit. 8. parle de la femme d'un Avocat au Parlement de Paris, nommé Duhamel, que le ſon de la vielle, accompagné des chanſons du vielleux, rappella à la vie après vingt-quatre heures de mort apparente.

V. Salmuth dans ſes Obſervations parle d'une Hyſterique de Leipſic, qui, ſortant de ſa bierre, vint trouver à table les gens de ſa maiſon, à qui elle fit grande peur.

VI. Le même Auteur au même endroit parle d'une Hyſterique de la même Ville trouvée vivante par des foſſoieurs qui l'avoient déterrée pour la dépouiller de quelques bijoux, & du ſupplice de ces *violateurs*.

VII. Le célebre Paſcal fut réputé mort pendant treize heures, à l'âge d'un an, ſuivant des Mémoires qui m'ont été communiqués.

VIII. Diemerbroek, dans ſon Traité de la Peſte, parle d'un Païſan attaqué de cette maladie qui fut réputé mort pendant cinquante-deux heures, & qui auroit été enterré, ſi le menuiſier avoit eu le tems de faire plûtôt ſon cercueil.

IX. Le même Auteur parle au même endroit d'un Enfant noïé qu'il rappella à la vie après dix heures de mort apparente, qu'il avoit paſſées nud dans ſon ſuaire par un froid très-vif.

X. Il parle dans ſon Anatomie d'une Noïée qui donna ſans ſecours des ſignes de vie après être reſtée long tems dans l'eau, & pluſieurs heures après qu'elle en eut été tirée dans un état de mort apparente.

XI. Beyerlinck parle d'un Gentilhomme de Veſoul en Franche-Comté, cru mort de la peſte, qui revint à lui dans une grange où l'on avoit dépoſé ſon cercueil pendant le

voiage qu'on lui faiſoit faire pour le porter à une de ſes terres.

XII. Il eſt parti de Paris il y a environ huit mois une femme qui demeuroit ſur la Montagne de Sainte Genevieve, qui a conſervé pendant plus de trente ans dans ſa chambre le cercueil dans lequel elle avoit été expoſée à ſa porte. Le fait eſt notoire dans le quartier.

XIII. De Beſſe, Maître en fait d'Armes, enterré pendant trois jours à Valence, tomba à Lyon, où il demeuroit alors, dans une léthargie qui dura huit jours entiers ſans donner de ſignes de vie, & fut guéri parfaitement, comme pluſieurs perſonnes me l'ont atteſté d'après lui-même.

XIV. Le ſieur Lamy, Tapiſſier, demeurant dans un pavillon du College Mazarin, reprit l'uſage de la vie après vingt-quatre heures de mort apparente, ſa foſſe étant creuſée, & ſon cercueil dans ſa chambre. Conté par Mde Sainte-Victoire, Religieuſe de la Miſéricorde, ſa fille.

XV. Le ſurnommé *Malborough*, Charretier au ſervice de M. Surgis, ci-devant Curé de Mondetour près Pontoiſe, donna des ſignes de vie comme on le deſcendoit dans la foſſe après trois jours de mort apparente, & vêcut long tems après. Notoire dans le quartier.

XVI. En l'année 1670. M. l'Hermite de la Chatiere, Prevôt de la Maréchauſſée à Sens, a été réputé mort pendant long tems; & auroit été enterré, ſans un domeſtique qui revint à

propos de la campagne. Il a eu pluſieurs enfans depuis. Certifié par M. l'Abbé Fenel, de l'Académie des Inſcriptions.

XVII. Marie Legendre, fille d'un Marchand Mercier, ruë S. Denis à Paris, auroit été enſevelie en 1674. ſans ſon pere qui arriva heureuſement d'un voïage. Elle eſt morte à 70 ans, & a conté pluſieurs fois ſon hiſtoire à pluſieurs de mes amis.

XVIII. La femme d'un Gentilhomme fut déterrée vivante à Baſingſtoke en Angleterre le quatriéme jour après ſa mort réputée, avec la tête & le viſage meurtris, & les doigts rongés. *Tiré de la Traduction faite en Angleterre de la premiere Partie de ma Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la Mort.*

XIX. Roſtagny, dans ſon Commentaire ſur les Erreurs populaires de Primeroſe, parle d'un Léthargique depuis dix heures enterré vivant au bout de ce tems, parce que le lendemain le Curé n'auroit pas eu le tems de faire la céremonie.

XX. Une fille du Comte d'Anville, âgée de quelques mois, fut rappellée à la vie par ſa mere long tems après ſa mort apparente; elle étoit mariée lorſqu'on écrivoit ſon hiſtoire dans le Mercure Galand, May 1699.

XXI. Mlle Deſplaces, depuis femme de M. Labadie, Châtelain de Saint Bonnet-le-Château en Forêt, penſa être portée en terre après deux fois vingt-quatre heures de léthargie, & eut depuis pluſieurs enfans, dont il y en a de vivans. Cette hiſtoire eſt environ de l'année 1705.

XXII. En 1709 Marjollet, Ouvrier à Rheims, fut réputé mort à l'Hôtel-Dieu, & rappellé à la vie par la douleur qu'il reſſentit d'une côte enfoncée en le jettant ſur le brancart pour le porter en terre. Atteſté par M. Joſnet Docteur en Medecine à Rheims.

XXIII. Le ſurnommé *Trompe la Mort*, Garçon Tonnellier travaillant habituellement à la Halle au vin à Paris, fut enterré deux fois à Clamarre, comme il l'a dit lui-même à pluſieurs perſonnes de ma connoiſſance. Il eſt mort depuis ſept à huit ans.

XXIV. On trouvera dans le dernier volume des Mémoires de l'Académie des Curieux de la Nature, trois Obſervations du Docteur Kundmann concernant trois Noïés rappellés à la vie malgré tous les ſignes extérieurs de la mort.

XXV. M. Cheyné, dans ſon Traité des Maladies Angloiſes, parle du Colonel Townshend, qui fit en ſa préſence, & celle d'autres perſonnes, l'expérience de ſe faire mourir, & reſſuſciter.

XXVI. En 1716 on déterra vivant dans le Cimetiere de l'Egliſe d'Oxmanſton à Dublin, le nommé Mendevil, Trompette, enterré depuis vingt-quatre heures, & gardé pendant deux jours. *Communiqué, ainſi que les deux hiſtoires ſuivantes, par M. le Comte de Barneval.*

XXVII. Une Dame de Dublin, ſortie vivante d'un ſoûterrain où on avoit dépoſé ſon cercueil, a eu pluſieurs enfans depuis.

XXVIII. Myladi Rouſſel, gardé huit jours en Angleterre par ſon mari, qui ne voulut pas ſouffrir qu'on l'enterrât, reparut à la Cour, & mourut après ſon mari il y a une quinzaine d'années.

XXIX. Le P. Trabouillard, Benedictin, actuellement en l'Abbaïe du Bec, fut réputé mort en 1717 à Rheims pendant pluſieurs heures par les Medecins de la maiſon. Atteſté par lui-même.

XXX. A peu près dans le même tems, une fille à Montpellier donna des ſignes de vie comme on la portoit en terre. Elle eut depuis le ſurnom de *la Reſſuſcitée*. Atteſté par Meſſieurs Gourraigne & Guiſard Docteurs en Medecine.

XXXI. Pierre Guyard, Compagnon Relieur, natif du village de Nogent, Paroiſſe de Lilladam, à l'âge de ſix mois, fut enſeveli pendant quinze heures par un froid très-vif. Il auroit été enterré, comme il me l'a dit, ſi le Curé avoit eu le tems.

XXXII. Marie Sillole, veuve Barade, actuellement vivante à Montpellier, fut rappellée à la vie, comme on la deſcendoit pour la porter en terre, par la chute de ſon cercueil, qui donna un coup mortel à une femme qu'il rencontra ſur l'eſcalier. C'étoit vers 1720. Atteſté par M. Guiſard.

XXXIII. La Demoiſelle Audrigue de Marſeille, revint ſi parfaitement à la vie le jour même que ſon mari l'avoit traînée dans le tombereau, la croïant morte de la peſte,

qu'elle y porta le lendemain le corps de ſon mari.

XXXIV. En 1723 une Femme de Chambre de Madame de Peruſſys, fut rappellée à la vie dans l'Egliſe des Cordeliers d'Avignon, parce qu'on pouſſa rudement contre ſa tête celle de M. l'Abbé de Peruſſys.

XXXV. En la même année, Françoiſe Giguet de la Paroiſſe de S. Laurent en Savoie, en conſéquence d'une chute faite étant groſſe, reſta trois fois vingt-quatre heures ſans ſignes de vie, accoucha heureuſement, & guérit. Conté par M. Marvignon ſon fils, Eccleſiaſtique, demeurant à Paris rue des Amandiers.

XXXVI. Le même m'a dit qu'une fraïeur fit tomber un domeſtique de ſon pere dans un état de mort apparente qui dura quarante-huit heures, & qu'il revint à lui comme on l'alloit enterrer. Il vit encore.

XXXVII. Jeanne-Nicole le Camus, alors âgée de trois ans & demi, actuellement mariée au ſieur Deſtourbay, Maître ès Arts près le Séminaire de S. Magloire, fut tirée en 1723 d'une léthargie dans une petite verole, & rappellée à la vie par la chute de ſon cercueil, comme on la portoit en terre.

XXXVIII. En 1725 la Dᵉ Michellin, veuve d'un Marchand de Troies, fut tirée vivante de ſon cercueil après trois jours de mort apparente. Elle eut des enfans depuis, & vit encore.

XXXIX. Le nommé Vattier, Compa-

gnon Tailleur, locataire du pere de la De Deſtourbay, revint chez lui du Cimetiere de S. Sulpice, où il avoit été enterré. Conté par ladite Deſtourbay.

XL. Une Cuiſiniere de M. Lagnier Procureur, demeurant dans l'Hôtel des Urſins, fut tirée vivante de la bierre en 1731, & rappellée à la vie par M. Caumont, Démonſtrateur Roïal en Chirurgie. Conté par lui-même.

XLI. Au mois de Novembre 1732 un homme étouffé dans une mine de charbon près d'Alloa en Ecoſſe, fut parfaitement guéri, bien qu'il ne donnât plus de ſignes de vie. Eſſais de Medecine d'Edimbourg, Tom. VI.

XLII. M. Batide, Chirurgien de la Charité de Verſailles, mort depuis peu d'années, fut réputé mort pendant trois jours en .... Atteſté par M. Dulattier Chirurgien.

XLIII. Une Lettre de M. Foppiani, Docteur en Medecine à Genes, que M. de Jonville, Envoié du Roi auprès de cette République, a eu la bonté de me communiquer, parle d'un jeune homme de quinze ans qui revint à lui après avoir été réputé mort pendant vingt-quatre heures.

XLIV. Un Domeſtique de M. de Thugny fut rappellé à la vie il y a peu, dans le tems qu'on le croïoit mort, par M. Diſte, Medecin de la Faculté de Paris, & parfaitement gueri.

XLV. Il y a environ un an qu'on rapporta

chez elle vivante une femme de Melun qui donna des ſignes de vie dans le tems qu'on deſcendoit ſon cercueil dans la foſſe.

XLVI. A la fin d'Octobre 1745 la Dame Cortez fut étouffée dans ſon cercueil dans l'Egliſe des Martigues près de Marſeille, où elle avoit été dépoſée en attendant ſon enterrement.

XLVII. Madame la Comteſſe de Laval fut rappellée à la vie par une ſaignée que ſa Femme de chambre obligea un Chirurgien de lui faire, quoiqu'on la crut morte depuis long tems.

XLVIII. La De veuve de M. Fromont, Medecin de la Faculté de Paris, alors âgée de neuf à dix ans, fut jugée morte de la petite verole, ce que je prie de remarquer, & miſe ſur la paille, où elle reſta neuf à dix heures. Elle revint à elle comme on ſe diſpoſoit à l'enſevelir.

XLIX. François Bordau, ſurnommé depuis ce tems *Trompe la mort*, Roulier, demeurant rue S. Gilles à Eſtampes, fut trouvé vivant quand on fut pour l'enſevelir. Il eſt encore plein de vie.

Je pourrois groſſir cette liſte de beaucoup d'hiſtoires de Pendus rappellés à la vie dans le tems qu'on les croïoit bien morts.

J. J. *Bruhier*, *Docteur en Medecine.*

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *les Additions au Mémoire préſenté au Roi ſur la néceſſité d'un Réglement géneral au ſujet des Enterremens & Embaumemens précipités*, & n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce 19 Avril 1746.

BOYER, Medecin ordinaire du Roi.

Le Privilege eſt à la fin du ſecond Volume de la Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la Mort.

De l'Imprimerie de C. F. SIMON, Fils, Imprimeur de la Reine, ruë de la Parcheminerie, 1746.